Supplément du manuel du conducteur pour le système EyeSight

OUTBACK

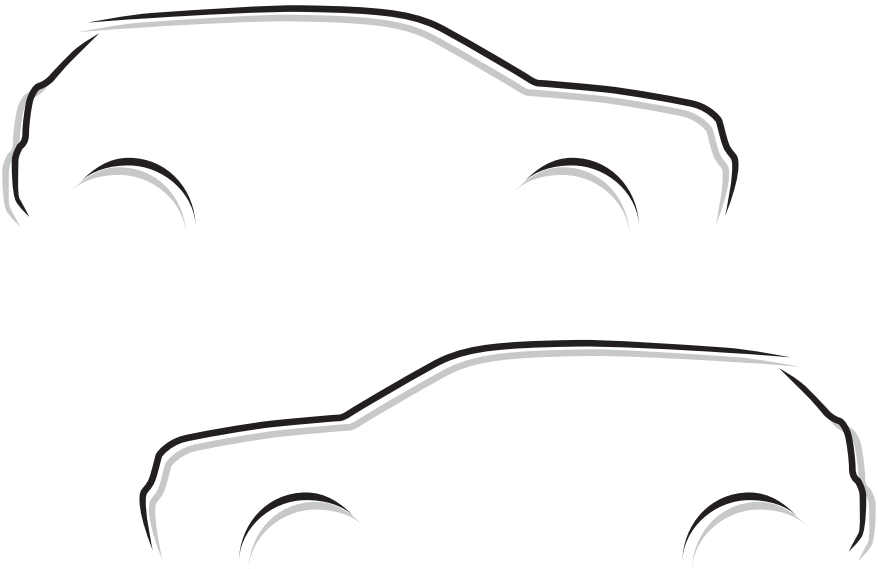

SUBARU

Avant-propos

Merci d'avoir choisi un véhicule SUBARU équipé du système EyeSight™. Le système EyeSight offre les toutes dernières fonctions d'assistance au conducteur élaborées par SUBARU, telles que le régulateur de vitesse adaptatif, une alerte de démarrage du véhicule devant vous ainsi qu'une alerte de sortie de voie et une alerte de dérive sur la voie; toutes ces fonctions participent aux prises de décisions du conducteur, tout en améliorant son confort et sa commodité. Dans un premier temps, vous devrez vous familiariser avec le maniement et l'utilisation des différentes fonctions du système EyeSight. C'est pourquoi nous vous conseillons vivement de lire attentivement le présent manuel avant de l'utiliser. D'autre part, il est préférable de commencer par prendre le temps d'essayer les fonctions EyeSight afin de vous habituer à leur utilisation.

N'oubliez pas que le conducteur doit à tout moment conserver la maîtrise de son véhicule. Il doit toujours rester vigilant et ne jamais se laisser distraire de la conduite en comptant sur le système EyeSight.
Le système EyeSight ne peut en aucun cas remplacer le conducteur et est susceptible de ne pas fonctionner de manière optimale dans toutes les situations.

Le présent livret est un supplément au Manuel du conducteur de votre véhicule SUBARU et présente une description détaillée du système EyeSight. Pour bien assimiler le fonctionnement de votre véhicule, ce livret doit être consulté conjointement au Manuel du conducteur.

Les informations, caractéristiques et illustrations contenues dans ce livret sont à jour à la date d'impression. SUBARU CORPORATION se réserve le droit de modifier les caractéristiques et la présentation à tout moment sans préavis et sans encourir l'obligation d'effectuer des modifications identiques ou similaires sur les véhicules vendus précédemment.

Veuillez conserver ce livret avec le Manuel du conducteur, et les laisser dans le véhicule en cas de revente. Le nouveau propriétaire en aura besoin.

REMARQUE: "SUBARU" se reporte à SUBARU CORPORATION ainsi que ses associés et ses filiales.

REMARQUE: L'expression "Concessionnaire SUBARU" désigne les concessionnaires et/ou réparateurs agréés par SUBARU.

SUBARU CORPORATION, TOKYO, JAPAN

"SUBARU" et le motif représentant un amas de six étoiles sont des marques déposées de SUBARU CORPORATION.

© Copyright 2021 SUBARU CORPORATION

EyeSight

À propos du système EyeSight 4
Système de freinage avant collision 34
Régulateur de vitesse adaptatif avancé 66
Limiteur de vitesse manuel (selon modèles) 112
Limiteur de vitesse intelligent (selon modèles) 121
Fonction de prévention de sortie de voie 132
Assistance au maintien dans la voie d'urgence (selon modèles) 143
Gestion de l'accélérateur avant collision 155
Alerte de sortie de voie 162
Alerte de dérive sur la voie 167
Alerte de démarrage du véhicule devant vous 171
Reconnaissance des panneaux de signalisation (selon modèles) 173
Moniteur d'assistance EyeSight 182
Régulateur de vitesse classique 184
Liste des sons des alertes/notifications 196
Dysfonctionnement du système EyeSight et arrêt momentané 198
Informations concernant le logiciel open source 203
Modification des réglages 204
Liste des écrans de messages 210
Dépannage 215

À propos du système EyeSight

EyeSight est un système d'assistance à la conduite dont les fonctions aident le conducteur à prendre des décisions afin de sécuriser ses déplacements, tout en améliorant son confort et en réduisant sa fatigue. En utilisant les images créées par la caméra stéréo, EyeSight détecte le véhicule qui précède, les obstacles, les voies de circulation et d'autres éléments. EyeSight utilise également des capteurs radar pour détecter les véhicules proches de l'arrière de votre véhicule.

⚠ DANGER

Les conducteurs sont responsables de la conduite en toute sécurité. Conformez-vous toujours aux règles et réglementations de la circulation indépendamment du fait que votre véhicule soit équipé du système EyeSight. Maintenez toujours une bonne distance de sécurité entre votre véhicule et celui situé devant vous, soyez conscient de votre environnement et des conditions de circulation et prenez toute mesure nécessaire au maintien de cette distance de sécurité.

Ne comptez jamais exclusivement sur le système EyeSight pendant la conduite.

EyeSight est conçu pour faciliter les prises de décision, de manière à réduire les risques d'accident et de dommages matériels tout en soulageant le conducteur.

Lorsqu'une alerte EyeSight intervient, faites attention à ce qui se trouve devant et aux alentours, et prenez toute mesure nécessaire.

Ce système n'est pas conçu pour assister la conduite par visibilité réduite ou dans des conditions météorologiques extrêmes, ni pour compenser un manque d'attention de la part du conducteur sur la route. Il ne peut pas non plus empêcher les collisions dans toutes les conditions de conduite.

En cas d'activation d'une alerte/notification, du système de freinage avant collision, de la correction de trajectoire automatique d'urgence ou d'un autre système, le conducteur doit vérifier la zone autour du véhicule et prendre les mesures appropriées.

Les capacités de reconnaissance et de contrôle du système EyeSight ne sont pas sans limites. Veillez à lire les instructions pour chaque fonction avant d'utiliser le système, et utilisez-les toujours de manière adéquate. Une utilisation incorrecte peut conduire à une réduction des performances de contrôle, ce qui pourrait provoquer un accident.

Reportez-vous aux pages suivantes pour chaque fonction :

- Pour le système de freinage avant collision, reportez-vous à la page 34.
- Pour le régulateur de vitesse adaptatif, reportez-vous à la page 66.
- Pour la fonction de centrage sur la voie, reportez-vous à la page 97.
- Pour le limiteur de vitesse manuel, reportez-vous à la page 112.
- Pour le limiteur de vitesse intelligent, reportez-vous à la page 121.
- Pour la fonction de prévention de sortie de voie, reportez-vous à la page 132.
- Pour l'assistance au maintien dans la voie d'urgence, reportez-vous à la page 143.
- Pour la gestion de l'accélérateur avant collision, reportez-vous à la page 155.
- Pour l'alerte de sortie de voie, reportez-vous à la page 162.
- Pour l'alerte de dérive sur la voie, reportez-vous à la page 167.
- Pour l'alerte de démarrage du véhicule devant vous, reportez-vous à la page 171.
- Pour la reconnaissance des panneaux de signalisation, reportez-vous à la page 173.
- Pour le régulateur de vitesse classique, reportez-vous à la page 184.

Pour la conduite à gauche :

Pour les véhicules avec conduite à gauche, le système EyeSight est configuré pour la conduite sur le côté droit de la route. Toutefois, il peut être reconfiguré en modifiant le réglage de personnalisation de la voie de conduite sur le mode de conduite sur le côté gauche.*

⇒ **Page 204**

Si le réglage pour la voie de conduite (côté de conduite de la route) ne correspond pas à la voie actuelle, les performances complètes du système EyeSight peuvent ne pas être disponibles.

***: Les caractéristiques et réglages qui sont affectés par les différences spécifiques entre les véhicules avec conduite à droite et ceux avec conduite à gauche ne peuvent pas être modifiés.**

Pour la conduite à droite :

Pour les véhicules avec conduite à droite, le système EyeSight est configuré pour la conduite sur le côté gauche de la route. Toutefois, il peut être reconfiguré en modifiant le réglage de personnalisation de la voie de conduite sur le mode de conduite sur le côté droit.*

⇒ **Page 204**

Si le réglage pour la voie de conduite (côté de conduite de la route) ne correspond pas à la voie actuelle, les performances complètes du système EyeSight peuvent ne pas être disponibles.

***: Les caractéristiques et réglages qui sont affectés par les différences spécifiques entre les véhicules avec conduite à droite et ceux avec conduite à gauche ne peuvent pas être modifiés.**

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Dans les situations présentées ci-dessous, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. Lorsque l'une de ces situations se présente, désactivez le système de freinage avant collision. De la même manière, n'utilisez pas le régulateur de vitesse adaptatif, la fonction de centrage sur la voie, le limiteur de vitesse manuel (selon modèles), le limiteur de vitesse intelligent (selon modèles), la fonction de prévention de sortie de voie, l'assistance au maintien dans la voie d'urgence (selon modèles) ou le régulateur de vitesse classique.
  - La pression des pneus n'est pas conforme.[*1]
  - La roue de secours de type provisoire est installée.[*1]
  - Des pneus usés inégalement, ou dont le type d'usure est inégal sont installés.[*1]
  - Des pneus de mauvaise taille sont installés.[*1]
  - Un pneu crevé a été réparé temporairement avec un kit de réparation de pneu.
  - La suspension a été modifiée (y compris une suspension SUBARU d'origine qui a été modifiée).
  - Un objet obstruant le champ de vision de la caméra stéréo est installé sur le véhicule.
  - Des chaînes antidérapantes sont installées.
  - Les phares sont sales ou recouverts de neige et de glace ou de saleté. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
  - Les axes optiques ne sont pas alignés correctement. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
  - Les feux, y compris les phares et les phares antibrouillard, ont été modifiés.
  - Le véhicule fonctionne de manière irrégulière suite à un accident ou un dysfonctionnement.
  - Le témoin avertisseur du système des freins est allumé en rouge.[*2]
  - Une charge lourde se trouve sur ou dans le véhicule.
  - Le nombre maximum de passagers est dépassé.
  - Les instruments de bord ne fonctionnent pas correctement : témoins qui ne s'allument pas, bips qui ne retentissent pas, affichage différent de la normale, etc.[*3]

- Dans les conditions suivantes, le système ne fonctionnera pas convenablement. N'utilisez pas le régulateur de vitesse adaptatif, la fonction de centrage sur la voie, le limiteur de vitesse manuel (selon modèles), le limiteur de vitesse intelligent (selon modèles), la fonction de prévention de sortie de voie, l'assistance au maintien dans la voie d'urgence (selon modèles) ou le régulateur de vitesse classique.
  - Les roues sont déséquilibrées (p. ex., la masse d'équilibrage est retirée ou mal alignée).*1
  - L'alignement des roues est hors de la valeur spécifiée.*1
  - Traction d'une remorque ou d'un autre véhicule, etc.
- Dans les conditions suivantes, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. N'utilisez pas la fonction de centrage sur la voie, la fonction de prévention de sortie de voie ou l'assistance au maintien dans la voie d'urgence (selon modèles).
  - Vous sentez une vibration anormale dans le volant ou celui-ci est plus difficile à manier que d'habitude.
  - Le volant a été remplacé par des pièces autres que des pièces SUBARU d'origine.

*1: Les roues et pneus assurent des fonctions primordiales. Assurez-vous d'utiliser des roues et pneus convenant à votre véhicule. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

*2: Si le témoin avertisseur du système des freins ne s'éteint pas, arrêtez immédiatement le véhicule dans un endroit sûr et contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

*3: Pour de plus amples détails relatifs aux instruments de bord, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

ATTENTION

- Les caractéristiques de la caméra stéréo sont semblables à celles de l'œil humain. Par conséquent, les situations rendant la visibilité vers l'avant difficile pour le conducteur ont le même effet sur cette caméra. Elles rendent aussi la détection de véhicules, d'obstacles et de voies de circulation par le système difficile.
- Le système EyeSight ne peut détecter que les objets présents dans le champ de vision couvert par la caméra stéréo. De plus, après qu'un objet est entré dans le champ de vision couvert par la caméra, il se peut que le système mette un certain temps à le détecter en tant que cible maîtrisable et à avertir le conducteur.

Exemple de la portée du champ de vision de la caméra stéréo

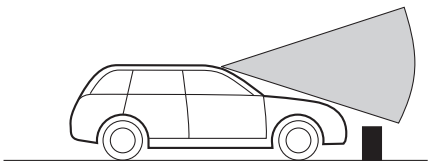

Les objets de petite taille autour du véhicule ne peuvent pas être détectés.

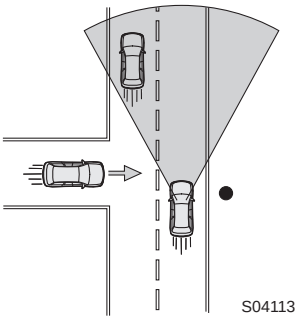

- Dans les conditions énumérées ci-dessous, il deviendra plus difficile pour le système de détecter le véhicule qui précède, les motos, les cyclistes, les piétons et les obstacles sur la route, ainsi que les marquages de voie. De plus, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané. Toutefois, l'arrêt momentané du système est annulé dès que ces conditions se sont améliorées, après avoir effectué un court trajet.
  - Mauvais temps (par exemple forte pluie, vent violent ou brouillard dense). Le système risque particulièrement de s'arrêter momentanément lorsque le pare-brise est gras, si un revêtement de vitrage a été utilisé ou si les balais d'essuie-glace fonctionnent mal.
  - Une forte lumière vous éblouit de l'avant (soleil ou faisceaux de phares des véhicules roulant en sens inverse, etc.).
  - Le lave-glace de pare-brise est en cours d'utilisation.
  - Des gouttes d'eau (de pluie ou autre) ou de la saleté se trouvant sur le pare-brise ne sont pas suffisamment essuyées.

- Le pare-brise est embué, rayé ou maculé, ou la neige, la saleté, la poussière ou le gel y ont adhéré, ou il est affecté d'une autre manière. Le champ de vision couvert par la caméra stéréo s'en trouve réduit. De plus, la lumière se reflète sur la saleté, etc.
- Le véhicule est fortement incliné sous l'effet d'un chargement ou d'autres facteurs.
- La visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou la vue vers l'avant du véhicule est gênée par les projections d'eau, de neige, de saleté ou de poussière du véhicule situé devant ou de ceux roulant en sens inverse.
- Le champ de vision couvert par la caméra stéréo est masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule).
- Vous passez à l'entrée ou à la sortie d'un tunnel
- La partie arrière du véhicule situé devant est basse, de petite taille ou de forme irrégulière (par exemple, remorque à plateau bas, etc.).
- L'obstacle est une clôture, un mur ou un volet, etc., présentant un motif uniforme (rayures, briques, etc.) ou dépourvu de tout motif.
- L'obstacle est un mur ou une porte en verre, ou un miroir.
- Vous conduisez de nuit ou dans un tunnel, derrière un véhicule roulant avec ses feux arrière éteints
- Vous conduisez à hauteur d'une bannière ou d'un drapeau, de branches basses ou d'une végétation touffue/élevée
- Sur les déclivités prononcées
- Vous vous retrouvez dans l'obscurité et aucun objet n'est détecté.
- L'environnement autour du véhicule est de couleur uniforme (paysage complètement enneigé, etc.).
- Une détection précise est rendue impossible par des réflexions sur le pare-brise.

• Dans les conditions présentées ci-dessous, le système EyeSight risque de s'arrêter momentanément. Son fonctionnement reprend dès que les conditions s'améliorent.

- La température intérieure du véhicule est élevée (ex. : après avoir laissé le véhicule au soleil) ou basse (ex. : après avoir laissé le véhicule dans un environnement extrêmement froid).
- Immédiatement après le démarrage du moteur

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Dans les situations présentées ci-dessous, il sera difficile de détecter le véhicule situé devant, les motos, les piétons, les obstacles sur la route, les voies de circulation, etc. De plus, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané. Si le système EyeSight arrête de fonctionner plusieurs fois de manière répétée, contactez un concessionnaire SUBARU et faites inspecter le système.
  - Il y a de la saleté ou de la poussière autour des lentilles de la caméra stéréo.
  - La caméra stéréo a été décalée par un fort impact.
  - Le véhicule n'a pas été conduit depuis longtemps (1 an ou plus, par exemple).
- En cas de dysfonctionnement du système EyeSight, désactivez le système de freinage avant collision (⇒ page 64), la fonction de prévention de sortie de voie (⇒ page 142), l'assistance au maintien dans la voie d'urgence (selon modèles) (⇒ page 154) et l'alerte de sortie de voie (⇒ page 166), et arrêtez d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif, la fonction de centrage sur la voie, le limiteur de vitesse manuel (selon modèles), le limiteur de vitesse intelligent (selon modèles) et le régulateur de vitesse classique. Adressez-vous à un concessionnaire SUBARU et faites inspecter le système.
- Lorsque le témoin avertisseur du Contrôle de Dynamique du Véhicule est allumé, le système de freinage avant collision risque de ne pas fonctionner correctement. Si le témoin indicateur est allumé, désactivez le système de freinage avant collision. De plus, n'utilisez pas le régulateur de vitesse adaptatif, le limiteur de vitesse manuel (selon modèles), le limiteur de vitesse intelligent (selon modèles) ou le régulateur de vitesse classique.

REMARQUE

EyeSight enregistre et stocke les données suivantes lorsque le système de freinage avant collision se déclenche, lorsque l'alerte de distance se déclenche pendant l'utilisation du régulateur de vitesse adaptatif, et lorsque les coussins de sécurité SRS ont été déployés. Il n'enregistre aucune conversation ou autre donnée audio.

- Données d'images des caméras stéréo
- Distance avec le véhicule situé devant
- Vitesse du véhicule
- Angle de braquage du volant
- Mouvement latéral par rapport à la direction de déplacement
- État de fonctionnement de la pédale d'accélérateur
- État de fonctionnement de la pédale de frein
- Position du levier sélecteur
- Relevé du compteur totalisateur
- Données relatives à l'ABS, au Contrôle de Dynamique du Véhicule et à la fonction de contrôle de traction
  Dans le cadre de la recherche et du développement des véhicules, SUBARU et ses sous-traitants sont susceptibles de récupérer et utiliser les données ainsi enregistrées. SUBARU et ses sous-traitants s'engagent à ne pas divulguer ni communiquer à aucune tierce partie les données récupérées, à l'exception des conditions suivantes.
  - Le/la propriétaire du véhicule a donné son accord.
  - La divulgation/mise à disposition a été ordonnée par un tribunal ou une autre décision de justice.
  - Les données sont communiquées à un institut de recherche en vue d'un traitement statistique ou autre processus similaire, après modification rendant l'identification de l'utilisateur et du véhicule impossible.

Utilisation de la caméra stéréo

La caméra stéréo est située sur le pare-brise.

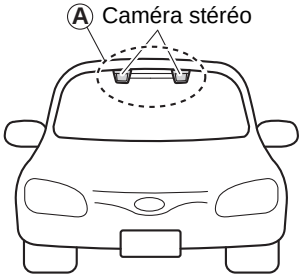

S01107

ATTENTION

- La caméra stéréo contrôle et détecte les taches et les bavures sur l'avant de la caméra. Cette détection n'est cependant pas fiable à 100%.
  Dans certaines conditions, il est possible que le système ne détecte pas avec précision les taches et les bavures sur l'avant de la caméra stéréo. Par ailleurs, il est possible que cette fonction ne détecte pas la présence de neige ou de glace sur le pare-brise, près de la caméra stéréo. Dans de telles conditions, veillez à ce que le pare-brise soit toujours propre (zone désignée par la mention Ⓐ). Autrement, le système risque de ne pas fonctionner correctement. Lorsque cette fonction détecte que l'avant de la caméra stéréo est maculé ou flou, aucune fonction EyeSight ne peut être activée, à l'exception du limiteur de vitesse manuel (selon modèles) ou du régulateur de vitesse classique.
- Si l'intérieur du pare-brise devant la caméra stéréo est sale, n'essayez pas de nettoyer le pare-brise vous-même. Contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le véhicule.

- Les lentilles de la caméra stéréo sont des composants de précision. Respectez toujours les précautions suivantes, en particulier lorsque vous manipulez la zone autour des lentilles de la caméra.
  - Ne touchez jamais les lentilles de la caméra stéréo. N'essayez pas non plus de nettoyer les lentilles. Si vous touchez accidentellement les lentilles, veillez à contacter un concessionnaire SUBARU.
  - Lorsque vous nettoyez l'intérieur du pare-brise autour du couvercle de la caméra, ne vaporisez pas le nettoyant directement sur le pare-brise. Vaporisez le nettoyant sur un chiffon, puis essuyez le pare-brise.
  - Lorsque vous faites nettoyer l'intérieur du pare-brise à une station-service, etc., assurez-vous de demander au responsable de couvrir les couvercles des caméras avant de nettoyer le véhicule.
  - Ne faites pas subir des chocs violents à la caméra stéréo.
  - Ne retirez et ne démontez pas la caméra stéréo.
  - Ne modifiez pas la position d'installation de la caméra stéréo, et n'apportez aucune modification aux éléments périphériques.
- Si le système de la caméra devient chaud, les ventilateurs de refroidissement peuvent se mettre en marche. Ne bloquez pas les orifices de ventilation dans le couvercle de la caméra. De plus, n'insérez rien dans les orifices de ventilation. Cela pourrait endommager le système de la caméra.
- Ne touchez pas le couvercle de la caméra, car il peut être chaud en raison de la chaleur générée par le système de la caméra.

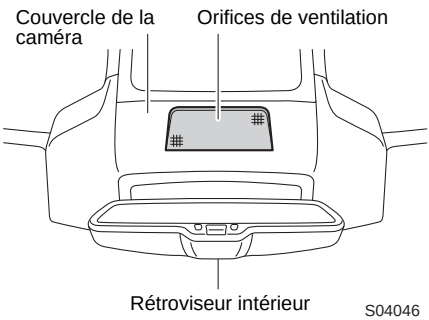

- Si le couvercle de la caméra est heurté, pressé fortement ou soumis à d'autres impacts, les fonctions de l'EyeSight peuvent ne pas s'exécuter correctement.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- N’installez pas d’accessoires autres que ceux désignés par SUBARU sur les zones interdites indiquées dans les illustrations (zones grises).
  Même si certains accessoires sont installés en dehors des zones interdites, un fonctionnement anormal du système EyeSight peut se produire en raison de la réflexion de la lumière ou d’autres objets. Dans cette situation, déplacez les accessoires. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.

Avec conduite à gauche

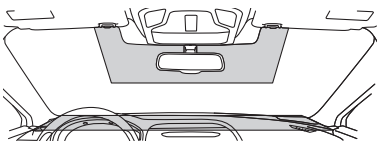

Avec conduite à droite

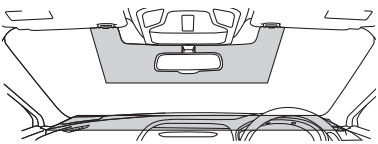

S04052

- Ne placez pas d’autocollants ou d’accessoires sur le pare-brise (à l’extérieur ou à l’intérieur). Si vous devez le faire (par exemple, en cas d’obligation légale ou de péage électronique), évitez les zones interdites indiquées dans les illustrations (zones grises). Dans le cas contraire, cela pourrait affecter le champ de vision de la caméra stéréo et entraîner un mauvais fonctionnement du système. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.
- Ne posez aucun objet sur le tableau de bord. Les reflets sur le pare-brise risquent d’empêcher la caméra stéréo de détecter les objets avec précision et pourraient provoquer un comportement anormal du système EyeSight. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.
- Si un produit chimique ou d’autres substances sont appliqués sur le tableau de bord, les reflets sur le pare-brise risquent d’empêcher la caméra stéréo de détecter les objets avec précision et pourraient provoquer un comportement anormal du système EyeSight.

- Ce véhicule SUBARU est équipé de la fonctionnalité EyeSight. Cette fonctionnalité a été spécifiquement développée par SUBARU pour être utilisée avec les balais d'essuie-glace SUBARU d'origine. En cas de remplacement ou de réparation, n'installez pas de balai d'essuie-glace autre qu'un balai d'essuie-glace SUBARU d'origine ou un balai d'essuie-glace d'un tiers égalant la qualité des balais d'essuie-glace SUBARU d'origine, ceci afin de continuer à utiliser cette fonctionnalité.
  Des pièces de qualité inférieure peuvent empêcher la caméra stéréo de détecter les objets avec précision et pourraient provoquer un comportement anormal du système EyeSight. SUBARU et le(s) concessionnaire(s) SUBARU ne sont pas responsables des dégâts pouvant découler de l'utilisation de pièces autres que les pièces SUBARU d'origine.
- Remplacez les balais d'essuie-glace endommagés et les caoutchoucs d'essuie-glace usés dès que possible. Des balais d'essuie-glace endommagés ou des caoutchoucs d'essuie-glace usés risqueraient de laisser des traces sur le pare-brise. Des traces ou des gouttes subsistant sur le pare-brise risquent d'empêcher la caméra stéréo de détecter les objets avec précision et pourraient provoquer un comportement anormal du système EyeSight.
- N'installez pas d'accessoires sur le côté avant comme sur le capot ou sur la calandre. Cela peut avoir une incidence sur la vue de la caméra et empêcher le système de fonctionner correctement.

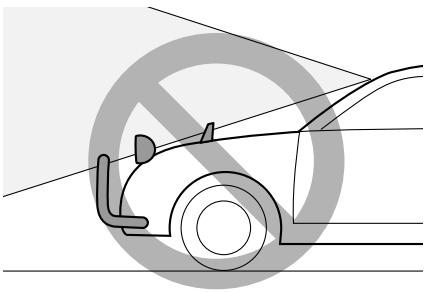

S01098

- Assurez-vous que la cargaison chargée sur le toit n'interfère pas avec le champ de vision couvert par la caméra stéréo. Masquer le champ de vision de la caméra stéréo peut nuire au fonctionnement du système. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Maintenez toujours le pare-brise propre (intérieur et extérieur). Lorsque le pare-brise est embrumé, ou s'il y a de la saleté ou un film gras dessus, la caméra stéréo risque de ne pas détecter les objets avec précision et le système EyeSight risque de ne pas fonctionner correctement. N'installez jamais de périphérique ou d'accessoire sur l'aérateur central, car tout changement de circulation de l'air peut avoir un impact sur les performances du système EyeSight.
- N'utilisez aucun produit de traitement pour verre ou des substances similaires sur le pare-brise. Vous risqueriez d'empêcher le fonctionnement correct du système.
- N'appliquez pas de revêtements ni de couche de verre supplémentaire sur le pare-brise. Le système risque de ne pas fonctionner correctement.
- Si le pare-brise est rayé ou fissuré, contactez un concessionnaire SUBARU.
- Nous vous recommandons de confier toute réparation ou tout remplacement du pare-brise à un concessionnaire SUBARU.
  Ce véhicule SUBARU est équipé de la fonctionnalité EyeSight. Cette fonctionnalité a été spécifiquement développée par SUBARU pour être utilisée avec les pare-brises SUBARU d'origine. En cas de remplacement ou réparation, afin de continuer à utiliser cette fonctionnalité, n'installez pas de pare-brise autre qu'un pare-brise SUBARU d'origine ou un pare-brise équivalent d'un tiers égalant la qualité des pare-brises SUBARU d'origine.
  Des pièces de qualité inférieure peuvent empêcher la caméra stéréo de détecter les objets avec précision et pourraient provoquer un comportement anormal du système EyeSight. SUBARU et le(s) concessionnaire(s) SUBARU ne sont pas responsables des dégâts pouvant découler de l'utilisation de pièces autres que les pièces SUBARU d'origine.
  Afin de continuer à utiliser la fonctionnalité EyeSight, un réglage de la caméra stéréo est nécessaire lors de la repose ou du remplacement d'un pare-brise. Pour plus de détails sur le réglage de la caméra stéréo, il est recommandé de contacter un concessionnaire SUBARU ou un réparateur pouvant entretenir le système EyeSight.

Manipulation des capteurs radar

Reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails.

Fonctions EyeSight

Le système EyeSight offre les fonctions suivantes.

■ Système de freinage avant collision

Ce système fait appel à une fonction d'alerte de distance de sécurité afin d'avertir le conducteur de prendre les mesures nécessaires en cas de risque de collision avec un véhicule ou un obstacle situé devant vous. Si le conducteur ne réagit pas, le freinage est sollicité automatiquement afin d'aider à empêcher l'accident ou, à défaut, d'aider à en réduire les conséquences.

⇒ Page 34

Correction de trajectoire automatique d'urgence

Cette fonction avertit le conducteur de toute possibilité de collision avec un véhicule, un piéton ou un cycliste devant le véhicule. Si le conducteur ne prend pas de mesures d'évitement, le système actionne le volant pour tenter d'éviter une collision.

⇒ Page 52

■ Régulateur de vitesse adaptatif avancé

Régulateur de vitesse adaptatif

Cette fonction maintient la vitesse sélectionnée du véhicule et, le cas échéant, surveille la vitesse du véhicule situé devant sur la même voie, jusqu'à la vitesse maximale sélectionnée.

⇒ Page 66

Fonction de centrage sur la voie

Cette fonction aide à supprimer les dérives de votre véhicule en détectant les marquages de voie (par exemple, les lignes blanches) et le véhicule devant vous sur les autoroutes et voies rapides, et en assistant la manœuvre de direction. La fonction de centrage sur la voie ne fonctionne que lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est en service.

⇒ Page 97

■ Limiteur de vitesse manuel (selon modèles)

Cette fonction permet de contrôler la vitesse du véhicule afin de ne pas dépasser la vitesse sélectionnée manuellement par le conducteur.
⇒ Page 112

■ Limiteur de vitesse intelligent (selon modèles)

Cette fonction permet de contrôler la vitesse du véhicule afin de ne pas dépasser la vitesse fixée automatiquement en fonction des panneaux de signalisation détectés par la reconnaissance des panneaux de signalisation. La vitesse sélectionnée du véhicule doit être réglée manuellement par le conducteur avant que le limiteur de vitesse intelligent ne commence à fonctionner.
⇒ Page 121

■ Fonction de prévention de sortie de voie

Lors de la conduite sur des autoroutes ou voies rapides, le système reconnaît le marquage des voies (et les limites de la route (pour les modèles européens)) des deux côtés du véhicule. S’il semble probable que le véhicule sorte de la voie, le système assiste la manœuvre dans la direction empêchant la sortie de voie, et empêche ainsi que le véhicule sorte de sa voie.
⇒ Page 132

■ Assistance au maintien dans la voie d’urgence (selon modèles)

S’il paraît probable que le véhicule quitte la voie lorsqu’un véhicule vous suit ou si un véhicule approche en sens inverse sur la voie voisine, le système assiste le conducteur en tournant le volant dans la direction qui empêche la sortie de voie, gardant le véhicule sur la voie.
⇒ Page 143

■ Gestion de l’accélérateur avant collision

Cette fonction réduit le bond en avant accidentel se produisant en cas d’erreur d’utilisation du levier sélecteur ou de pression involontaire ou trop brutale sur la pédale d’accélérateur.
⇒ Page 155

■ Alerte de sortie de voie

Cette fonction avertit le conducteur lorsque le véhicule est sur le point de quitter la route.
⇒ Page 162

■ Alerte de dérive sur la voie

Cette fonction prévient le conducteur lorsqu'elle détecte une dérive provoquée par la fatigue, le manque de concentration sur la route, l'inattention, un fort vent de côté ou d'autres facteurs.
⇒ Page 167

■ Alerte de démarrage du véhicule devant vous

Cette fonction avertit le conducteur lorsque le véhicule à l'arrêt situé devant démarre alors que son véhicule est toujours à l'arrêt.
⇒ Page 171

■ Reconnaissance des panneaux de signalisation (selon modèles)

La reconnaissance des panneaux de signalisation est une fonction qui utilise la caméra stéréo pour détecter les panneaux de signalisation. Lorsqu'une limite de vitesse ou une autre restriction affichée sur votre voie de circulation est reconnue, un indicateur de panneau de signalisation apparaît sur l'affichage des instruments de bord.
⇒ Page 173

■ Régulateur de vitesse classique

Lorsque ce mode est actif, le système maintient une vitesse constante. Il ne surveille pas le véhicule situé devant. Cette fonction peut être utilisée même en cas d'arrêt momentané de la caméra stéréo (⇒ page 200). Pour utiliser cette fonction, passez du régulateur de vitesse adaptatif au régulateur de vitesse classique.
⇒ Page 184

REMARQUE

Le système EyeSight n'est pas opérationnel lorsque le moteur ne tourne pas (à moins que le moteur soit automatiquement arrêté par le système de démarrage et d'arrêt automatique).

Disposition de l’affichage du tableau de bord

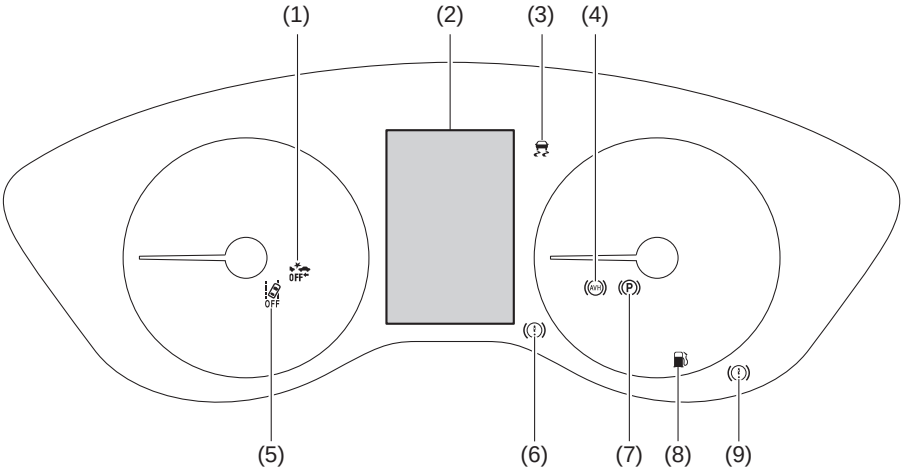

S04053

(1) Témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision
(2) Affichage des instruments de bord
(3) Témoin avertisseur du Contrôle de Dynamique du Véhicule
(4) Témoin indicateur d’Auto Vehicle Hold
(5) Témoin indicateur de désactivation de l’alerte de sortie de voie
(6) Témoin avertisseur de frein de stationnement électronique (jaune)
(7) Témoin indicateur du frein de stationnement électronique
(8) Témoin avertisseur de bas niveau de carburant
(9) Témoin avertisseur du système des freins (rouge)

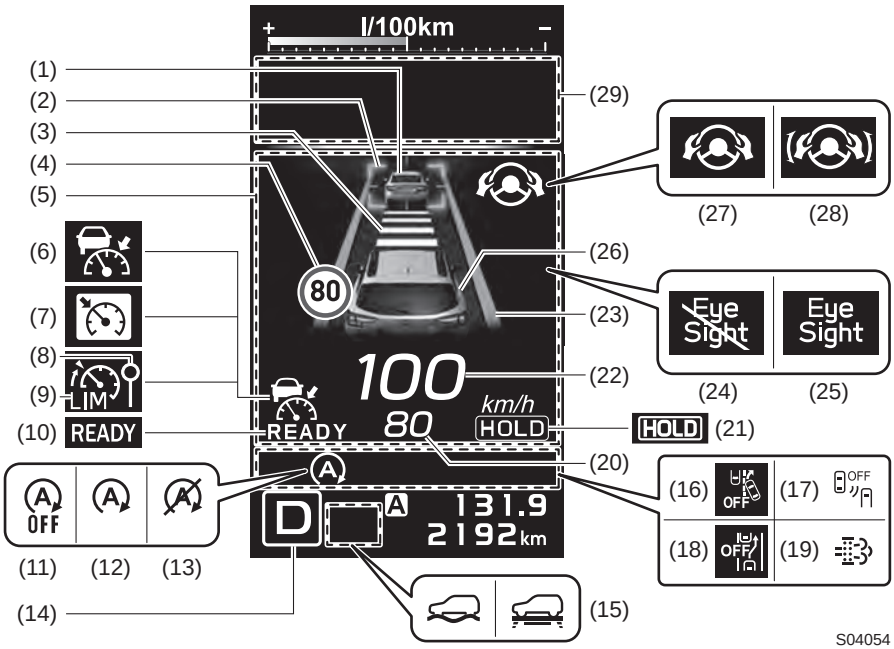

Les unités de l'affichage peuvent être modifiées sur les réglages de l'écran.
Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

(1) Indicateur de véhicule devant vous
(2) Indicateur de véhicule devant vous pour le centrage sur la voie
(3) Témoin de réglage de distance de sécurité
(4) Indicateur de panneau de signalisation (selon modèles)
(5) Zone d'affichage de l'EyeSight
(6) Indicateur de régulateur de vitesse adaptatif
(7) Indicateur de régulateur de vitesse classique
(8) Indicateur du limiteur de vitesse intelligent (selon modèles)
(9) Indicateur de limite de vitesse (selon modèles)
(10) Témoin READY
(11) Indicateur de désactivation du système de démarrage et d'arrêt automatique
(12) Indicateur du système de démarrage et d'arrêt automatique (vert)/Indicateur d'avertissement du système de démarrage et d'arrêt automatique (jaune)
(13) Témoin indicateur d'activité du système de démarrage et d'arrêt automatique non détectée
(14) Indicateur de position du levier sélecteur/du rapport engagé
(15) Indicateur de X-MODE
(16) Indicateur de désactivation de l'assistance au maintien dans la voie d'urgence (selon modèles)
(17) Indicateur de désactivation SRVD (selon modèles)
(18) Indicateur de désactivation de la correction de trajectoire automatique d'urgence (selon modèles)
(19) Témoin avertisseur de filtre à particules essence (selon modèles)
(20) Affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule
(21) Témoin HOLD
(22) Vitesse actuelle du véhicule
(23) Indicateur de voie
(24) Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight (blanc)
(25) Indicateur d'avertissement EyeSight (jaune)
(26) Indicateur de votre véhicule
(27) Indicateur de centrage sur la voie (blanc)
(28) Indicateur de centrage sur la voie (vert)
(29) Zone de l'écran d'avertissement

	Indicateur de régulateur de vitesse adaptatif • Cet indicateur s'allume lorsque la touche (régulateur de vitesse) est enfoncée. ⇒ Page 75 • Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé, cet indicateur passe du blanc au vert. Lorsque le conducteur accélère le véhicule en enfonçant la pédale d'accélérateur pendant le fonctionnement du régulateur de vitesse adaptatif, l'indicateur passe du vert au blanc. ⇒ Page 76
	Indicateur de régulateur de vitesse classique • Cet indicateur s'allume lorsque la touche / (réglage de distance de sécurité) est maintenue enfoncée après avoir appuyé sur la touche (régulateur de vitesse). ⇒ Page 186 • Cet indicateur passe du blanc au vert lorsque le régulateur de vitesse classique est en service. ⇒ Page 187
	Indicateur de limite de vitesse (selon modèles) • Cet indicateur s'allume lorsque le limiteur de vitesse manuel ou le limiteur de vitesse intelligent est activé. • Lorsque le limiteur de vitesse manuel ou le limiteur de vitesse intelligent est activé, l'indicateur passe du blanc au vert. • Cet indicateur s'allume en blanc lorsque le limiteur de vitesse manuel ou le limiteur de vitesse intelligent est temporairement annulé en raison d'une forte pression sur la pédale d'accélérateur, ou lorsque le levier sélecteur est sur la position R.
	Indicateur du limiteur de vitesse intelligent (selon modèles) • Cet indicateur s'allume lorsque le limiteur de vitesse intelligent est activé. • Lorsque le limiteur de vitesse intelligent est activé, l'indicateur passe du blanc au vert. • Cet indicateur s'allume en blanc lorsque le limiteur de vitesse intelligent est temporairement annulé en raison d'une forte pression sur la pédale d'accélérateur, ou lorsque le levier sélecteur est sur la position R.

READY	**Témoin READY** READY s'allume lorsque le régulateur de vitesse*, le limiteur de vitesse manuel (selon modèles) ou le limiteur de vitesse intelligent (selon modèles) peut être activé. ⇒ Pages 75 et 185 *: Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique
HOLD	**Témoin HOLD** HOLD s'allume lorsque la fonction d'arrêt total est activée alors que le régulateur de vitesse adaptatif est en service. ⇒ Page 84
	Indicateur de véhicule devant vous Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé, ou lorsque la fonction d'arrêt total est activée, cet indicateur s'allume lorsqu'un véhicule situé devant a été détecté. ⇒ Page 77
	Témoin de réglage de distance de sécurité Affiche le réglage de distance de sécurité paramétré via la touche / (réglage de distance de sécurité). ⇒ Page 83
60	**Affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule** • Affiche la vitesse sélectionnée du véhicule. • Cet indicateur passe du blanc au vert lorsque le régulateur de vitesse adaptatif, le régulateur de vitesse classique, le limiteur de vitesse manuel (selon modèles) ou le limiteur de vitesse intelligent (selon modèles) est activé. ⇒ Pages 76, 114, 123 et 187
D	**Indicateur de position du levier sélecteur/du rapport engagé** Cet indicateur s'allume et indique dans quelle position le levier sélecteur ou le rapport engagé se trouve.
Eye Sight	**Indicateur d'avertissement EyeSight (jaune)** • Cet indicateur s'allume ou clignote en cas de dysfonctionnement du système EyeSight. • Lorsqu'il est allumé (fixe ou clignotant), aucune des fonctions EyeSight n'est utilisable (y compris le régulateur de vitesse adaptatif, le système de freinage avant collision, etc.). ⇒ Page 198

	Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight (blanc) • Cet indicateur s'allume lorsque le système EyeSight est momentanément à l'arrêt. • Il s'allume lorsque le contacteur d'allumage est placé sur la position ON, à condition que la touche (régulateur de vitesse) soit réglée sur ON dans un délai d'environ 10 secondes après le démarrage du moteur. Il s'éteint environ 10 secondes après le démarrage du moteur. • Lorsque cet indicateur est allumé, aucune des fonctions EyeSight ne peut être utilisée, à l'exception du limiteur de vitesse manuel (selon modèles), du limiteur de vitesse intelligent (selon modèles) ou du régulateur de vitesse classique. Cependant, les modèles équipés du limiteur de vitesse intelligent ne pourront plus détecter les panneaux de signalisation et la vitesse sélectionnée du véhicule ne sera plus mise à jour en fonction des limites de vitesse affichées. ⇒ Page 200
	Indicateur du système de démarrage et d'arrêt automatique (vert) (également utilisé comme indicateur d'avertissement du système de démarrage et d'arrêt automatique (jaune)) • Cet indicateur s'allume en jaune lorsque le contacteur d'allumage est placé sur la position ON, puis s'éteint après le démarrage du moteur. • Il s'allume en vert pendant le fonctionnement du système de démarrage et d'arrêt automatique. Il s'éteint après le redémarrage du moteur. • Il s'allume en jaune en cas de dysfonctionnement dans le système de démarrage et d'arrêt automatique.
	Indicateur de désactivation du système de démarrage et d'arrêt automatique Cet indicateur s'allume lorsque le système de démarrage et d'arrêt automatique est désactivé. Il s'éteint lorsque le système de démarrage et d'arrêt automatique est activé. ⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails.
	Témoin indicateur d'activité du système de démarrage et d'arrêt automatique non détectée Lorsqu'un véhicule est arrêté, le témoin indicateur s'allume lorsque les conditions de fonctionnement du système de démarrage et d'arrêt automatique ne sont pas réunies. Le témoin s'éteint lorsque le véhicule commence à rouler.

	Indicateur de X-MODE Cet indicateur s'allume lorsque le X-MODE est activé. ⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails.
	Témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie • Ce témoin indicateur s'allume lorsque les alertes de sortie de voie et de dérive sur la voie sont désactivées. • Il s'allume également lorsque le contacteur d'allumage est placé sur la position ON. Environ 10 secondes après le démarrage du moteur, le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'éteint ou reste allumé, selon l'état actuel (ON ou OFF). ⇒ Pages 166 et 170
	Témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision • Ce témoin indicateur s'allume lorsque le système de freinage avant collision ainsi que la gestion de l'accélérateur avant collision sont désactivés. • Il s'allume également lorsque le contacteur d'allumage est mis sur la position ON, puis s'éteint environ 10 secondes après le démarrage du moteur. ⇒ Pages 65 et 161
	Indicateur de voie • Cet indicateur s'allume en bleu lorsque la fonction de centrage sur la voie est en marche et détecte les marquages de voie. • Il s'allume en gris lorsque la fonction de prévention de sortie de voie est activée. • Il s'allume en blanc lorsque la fonction de prévention de sortie de voie passe en mode d'attente. • Il s'allume en jaune lorsque la fonction de prévention de sortie de voie est en marche. ⇒ Pages 107 et 138
	Indicateur de véhicule devant vous pour le centrage sur la voie La fonction de centrage sur la voie est en marche et détecte le véhicule devant vous.

	Témoin avertisseur du système des freins (rouge) Si le témoin avertisseur du système des freins (rouge) s'allume lorsque le frein de stationnement électronique est relâché pendant la conduite, éteignez le système de freinage avant collision. À ce moment, n'utilisez pas le mode de régulateur de vitesse adaptatif, le limiteur de vitesse manuel (selon modèles), le limiteur de vitesse intelligent (selon modèles) ou le mode de régulateur de vitesse classique. Si le témoin avertisseur du système des freins (rouge) ne s'éteint pas, garez immédiatement le véhicule dans un lieu sûr. Adressez-vous à un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système. ⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails.
	Témoin avertisseur de frein de stationnement électronique (jaune) Ce témoin avertisseur s'allume lorsque le système de frein de stationnement électronique est défaillant. ⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails.
	Témoin indicateur du frein de stationnement électronique Ce témoin indicateur s'allume lorsque le frein de stationnement électronique est serré. ⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails.
	Indicateur de votre véhicule Lorsque la pédale de frein est enfoncée ou que la fonction de commande des freins est activée, les témoins des freins sur l'indicateur du véhicule s'allument en rouge.
	Indicateur de centrage sur la voie • Cet indicateur s'allume lorsque la fonction de centrage sur la voie est activée par pression sur la touche (centrage sur la voie) (uniquement lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé). • Cet indicateur s'éteint lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est désactivé. • Lorsque la fonction de centrage sur la voie est en marche, l'indicateur passe du blanc au vert. ⇒ Page 106

	Indicateur de désactivation de l'assistance au maintien dans la voie d'urgence (selon modèles) • Cet indicateur s'allume lorsque le contacteur d'allumage est placé sur la position ON. Environ 10 secondes après le démarrage du moteur, l'indicateur reste allumé ou s'éteint, selon son état lorsque le contacteur d'allumage a été mis en position OFF. • Il s'allume lorsque l'assistance au maintien dans la voie d'urgence ne peut pas être utilisée (en raison d'un dysfonctionnement ou d'un arrêt temporaire) ou lorsque le système a été désactivé par l'utilisateur.
	Indicateur de désactivation SRVD (selon modèles) Cet indicateur s'allume lorsque le système SRVD est désactivé. ⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails.
	Témoin avertisseur du Contrôle de Dynamique du Véhicule Ce témoin avertisseur s'allume lorsque le contacteur d'allumage est mis sur la position ON, et s'éteint environ 2 secondes après le démarrage du moteur. Il s'allume en cas de dysfonctionnement dans le système de contrôle électrique du Contrôle de Dynamique du Véhicule. ⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails.
	Témoin indicateur d'Auto Vehicle Hold • Ce témoin indicateur s'allume lorsque le système Auto Vehicle Hold est activé. • Ce témoin indicateur clignote lorsque le véhicule est arrêté par la fonction Auto Vehicle Hold. ⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails.
	Indicateur de désactivation de la correction de trajectoire automatique d'urgence (selon modèles) • Cet indicateur s'allume lorsque le contacteur d'allumage est placé sur la position ON. Ensuite, environ 10 secondes après le démarrage du moteur, l'indicateur reste allumé ou s'éteint, selon l'état du SRVD la dernière fois que le contacteur d'allumage a été désactivé. • Cet indicateur s'allume si le SRVD ou le système de freinage avant collision ne peut pas être utilisé en raison d'un dysfonctionnement ou si le SRVD ou le système de freinage avant collision est désactivé.

	Témoin avertisseur de filtre à particules essence (selon modèles) • Ce témoin avertisseur s'allume lorsque l'accumulation de matières particulaires dépasse la limite spécifiée. • Le régulateur de vitesse*, le limiteur de vitesse manuel (selon modèles) et le limiteur de vitesse intelligent (selon modèles) ne peuvent pas être utilisés lorsque le témoin avertisseur de filtre à particules d'essence clignote. *: Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique ⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails.
	Témoin avertisseur de bas niveau de carburant • Ce témoin avertisseur s'allume lorsque le réservoir est presque vide. • Pour les modèles avec filtre à particules essence, le régulateur de vitesse*, le limiteur de vitesse manuel (selon modèles) et le limiteur de vitesse intelligent (selon modèles) risquent de ne pas pouvoir être utilisés lorsque le témoin avertisseur de bas niveau de carburant est allumé. *: Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique ⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails.
	Indicateur de panneau de signalisation (selon modèles) Cet indicateur affiche la limite de vitesse et d'autres panneaux de signalisation reconnus par le système de reconnaissance des panneaux de signalisation. ⇒ Page 173

Disposition des touches

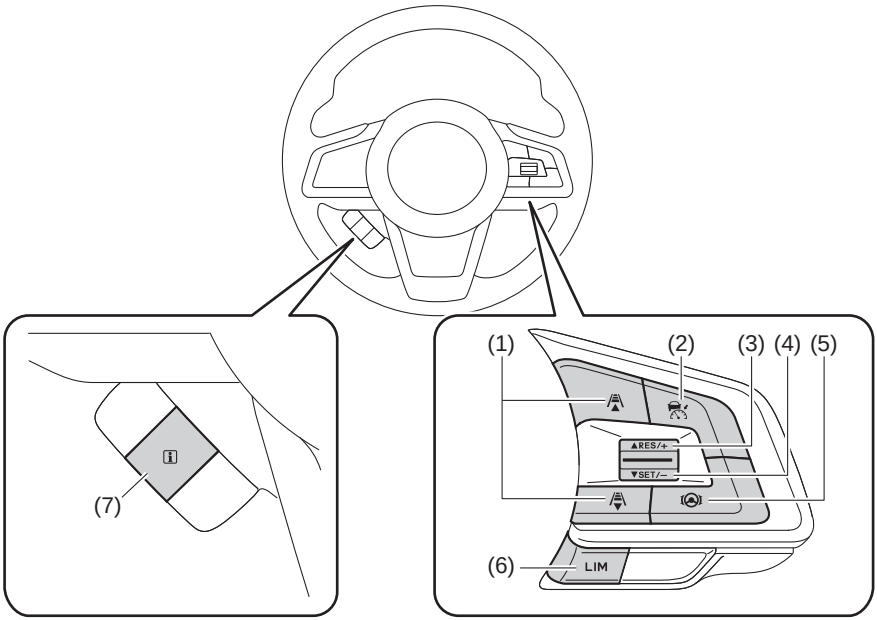

S03925

(1) Touches / (réglage de distance de sécurité)
(2) Touche (régulateur de vitesse)
(3) Touche RES/+
(4) Touche SET/-
(5) Touche (centrage sur la voie)
(6) Touche LIM (limiteur de vitesse) (selon modèles)
(7) Commande

■Touche (régulateur de vitesse)

- Appuyez sur cette touche pour activer/désactiver le régulateur de vitesse*.
- Lorsque la touche (régulateur de vitesse) est enfoncée, (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) apparaît sur la zone d'affichage EyeSight de l'affichage des instruments de bord, puis (indicateur de régulateur de vitesse classique) s'affiche en appuyant sur la touche / (réglage de distance de sécurité) et en la maintenant enfoncée pendant environ 2 secondes. Lorsque (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) ou (indicateur de régulateur de vitesse classique) apparaît sur la zone d'affichage EyeSight, cela indique que le régulateur de vitesse principal est activé.
  ⇒ Pages 75 et 185
- Appuyez sur cette touche pour annuler le régulateur de vitesse.
  ⇒ Pages 89 et 191

*: Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

■Touche LIM (limiteur de vitesse) (selon modèles)

- Appuyez sur cette touche pour activer/désactiver le limiteur de vitesse*.
- Lorsque la touche LIM (limiteur de vitesse) est actionnée, l'un des indicateurs suivants apparaît dans la zone d'affichage EyeSight de l'affichage des instruments de bord.
  - Limiteur de vitesse manuel
    (indicateur de limite de vitesse) apparaît lorsque le limiteur de vitesse manuel est activé.
  - Limiteur de vitesse intelligent
    (indicateur de limite de vitesse) et (indicateur du limiteur de vitesse intelligent) apparaissent lorsque le limiteur de vitesse intelligent est activé.
- Appuyez sur cette touche pour annuler le limiteur de vitesse*.
  ⇒ Pages 112 et 121

*: Limiteur de vitesse manuel et limiteur de vitesse intelligent

■Groupe de touches RES/SET

●SET/-

- Appuyez sur cette touche pour régler le régulateur de vitesse*1 ou le limiteur de vitesse*2 (selon modèles).
- Appuyez sur cette touche pour réduire la vitesse sélectionnée du véhicule (lorsque le régulateur de vitesse*1 ou le limiteur de vitesse*2 (selon modèles) est réglé).

⇒ Pages 76 et 81 (pour le régulateur de vitesse adaptatif)
⇒ Page 116 (pour le limiteur de vitesse manuel - selon modèles)
⇒ Page 126 (pour le limiteur de vitesse intelligent - selon modèles)
⇒ Pages 187 et 190 (pour le régulateur de vitesse classique)

*1: Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique
*2: Limiteur de vitesse manuel et limiteur de vitesse intelligent

●RES/+

- Appuyez sur cette touche pour régler le régulateur de vitesse*1 ou le limiteur de vitesse*2 (selon modèles).
- Après l'annulation du régulateur de vitesse*1 ou du limiteur de vitesse*2 (selon modèles), appuyez sur cette touche pour réactiver la fonction annulée, à la vitesse précédemment sélectionnée du véhicule.
- Appuyez sur cette touche pour augmenter la vitesse sélectionnée du véhicule (lorsque le régulateur de vitesse*1 ou le limiteur de vitesse*2 (selon modèles) est réglé).

⇒ Pages 76, 80 et 93 (pour le régulateur de vitesse adaptatif)
⇒ Page 116 (pour le limiteur de vitesse manuel - selon modèles)
⇒ Page 126 (pour le limiteur de vitesse intelligent - selon modèles)
⇒ Pages 187, 189 et 194 (pour le régulateur de vitesse classique)

*1: Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique
*2: Limiteur de vitesse manuel et limiteur de vitesse intelligent

■ Touches / (réglage de distance de sécurité)

- Appuyez sur une de ces touches pour sélectionner la distance de sécurité réglée sur 4 modes différents : (uniquement lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé).
  ⇒ Page 83
- Lorsque la touche (régulateur de vitesse) est activée, il est possible de commuter entre le régulateur de vitesse adaptatif et le régulateur de vitesse classique en appuyant sur la touche / (réglage de distance de sécurité)*.
  *: Pour passer au régulateur de vitesse classique, appuyez sur la touche et maintenez-la enfoncée pendant environ 2 secondes ou plus.

■ Touche (centrage sur la voie)

Appuyez sur cette touche pour activer/désactiver la fonction de centrage sur la voie (uniquement lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé).
⇒ Page 106

- Lorsque la fonction de centrage sur la voie est en mode d'attente, (indicateur de centrage sur la voie) (blanc) s'allume.
- Lorsque la fonction de centrage sur la voie est en mode actif, (indicateur de centrage sur la voie) (vert) s'allume.

■ Commande i

Tirez cette commande pour afficher de nouveau le message apparu dans la zone de l'écran d'avertissement.
⇒ Page 210

Affichage d’informations central

■ Modification des réglages

Les réglages EyeSight peuvent être modifiés en utilisant l’affichage d’informations central.
⇒ Page 204

Les systèmes suivants peuvent également être activés/désactivés en utilisant l’affichage d’informations central.

- Contrôle de Dynamique du Véhicule
- X-MODE
- Auto Vehicle Hold (AVH)
- Système de détection de véhicule à l’arrière Subaru (SRVD) (selon modèles)

⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails.

■ Écrans d’avertissement

Les écrans d’avertissement suivants seront affichés sur l’affichage d’informations central.

Élément	Écran affiché
Avertissement du système de freinage avant collision (freinage primaire et freinage secondaire)	S03539
Alerte de correction de trajectoire automatique d’urgence	
Avertissement “Obstacle Detected (Obstacle détecté)”	
Avertissement de la fonction de centrage sur la voie (aucune manœuvre du volant)	S03540
La fonction de prévention de sortie de voie s’est activée 3 fois ou plus pendant une période de 180 secondes, mais aucune manœuvre du volant de la part du conducteur n’a été détectée et la fonction de prévention de sortie de voie était active.	
Annulation de la fonction de centrage sur la voie (aucune manœuvre du volant)	S03541

Système de freinage avant collision

En cas de risque de collision avec un obstacle situé devant le véhicule, le système EyeSight empêche la collision ou réduit sa gravité en avertissant le conducteur. Si le conducteur ne réagit toujours pas pour éviter la collision, le freinage peut intervenir automatiquement juste avant la collision afin d'empêcher l'accident ou, à défaut, de réduire ses conséquences. Si le conducteur réagit pour éviter la collision, l'assistance au freinage avant collision se met en marche pour aider le conducteur à empêcher la collision ou à réduire sa gravité.

Ce système peut se révéler efficace non seulement pour les collisions fronto-arrière avec un objet situé devant le véhicule mais aussi avec les collisions fronto-arrière décalées. Outre les collisions fronto-arrière, ce système peut être efficace pour éviter les collisions avec les piétons et les cyclistes qui traversent et avec les véhicules et les piétons qui arrivent en sens inverse et tournent. Cette fonction peut être activée lorsque le levier sélecteur se trouve dans la position D, M ou N.

⚠ DANGER

Fonctionnement du système de freinage avant collision

- N'utilisez jamais le système de freinage avant collision et l'assistance au freinage avant collision pour arrêter votre véhicule ou éviter une collision dans des conditions ordinaires. Ces fonctions ne peuvent pas empêcher les collisions dans toutes les conditions. Il est dangereux de se fier exclusivement au système de freinage avant collision pour assurer le freinage : une collision pourrait en résulter.
- Lorsqu'un avertissement intervient, freinez et/ou prenez toute autre mesure nécessaire en demeurant attentif à l'avant du véhicule et aux alentours.
- Le système de freinage avant collision EyeSight est essentiellement conçu pour prévenir les collisions fronto-arrière, ou à défaut, pour minimiser les dommages corporels et matériels en cas de collision. En plus des voitures et camions, les cyclistes et les piétons peuvent également être considérés comme des obstacles. La détection peut cependant être impossible dans certaines situations*. Par exemple, lorsqu'un véhicule est vu de côté, les véhicules circulant ou approchant en sens inverse, les petits animaux ou enfants, ou les murs et portes ne seront probablement pas détectés.
- Le système de freinage avant collision intervient lorsqu'il détermine que la collision est inévitable et est conçu de façon à commander un freinage puissant immédiatement avant l'impact. Le résultat de cette action varie selon les conditions*. En conséquence, cette fonction ne se comporte pas toujours de la même façon.

- Lorsque le système de freinage avant collision intervient, son action continue même si la pédale d'accélérateur est partiellement enfoncée. Toutefois, cette action est annulée si la pédale d'accélérateur est enfoncée brusquement ou jusqu'en bout de course.
- Si le conducteur enfonce la pédale de frein ou tourne le volant, le système est susceptible de déterminer qu'il s'agit d'une manœuvre d'évitement, auquel cas la commande de freinage automatique peut ne pas intervenir afin de laisser tout le contrôle du véhicule au conducteur.
- Si la différence de vitesse avec l'obstacle est supérieure à environ 60 km/h, les collisions ne peuvent pas être évitées en raison des limites de performance du système EyeSight. Toutefois, même si la différence de vitesse est d'environ 60 km/h ou moins, si un obstacle vous coupe la route ou se déplace en dehors du champ de vision de la caméra, le véhicule peut ne pas pouvoir s'arrêter ou le système peut ne pas s'activer si la visibilité, le caractère glissant de la route, etc. ne répondent pas aux conditions suivantes.*

*: Conditions dans lesquelles le système de freinage avant collision ne peut pas détecter les obstacles :
- Distance avec l'obstacle situé devant vous, différence de vitesse, éloignement, dérive latérale (marge)
- Conditions d'utilisation du véhicule (charge, nombre de passagers, etc.)
- Conditions de circulation (déclivités, mauvaise adhérence, forme, irrégularités, etc.)
- La visibilité à l'avant est mauvaise (pluie, neige, brouillard ou fumée, etc.).
- L'objet détecté n'est pas un véhicule, une moto, un cycliste ou un piéton.
  - Animal domestique ou autre (chien, chevreuil, etc.)
  - Glissière de sécurité, poteau téléphonique, arbre, clôture ou mur, etc.
- Dans certains cas, selon l'éclairage alentour, les mouvements relatifs, l'aspect ou l'angle de l'objet, le système peut être incapable de détecter des obstacles tels que les motos, les cyclistes ou les piétons.
- Le système détermine que l'action du conducteur (basée sur l'actionnement de la pédale d'accélérateur, le freinage, l'angle du volant, etc.) constitue une manœuvre d'évitement.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- État d'entretien du véhicule (systèmes des freins, usure des pneus, pression de gonflage des pneus, utilisation de la roue de secours de type provisoire, etc.)
- Traction d'une remorque ou d'un autre véhicule, etc.
- Les freins sont froids en raison de la basse température ambiante ou juste après le démarrage du moteur.
- Les freins sont surchauffés en descente (l'efficacité de freinage est réduite).
- Sous la pluie ou après le nettoyage du véhicule (les freins sont mouillés et l'efficacité de freinage est réduite.)
- Conditions de détection de la caméra stéréo
  Dans les cas suivants, cette fonction est particulièrement susceptible de ne pas intervenir ou de se révéler incapable de stopper le véhicule.
  - L'objet se déplace en dehors du champ de vision de la caméra.
  - Mauvais temps (par exemple forte pluie, vent violent ou brouillard dense)
  - La visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou la vue vers l'avant du véhicule est gênée par les projections d'eau, de neige, de saleté ou de poussière du véhicule situé devant ou de ceux roulant en sens inverse.
  - De nuit ou dans un tunnel, phares éteints
  - De nuit ou dans un tunnel, derrière un véhicule roulant avec ses feux arrière éteints
  - À l'approche d'une moto, d'un cycliste ou d'un piéton la nuit
  - L'éclairage ambiant est faible en soirée ou au petit matin.
  - Un véhicule, une moto, un cycliste ou un piéton se trouve hors de la zone illuminée par les phares.
  - Une forte lumière vous éblouit de l'avant (par exemple, soleil au petit matin, soleil couchant ou faisceaux de phares, etc.).
  - Le pare-brise est embué, rayé ou maculé, ou la neige, la saleté, la poussière ou le gel y ont adhéré, ou il est affecté d'une autre manière. Le champ de vision couvert par la caméra stéréo s'en trouve réduit. De plus, la lumière se reflète sur la saleté, etc.
  - Du liquide a été mal essuyé sur le pare-brise pendant ou après l'utilisation du lave-glace.

- Une détection est rendue impossible par la présence de gouttes d'eau de pluie ou de lave-glace, ou des balais d'essuie-glace, masquant le champ de vision de la caméra stéréo.
- Le champ de vision couvert par la caméra stéréo est masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule).
- Le véhicule est fortement incliné sous l'effet d'un chargement ou d'autres facteurs.
- Il fait nuit noire et il n'y a aucun objet dans les environs.
- Les environs sont généralement de la même couleur (par exemple dans un endroit enneigé).
- La partie arrière du véhicule situé devant est basse, de petite taille ou de forme irrégulière (le système peut considérer une autre partie du véhicule comme son arrière et calculer son propre fonctionnement à partir de cette donnée).

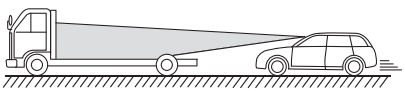

S02133

  - Le véhicule situé devant est un camion-plateau ou une remorque vide ou sans panneaux arrière et/ou latéraux.
  - Véhicules dont le chargement dépasse de l'arrière
  - Véhicules à forme spéciale (camion de transport de véhicules, side-car, etc.)
  - Le véhicule est de petite taille, etc.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Un mur, etc. se trouve devant un véhicule à l'arrêt.
- Un autre objet se trouve près du véhicule.
- Le côté d'un véhicule, etc., vous fait face.
- Dans le cas d'un véhicule roulant en marche arrière ou roulant en sens inverse, etc.
- Un obstacle est plus petit que la limite inférieure de détection de la caméra stéréo.
  - En présence d'enfants ou d'animaux de petite taille, etc.
  - En présence de piétons assis ou allongés
- L'objet détecté est une clôture ou un mur, etc., présentant un motif uniforme (rayures ou briques, etc.).
- Vous vous trouvez face à un mur ou une porte en verre, ou à un miroir.
- Le véhicule situé devant effectue une brusque embardée, accélère ou ralentit.
- Un véhicule, une moto, un cycliste ou un piéton fait subitement irruption par le côté ou apparaît soudainement devant vous.

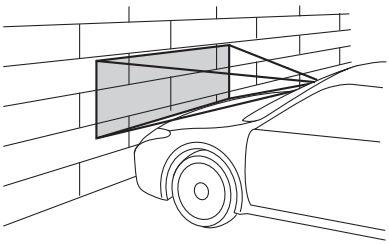

S00653

- Votre véhicule se trouve immédiatement derrière un obstacle après un changement de voies.
- Un véhicule, une moto, un cycliste ou un piéton est proche du pare-chocs de votre véhicule.
- La différence de vitesse est de 5 km/h ou moins entre votre véhicule et un obstacle (le freinage intervenant en fonction de la forme et la taille de l'objet, lorsque l'obstacle est très proche, ce dernier peut dans certains cas être hors du champ de vision de la caméra.).
- Dans des virages serrés, sur des montées ou descentes prononcées
- Vous conduisez sur une route cahoteuse ou sans revêtement
- En cas de changements de luminosité, tels qu'à l'entrée ou la sortie d'un tunnel.

- Ne testez pas le système de freinage avant collision tout seul. Il existe un risque de fonctionnement incorrect qui pourrait provoquer un accident.

- Dans les situations présentées ci-dessous, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. Lorsque l'une de ces situations se présente, désactivez le système de freinage avant collision.
  ⇒ Page 64
  - La pression des pneus n'est pas conforme.*1
  - La roue de secours de type provisoire est installée.*1
  - Des pneus usés inégalement, ou dont le type d'usure est inégal sont installés.*1
  - Des pneus de mauvaise taille sont installés.*1
  - Un pneu crevé a été réparé temporairement avec un kit de réparation de pneu.
  - La suspension a été modifiée (y compris une suspension SUBARU d'origine qui a été modifiée).
  - Un objet obstruant le champ de vision de la caméra stéréo est installé sur le véhicule.
  - Des chaînes antidérapantes sont installées.
  - Les phares sont sales ou recouverts de neige et de glace ou de saleté. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
  - Les axes optiques ne sont pas alignés correctement. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
  - Les feux, y compris les phares et les phares antibrouillard, ont été modifiés.
  - Le véhicule fonctionne de manière irrégulière suite à un accident ou un dysfonctionnement.
  - Le témoin avertisseur du système des freins est allumé en rouge.*2
  - Une charge lourde se trouve sur ou dans le véhicule.
  - Le nombre maximum de passagers est dépassé.
  - Les instruments de bord ne fonctionnent pas correctement : témoins qui ne s'allument pas, bips qui ne retentissent pas, affichage différent de la normale, etc.*3

  *1: Les roues et pneus assurent des fonctions primordiales. Assurez-vous d'utiliser des roues et pneus convenant à votre véhicule. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

  *2: Si le témoin avertisseur du système des freins ne s'éteint pas, arrêtez immédiatement le véhicule dans un endroit sûr et contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

  *3: Pour de plus amples détails relatifs aux instruments de bord, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

Activation du système de freinage avant collision lors d'un changement de direction

- Le fonctionnement du système de freinage avant collision EyeSight lors d'un changement de direction vise à éviter les collisions ou à réduire la gravité des collisions avec les véhicules circulant en sens inverse dans la voie voisine, notamment lorsque vous traversez la voie opposée au niveau d'une intersection, etc. Outre les véhicules arrivant en sens inverse, les piétons peuvent également être détectés, mais votre véhicule peut ne pas s'arrêter ou le système peut ne pas se déclencher dans certaines conditions*.

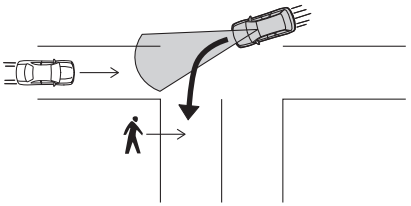

S04093

- Si votre véhicule se déplace à plus de 25 km/h environ lorsque vous tournez, le système ne s'active pas. De plus, même si votre véhicule roule à environ 25 km/h ou moins, si l'obstacle vous coupe soudainement la route ou se trouve en dehors du champ de vision de la caméra stéréo, votre véhicule peut ne pas s'arrêter ou le système peut ne pas s'activer en fonction des différentes conditions* telles que la visibilité ou le caractère glissant de la route.

*: Conditions

- La différence de vitesse avec le véhicule arrivant en sens inverse, la distance par rapport à ce véhicule, le mode d'approche et la position de l'autre véhicule par rapport au côté de votre véhicule.
- Conditions d'utilisation du véhicule (charge, nombre de passagers, etc.)
- Conditions de circulation (déclivités, mauvaise adhérence, forme, irrégularités, etc.)
- La visibilité à l'avant est mauvaise (pluie, neige, brouillard ou fumée, etc.).
- L'obstacle est différent d'un véhicule ou d'un piéton arrivant en sens inverse.
  - Un véhicule garé ou un véhicule circulant dans la même direction que votre véhicule
  - Un animal, etc.
  - Glissière de sécurité, poteau téléphonique, arbre, clôture ou mur, etc.
- Même si un véhicule circulant en sens inverse a été détecté, vous ne signalez pas votre intention de vous déplacer dans la direction où votre véhicule se déplace réellement.

- Même si l'obstacle est un véhicule circulant en sens inverse, le système ne peut pas le détecter comme un obstacle cible, car l'avant du véhicule ne peut pas être vu, par exemple.
- Même si l'obstacle est un véhicule circulant en sens inverse, votre véhicule s'est engagé sur la trajectoire de ce véhicule avant que le système ne puisse le reconnaître comme un obstacle cible.
- Même si l'obstacle est un véhicule circulant en sens inverse, votre véhicule se trouve sur la voie opposée.

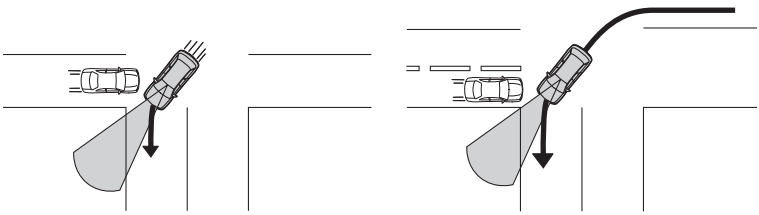

S04094

- Dans certains cas, selon l'éclairage alentour, les mouvements relatifs, l'aspect ou l'angle de l'objet, le système peut être incapable de détecter des obstacles tels que les piétons.

• Il est notamment très probable que votre véhicule ne puisse pas s'arrêter ou que le système ne s'active pas dans les cas suivants :
  - La visibilité est mauvaise en raison de la pluie, de la neige, de la poussière, etc. qui sont projetées par un autre véhicule, ou en raison de la vapeur d'eau, du sable, de la fumée, etc. dans l'air.
  - À l'approche d'un piéton la nuit.
  - Le véhicule ou le piéton approchant en sens inverse se trouve en dehors de la zone éclairée par les phares.
  - L'avant du véhicule qui arrive en sens inverse est petit, bas ou irrégulier.
  - Le véhicule, etc. qui vous fait face se présente par le côté.
  - Le véhicule, etc. fait marche arrière.
  - Le véhicule qui arrive en sens inverse fait soudainement une embardée, accélère ou décélère.
  - Le véhicule ou le piéton qui arrive en sens inverse fait soudainement irruption par le côté ou apparaît soudainement devant vous.
  - Le véhicule ou le piéton arrivant en sens inverse est proche du pare-chocs de votre véhicule.

ATTENTION

- Si l'une des situations suivantes se présente, désactivez le système de freinage avant collision. Dans le cas contraire, le système de freinage avant collision pourrait s'activer de façon intempestive.
  ⇒ Page 64
  - Le véhicule est remorqué.
  - Le véhicule est chargé sur un plateau.
  - Utilisation d'un dynamomètre, de rouleaux ou d'un équipement similaire.
  - Un mécanicien lève le véhicule, démarre le moteur et fait tourner les roues librement.
  - Passage à hauteur de bannières accrochées, de drapeaux ou de branches
  - Une végétation touffue/élevée effleure le véhicule.
  - Conduite sur un circuit automobile
  - Dans un poste de lavage

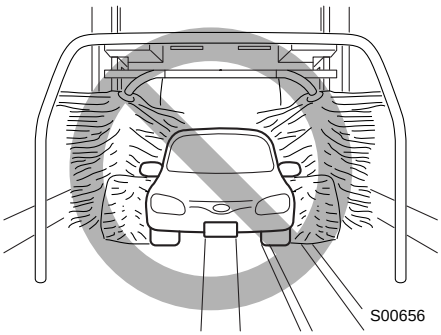
S00656

- Dans les situations suivantes, le système de freinage avant collision est susceptible d'intervenir. Efforcez-vous donc de conduire prudemment.
  - Vous passez un portail automatique (ouverture et fermeture)
  - Vous roulez près du véhicule situé devant, d'un piéton ou d'un cycliste.
  - Vous roulez sur une route présentant de fréquents changements d'angle de pente

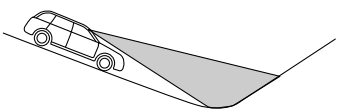

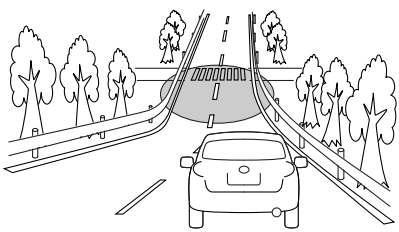
S01264

- La visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou la vue vers l'avant du véhicule est gênée par les projections d'eau, de neige, de saleté ou de poussière du véhicule situé devant ou de ceux roulant en sens inverse.
- Vous passez au travers de nuages de vapeur ou de fumée, etc.
- Par mauvais temps, comme par exemple lors de fortes chutes de neige ou de tempêtes de neige
- Les gaz d'échappement émis par le véhicule situé devant sont visibles par temps froid, etc.

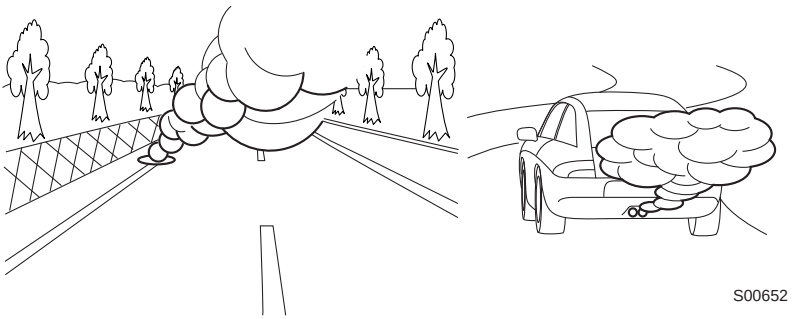

S00652

- Un obstacle se trouve dans un virage ou à une intersection.
- Dépassement d'un véhicule ou objet avec peu d'espace.
- Vous vous arrêtez très près d'un mur ou d'un véhicule situé devant

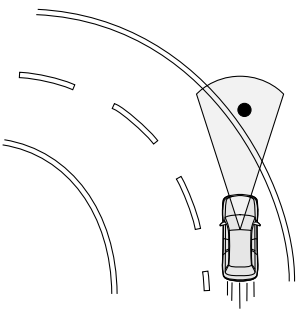

S02669

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Passage au travers d'éclaboussures d'eau venant d'arroseurs routiers ou d'arroseurs de déneigement sur la route

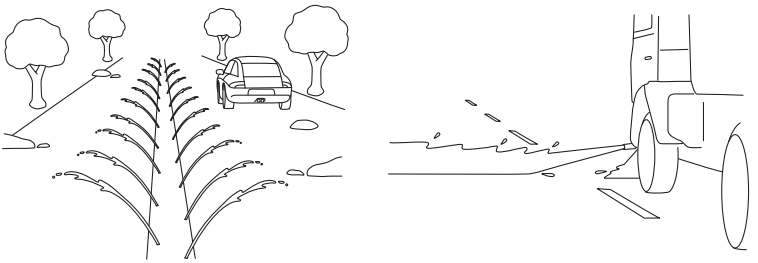

S02636

- Si un chargement ou des accessoires dépassent du bord du pare-chocs avant, la longueur du véhicule augmente et le système risque de ne pas pouvoir empêcher une collision.
- Si vous appuyez sur la pédale de frein pendant le freinage automatique, la pédale peut sembler rigide. La pédale de frein peut également se déplacer d'elle-même lors d'un freinage automatique. Ce comportement est normal. Il suffit d'enfoncer davantage la pédale de frein pour augmenter la force de freinage. Exercez une force de freinage supérieure à celle nécessaire.

REMARQUE

Le freinage automatique peut produire des bruits inhabituels. Ces bruits, causés par la commande de freinage, sont normaux.

■ Détection de piétons

Le système EyeSight peut également détecter les piétons. La détection des piétons repose sur leur taille, leur forme et leurs mouvements. Le système détecte un piéton lorsque le contour de la tête et des épaules est visible.

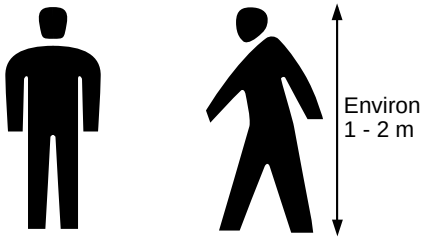

S02796

DANGER

La fonction de freinage avant collision du système EyeSight identifie également les piétons en tant qu'obstacles. Toutefois, dans certains cas, le système peut être incapable de détecter un piéton. Les conditions suivantes sont autant de cas dans lesquels le système est particulièrement susceptible de ne pas détecter les piétons.

- Des piétons marchent en groupe.
- Un piéton se tient près d'un mur ou d'un autre obstacle.
- Un piéton porte un parapluie.
- Un piéton porte des vêtements d'une couleur se fondant dans l'environnement.
- Un piéton porte un objet volumineux.
- Un piéton est penché, accroupi ou allongé.
- Un piéton se tient dans un emplacement sombre.
- Un piéton traverse ou apparaît subitement devant vous par le côté ou par l'avant.

■ Détection des cyclistes

Le système EyeSight peut également détecter les cyclistes. La détection des cyclistes repose sur leur taille, leur forme et leurs mouvements.

Le système peut reconnaître un cycliste lorsque la silhouette d'un cycliste et d'un vélo est claire et qu'il détecte un mouvement de type humain.

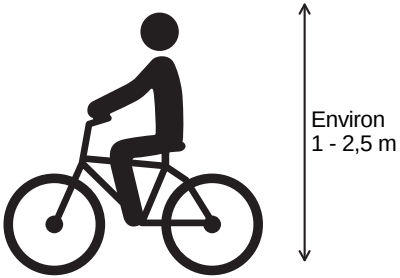

⚠ DANGER

Dans certaines conditions, le système de freinage avant collision du système EyeSight peut ne pas reconnaître les objets comme des obstacles potentiels. Les conditions suivantes sont autant de cas dans lesquels le système est particulièrement susceptible de ne pas détecter les cyclistes.

- Un cycliste se déplace en groupe avec d'autres piétons ou cyclistes.
- Un cycliste se trouve à côté d'un mur ou d'un autre obstacle.
- Les vêtements et/ou le vélo d'un cycliste sont de couleur similaire à celle de l'environnement.
- Un gros objet est transporté sur le vélo.
- Un cycliste est debout lorsqu'il pédale ou se penche sur le guidon.
- Un cycliste se trouve dans un endroit sombre.
- Un cycliste fait soudainement irruption par le côté ou apparaît soudainement devant vous.
- Un cycliste passe devant vous à grande vitesse.

Fonctionnement du système de freinage avant collision

Lorsqu'un obstacle est présent devant vous durant la conduite, le système agit comme suit afin d'avertir le conducteur et d'activer la commande de freinage et les feux stop.

Alerte de distance de sécurité :
Lorsque le système établit qu'il y a un risque de collision, une alerte émet des bips courts répétés et les indicateurs sur l'affichage des instruments de bord s'allument afin d'alerter le conducteur.
L'alerte de distance de sécurité intervient lorsque le régulateur de vitesse adaptatif n'est pas activé.
Cette alerte cesse dès que le conducteur a ralenti en enfonçant la pédale de frein et a réussi à rétablir une distance de sécurité convenable.

Freinage primaire et alerte :
Lorsque le système établit qu'il y a un risque élevé de collision avec un obstacle situé devant, une alerte émet des bips courts répétés et les indicateurs de l'affichage des instruments de bord et de l'affichage d'informations central s'allument afin d'alerter le conducteur. La commande de freinage peut s'activer et, dans certaines situations, la puissance délivrée par le moteur peut également être contrôlée. Si le système détermine que la manœuvre d'évitement (freinage, direction, etc.) entreprise par le conducteur a réduit le risque de collision, le freinage est annulé.

Freinage secondaire et alerte :
Si le système détermine ensuite que le risque de collision est extrêmement élevé, l'alerte passe à une tonalité continue et la puissance de la commande de freinage est augmentée. Si, en dépit des manœuvres d'évitement du conducteur, le système considère toujours que la collision est inévitable, celui-ci commande le freinage et la puissance délivrée par le moteur.

Lorsque le véhicule est arrêté par un freinage secondaire, le conducteur doit enfoncer la pédale de frein pour s'assurer que le véhicule reste arrêté.

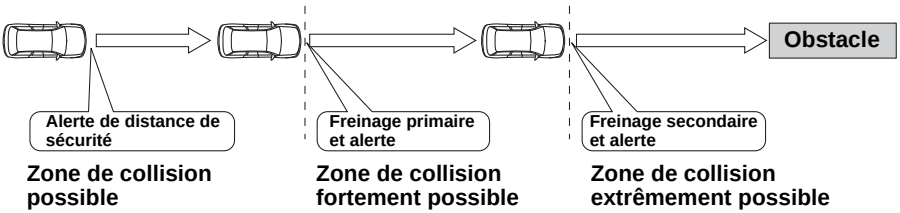

S03875

Système en marche	Force du freinage automatique	Indication sur l'affichage des instruments de bord	Type d'alerte
Alerte de distance de sécurité	Faible	S04062	Bips courts répétés
Freinage primaire	Modérée		Bips courts répétés
Freinage secondaire	Forte		Bip continu

REMARQUE

- Dans les cas suivants, le frein est relâché après l'arrêt du véhicule via le système de freinage avant collision.
  - Appuyez sur la pédale de frein.
  - Appuyez sur la pédale d'accélérateur (sauf lorsque le levier sélecteur est sur la position [N]).
  - Déplacez le levier sélecteur sur la position [P].
  - Le véhicule a été arrêté pendant 2 minutes.
  - Le frein de stationnement électronique était serré.

- Après l'arrêt via le freinage secondaire, le frein de stationnement électronique est serré dans les cas suivants.
  (Les détails relatifs à la désactivation du frein de stationnement électronique sont présentés dans le Manuel du conducteur de votre véhicule.)
  - 2 minutes environ se sont écoulées depuis l'arrêt sans pression sur la pédale de frein.
  - Une portière (autre que le hayon) est ouverte.
  - Le système EyeSight est défaillant.
  - Le système EyeSight est en arrêt momentané.
- Ni le freinage primaire, ni le freinage secondaire ne fonctionnent dans les cas suivants.
  - La vitesse du véhicule est d'environ 1 km/h ou moins (Lorsque le levier sélecteur est en position N et que la vitesse de votre véhicule est d'environ 4 km/h ou moins) ou de 200 km/h ou plus.
  - La vitesse du véhicule est de 100 km/h ou plus et l'obstacle est un piéton ou un cycliste.
  - Le Contrôle de Dynamique du Véhicule est actif.
- Si le système détecte les feux stop du véhicule situé devant, votre véhicule commence à ralentir plus tôt que s'il ne les détecte pas.
- Le freinage primaire est appliqué plus longtemps dans certains cas. L'une des raisons à cela est la grande différence de vitesse avec un obstacle situé devant. Dans de tels cas, un contrôle de freinage plus fort ou moins fort peut être activé.

■ Indicateur de fonctionnement du système de freinage avant collision

Un message s'affiche et reste dans la zone de l'écran d'avertissement de l'affichage des instruments de bord pendant un certain temps après le fonctionnement du système de freinage avant collision.

L'écran affiche le message "Apply Brake To Hold Position (Utiliser frein pour garder position)" pour inciter le conducteur à enfoncer la pédale de frein. À ce moment, l'alerte (bip) retentit. L'écran sera affiché pendant environ 2 minutes jusqu'à ce que le conducteur enfonce la pédale de frein.

S02962

Un message s'affiche et reste dans la zone de l'écran d'avertissement de l'affichage des instruments de bord pour indiquer que le système de freinage avant collision s'est activé.

S03130

Fonctionnement de l’assistance au freinage avant collision

Lorsque le système de freinage avant collision est activé (lorsque le système a établi un risque élevé de collision avec un obstacle situé devant), si le conducteur enfonce la pédale de frein, le système interprète cette action comme un freinage d’urgence et active automatiquement l’assistance au freinage.

ATTENTION

L’assistance au freinage avant collision n’intervient pas si le conducteur enfonce la pédale de frein alors que l’alerte de distance de sécurité est active. Le ralentissement du véhicule est commandé par la force exercée par le conducteur sur la pédale de frein.

REMARQUE

- La fonction d’assistance au freinage avant collision n’est pas opérationnelle à environ 10 km/h ou moins ou à 200 km/h ou plus.
- Pour de plus amples informations relatives à la fonction d’assistance au freinage, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

Fonctionnement de la correction de trajectoire automatique d'urgence

En présence d'un obstacle situé devant le véhicule pendant la conduite, le système de freinage avant collision (freinages primaire et secondaire) s'active pour éviter la collision. Après l'activation du freinage secondaire, le système détermine si la route sur laquelle vous roulez présente des marquages de voie et s'il y a suffisamment d'espace pour éviter une collision dans votre voie. Parallèlement, le système vérifie à l'aide des capteurs radar si un véhicule s'approche par l'arrière. Si une collision avec l'obstacle est extrêmement probable malgré l'application du freinage secondaire uniquement, la correction de trajectoire automatique d'urgence est activée sur la base de ces informations, et le système contrôle le volant afin d'éviter la collision tout en restant dans la voie. Une fois la collision évitée avec l'objet, le système garde le contrôle du volant afin que votre véhicule ne quitte pas sa voie.

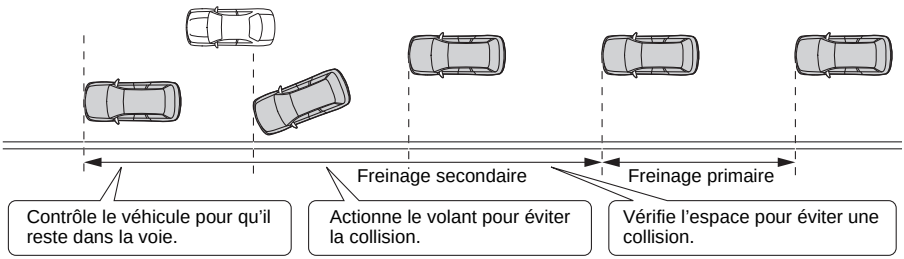

S04095

DANGER

- La correction de trajectoire automatique d'urgence d'EyeSight est conçue pour éviter les collisions ou réduire la gravité des collisions avec les véhicules, les cyclistes et les piétons. Toutefois, dans certaines conditions, l'obstacle ne peut pas être détecté et le système peut ne pas s'activer.
- Lorsque le système de correction de trajectoire automatique d'urgence ou un autre système se déclenche, le conducteur doit vérifier la zone autour du véhicule et prendre les mesures appropriées, comme actionner le volant ou appuyer sur les freins.

- La correction de trajectoire automatique d'urgence est réglée pour se déclencher lorsque le système détermine qu'une collision ne peut pas être évitée uniquement avec le système de freinage avant collision et que d'autres conditions telles que les conditions de conduite et la reconnaissance d'objets sont remplies ; son efficacité varie en fonction de diverses conditions. Par conséquent, cette fonction ne présente pas toujours les mêmes performances.
- La correction de trajectoire automatique d'urgence ne s'active pas si le système de freinage avant collision est désactivé. Cette fonction ne s'active également pas lorsque le ralentissement du système de freinage avant collision n'est pas suffisant.
- Si le conducteur actionne le volant et que le système détermine que cette opération est une action d'évitement, la manœuvre du volant par le système peut ne pas s'activer.
- La correction de trajectoire automatique d'urgence ne s'active pas si le système détermine que le conducteur ne tient pas le volant.
- Cette fonction ne s'active pas si la vitesse de votre véhicule est supérieure à environ 80 km/h. De plus, même si la vitesse de votre véhicule est d'environ 80 km/h ou moins, si un autre véhicule vous coupe soudainement la route, la collision peut ne pas être évitée ou la fonction peut ne pas s'activer en fonction de différentes conditions* telles que la visibilité ou le caractère glissant de la route.

*: Conditions

- Conditions d'utilisation du véhicule (charge, nombre de passagers, etc.)
- Conditions de circulation (déclivités, mauvaise adhérence, forme, irrégularités, etc.)
- La visibilité à l'avant est mauvaise (pluie, neige, brouillard ou fumée, etc.).
- L'objet détecté n'est pas un véhicule, une moto, un cycliste ou un piéton.
- Dans certains cas, selon l'éclairage alentour, les mouvements relatifs, l'aspect ou l'angle de l'objet, le système peut être incapable de détecter des obstacles tels que les motos, les cyclistes ou les piétons.
- Même si l'objet est reconnu comme étant un véhicule (y compris les cyclistes) ou un piéton, il est déterminé qu'il se déplace sur votre voie, par exemple en traversant la rue ou en coupant devant vous.
- Lors d'une collision avec un véhicule, un cycliste ou un piéton qui se trouve près du centre de la voie devant votre véhicule.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Le système détermine que l'action du conducteur (basée sur l'actionnement de la pédale d'accélérateur, le freinage, l'angle du volant, etc.) constitue une manœuvre d'évitement.
- État d'entretien du véhicule (systèmes des freins, usure des pneus, pression de gonflage des pneus, utilisation de la roue de secours de type provisoire, etc.)
- Traction d'une remorque ou d'un autre véhicule, etc.
- Les freins sont froids en raison de la basse température ambiante ou juste après le démarrage du moteur.
- Les freins sont surchauffés en descente (l'efficacité de freinage est réduite).
- Sous la pluie ou après le nettoyage du véhicule (Les freins sont mouillés et l'efficacité de freinage est réduite.)
- L'obstacle n'est pas reconnu comme un véhicule, un cycliste ou un piéton.
- Les marquages de voie ne peuvent pas être détectés.
- La manœuvre du volant par le conducteur ne peut pas être détectée.
- Vous conduisez sur une route qui n'est pas droite.
- Vous conduisez sur une route à forte pente.
- Conditions de détection de la caméra stéréo
  Dans les cas suivants, cette fonction est particulièrement susceptible de ne pas intervenir ou de se révéler incapable de stopper le véhicule.
  - Routes avec restrictions de voies ou voies provisoires en raison de travaux de construction, etc.
  - Routes à virages
  - Routes sur lesquelles il reste des marquages de voie anciens.
  - Routes dont la surface est encore couverte de neige, de flaques ou de produit déneigeant.
  - Routes comportant des fissures ou des restes de construction.
  - Routes verglacées, couvertes de neige ou autres surfaces glissantes
    Les roues risquent de patiner et d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.
  - Aux abords d'un virage serré vous menant à un échangeur routier ou un embranchement, une station-service, une aire de stationnement, un poste de péage ou toute autre infrastructure
  - Un véhicule, un cycliste ou un piéton s'approche de la zone proche de l'objet.
  - Un véhicule arrivant en sens inverse ou qui va vous dépasser est en approche.
  - Le véhicule, le cycliste ou le piéton cible se déplace sur votre voie.

  - Les limites de votre voie sont difficiles à déterminer avec la caméra stéréo. (Par exemple, il n'y a pas de marquages de voie (lignes blanches, etc.) ou les marquages de voie sont difficiles à voir parce qu'ils sont partiellement effacés, fins ou de couleur similaire à la route.)
  - Un véhicule s'approche par l'avant dans la voie voisine.
  - Il n'y a pas assez d'espace pour éviter une collision dans votre voie.
  - La zone autour de votre pare-chocs arrière est sale, ou bien elle est couverte de givre, de boue, etc.
  - Votre pare-chocs arrière est rayé, cabossé, mal aligné, etc.
  - Vous conduisez sur une route enneigée, ou la route comporte des flaques d'eau ou est mouillée, et votre véhicule ou les véhicules voisins projettent de l'eau, de la neige, etc.
- Ne tentez jamais de tester le fonctionnement de la correction de trajectoire automatique d'urgence.
  - Votre véhicule peut ne pas s'arrêter, ou le système peut ne pas s'activer, ce qui peut entraîner une collision involontaire.
- Dans les situations présentées ci-dessous, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. En présence de ces conditions, désactivez la correction de trajectoire automatique d'urgence.
  ⇒ Page 64
  - La pression des pneus n'est pas conforme.*1
  - Des pneus usés de manière irrégulière ou dont le type d'usure est irrégulier sont installés.*1
  - Des pneus de la mauvaise taille sont installés.*1
  - Les roues sont déséquilibrées (p. ex., la masse d'équilibrage est retirée ou mal alignée).*1
  - L'alignement des roues est hors de la valeur spécifiée.*1
  - Vous sentez une vibration anormale dans le volant ou celui-ci est plus difficile à manier que d'habitude.
  - Le volant a été remplacé par des pièces autres que des pièces SUBARU d'origine.
  - Traction d'une remorque ou d'un autre véhicule, etc.
  - Un pneu crevé a été réparé temporairement avec un kit de réparation de pneu.
  - La suspension a été modifiée (y compris une suspension SUBARU d'origine qui a été modifiée).

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Un objet obstruant le champ de vision de la caméra stéréo est installé sur le véhicule.
- Des chaînes antidérapantes sont installées.
- La roue de secours de type provisoire est installée.
- Les phares sont sales ou recouverts de neige et de glace ou de saleté. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
- Les axes optiques ne sont pas alignés correctement. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
- Les feux, y compris les phares et les phares antibrouillard, ont été modifiés.
- Le véhicule fonctionne de manière irrégulière suite à un accident ou un dysfonctionnement.
- Le témoin avertisseur du système des freins est allumé en rouge.*2
- Le véhicule est fortement incliné sous l'effet d'un chargement ou d'autres facteurs.
- Le nombre maximum de passagers est dépassé.
- Les instruments de bord ne fonctionnent pas correctement : témoins qui ne s'allument pas, bips qui ne retentissent pas, affichage différent de la normale, etc.*3

*1: Les roues et pneus assurent des fonctions primordiales. Assurez-vous d'utiliser des roues et pneus convenant à votre véhicule. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

*2: Si le témoin avertisseur du système des freins ne s'éteint pas, arrêtez immédiatement le véhicule dans un endroit sûr et contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

*3: Pour de plus amples détails relatifs aux instruments de bord, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

- Dans les conditions suivantes, la caméra stéréo risque d'avoir des difficultés à garantir la détection des marquages de voie, et le système risque de ne pas fonctionner correctement.
  - De nuit ou dans un tunnel, phares éteints
  - Par mauvais temps (par exemple, pluie, neige ou brouillard dense)
  - La surface de la route est humide et brille par réflexion de la lumière du soleil.
  - Présence d'autres marquages de circulation dans votre voie (flèches, mots, etc.).
  - La distance entre votre véhicule et celui vous précédant est courte, ce qui rend la détection des marquages de voie difficile.
  - Un véhicule venant d'une voie adjacente ou le véhicule situé devant change de voie.
  - La forme d'un virage routier change soudainement.
  - Des ombres de rambardes ou d'objets similaires chevauchent les marquages de voie.
  - Une forte lumière vous éblouit de l'avant (soleil ou faisceaux de phares des véhicules roulant en sens inverse, etc.).
  - La route est trop étroite ou trop large.
  - La largeur de la voie a changé.

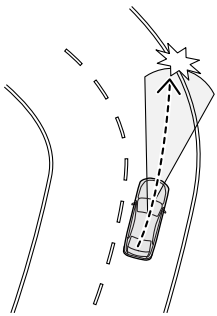
S03022

  - La caméra stéréo peut avoir des difficultés à détecter la voie en raison des performances de la caméra.
    - Les marquages de voie sont absents ou très usés.
    - Les marquages de voie sont peints en jaune.
    - Les marquages de voie sont d'une couleur similaire à celle de la route.
    - Les marquages de voie sont peints en double.
    - Les marquages de voie sont fins.
    - Des lignes qui ne sont pas des marquages de voie sont peintes sur les routes.
    - Les marquages de voie sont en contact avec des murs et des poteaux.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- La forme des marquages de voie change soudainement (entrée/sortie d'un virage, route en forme de manivelle ou route sinueuse, etc.).

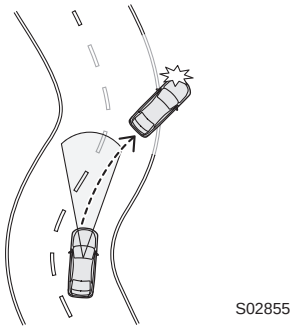

S02855

- Entrée dans des voies menant à des échangeurs routiers, des embranchements, des aires de service ou des aires de stationnement
- Il y a une bordure ou une paroi latérale dans l'accotement.
- La luminosité change, par exemple à l'entrée ou à la sortie d'un tunnel ou lorsque vous passez sous un pont.
- Du liquide a été mal essuyé sur le pare-brise pendant ou après l'utilisation du lave-glace.

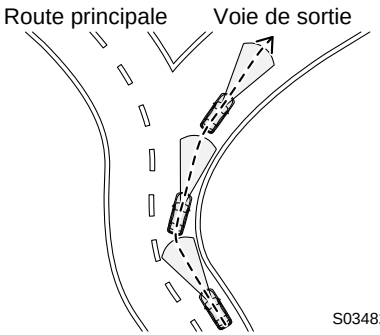

S03482

ATTENTION

- La correction de trajectoire automatique d'urgence peut se déclencher de manière inattendue dans les situations suivantes. Veillez donc à désactiver la correction de trajectoire automatique d'urgence.
  ⇒ Page 64
  - Le véhicule est remorqué.
  - Le véhicule est chargé sur un plateau.
  - Utilisation d'un dynamomètre, de rouleaux ou d'un équipement similaire.
  - Un mécanicien lève le véhicule, démarre le moteur et fait tourner les roues librement.
  - Passage à hauteur de bannières accrochées, de drapeaux ou de branches
  - Une végétation touffue/élevée effleure le véhicule.
  - Conduite sur un circuit automobile
  - Dans un poste de lavage

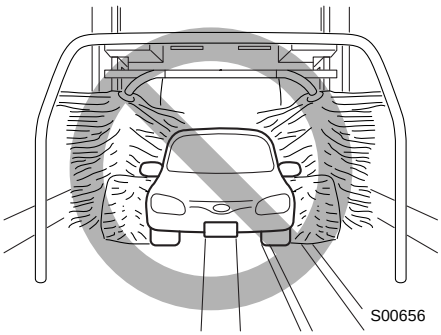

S00656

- La correction de trajectoire automatique d'urgence peut se déclencher dans les situations suivantes. Efforcez-vous donc de conduire prudemment.
  - Vous vous approchez d'un véhicule, d'un piéton ou d'un cycliste devant vous.

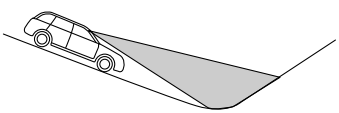

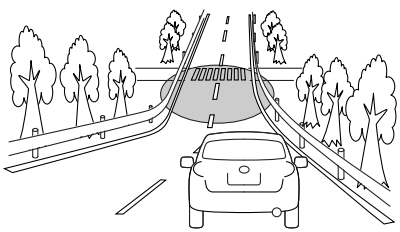

S01264

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- La visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou la vue vers l'avant du véhicule est gênée par les projections d'eau, de neige, de saleté ou de poussière du véhicule situé devant ou de ceux roulant en sens inverse.
- Vous passez au travers de nuages de vapeur ou de fumée, etc.
- Par mauvais temps, comme par exemple lors de fortes chutes de neige ou de tempêtes de neige
- Les gaz d'échappement émis par le véhicule situé devant sont visibles par temps froid, etc.

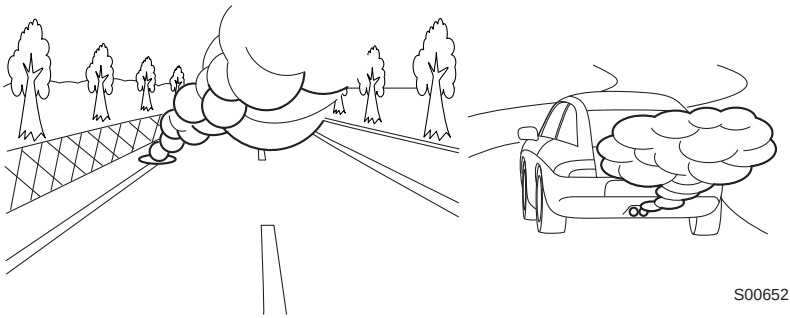

S00652

- Un obstacle se trouve dans un virage ou à une intersection.
- Vous passez à proximité d'un véhicule, d'un piéton, d'un cycliste ou d'un obstacle, par le côté.
- Le système ne peut pas reconnaître un objet qui apparaît ou coupe soudainement devant votre véhicule par le côté.
- L'obstacle commence à bouger brusquement.

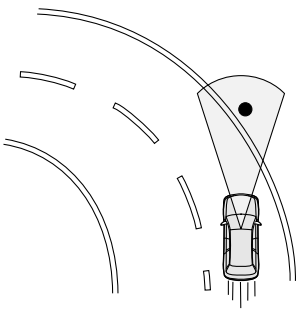

S02669

- Il n'y a pas de marquages pour votre voie, mais une différence de couleur entre votre voie et la voie voisine, l'accotement, etc. pourrait être confondue avec le marquage de voie.

- Il y a des saletés, des fissures, des bordures, etc. qui pourraient être confondues avec les marquages de votre voie.
- La route est étroite et les marquages de la voie voisine peuvent être confondus avec les marquages de votre voie.
- Passage au travers d'éclaboussures d'eau venant d'arroseurs routiers ou d'arroseurs de déneigement sur la route

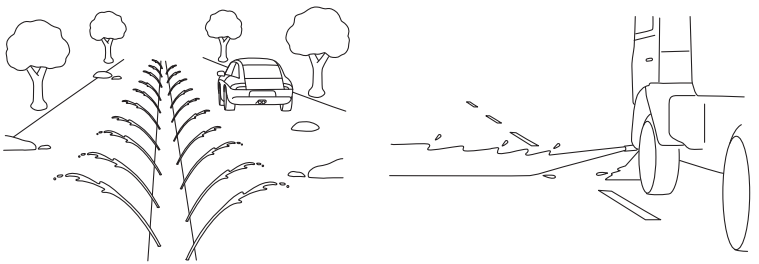

S02636

- Pour annuler la correction de trajectoire automatique d'urgence, tournez le volant ou appuyez sur la pédale d'accélérateur.
- Si un chargement ou des accessoires dépassent du bord du pare-chocs avant, la longueur du véhicule augmente et le système risque de ne pas pouvoir empêcher une collision.

REMARQUE

La correction de trajectoire automatique d'urgence ne s'active pas dans les situations suivantes.

- Le système de freinage avant collision est désactivé.
- Le SRVD est désactivé.
- L'obstacle est un véhicule arrivant en sens inverse.
- Un cycliste, un piéton ou un véhicule traverse devant votre véhicule.
- Il n'y a pas assez d'espace pour éviter une collision, ou un autre objet a été détecté dans la zone située autour de l'espace prévu pour éviter une collision.
- Des objets s'approchent de l'avant ou de l'arrière de votre véhicule.
- La voie ou les marquages de voie ne peuvent pas être détectés.
- Le système de freinage avant collision est actif en raison des glissières de sécurité ou d'autres structures.
- Le système détermine que le contrôle de la direction ne peut pas éviter une collision.
- Le système EyeSight est défaillant.
- Le système EyeSight est en arrêt momentané.

Lorsque la correction de trajectoire automatique d'urgence s'active, un écran d'interruption apparaît pendant un certain temps sur l'affichage des instruments de bord pour vous avertir de l'activation de la fonction.

⇒ Page 50

Dysfonctionnement de la correction de trajectoire automatique d'urgence et arrêt momentané

Si la correction de trajectoire automatique d'urgence s'arrête momentanément, l'indicateur de désactivation de la correction de trajectoire automatique d'urgence s'allume. Une fois la cause corrigée, le fonctionnement revient à la normale.
Cet indicateur apparaît également dans des environnements extrêmement chauds ou froids, et en cas d'anomalie de la tension de la batterie.

Si l'indicateur de désactivation de la correction de trajectoire automatique d'urgence reste allumé pendant une longue période, le système EyeSight peut présenter un dysfonctionnement. Contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système dès que possible.

REMARQUE

Vous ne pouvez pas utiliser la correction de trajectoire automatique d'urgence lorsque le SRVD est désactivé. Dans ce cas, l'indicateur de désactivation de la correction de trajectoire automatique d'urgence s'allume.

■ Indicateur de désactivation de la correction de trajectoire automatique d'urgence

Cet indicateur s'allume lorsque le contacteur d'allumage est mis sur la position ON, et s'éteint environ 10 secondes après le démarrage du moteur.
Il s'allume lorsque la correction de trajectoire automatique d'urgence est désactivée.
⇒ Page 64

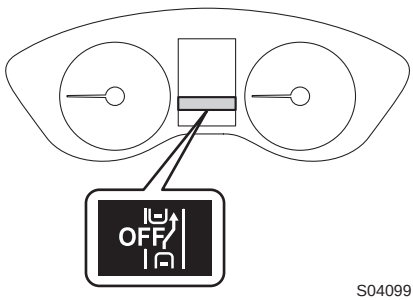

S04099

Activation/désactivation du système de freinage avant collision

Utilisez l'affichage d'informations central pour activer/désactiver le système de freinage avant collision (y compris l'assistance au freinage avant collision et la correction de trajectoire automatique d'urgence).
Cette fonction est activée en sélectionnant "Setting ON (Activation)" sur l'écran "Pre-Collision Braking (Freinage avant collision)" des réglages EyeSight.
Cette fonction est désactivée en sélectionnant "Setting OFF (Désactivation)" sur l'écran "Pre-Collision Braking (Freinage avant collision)" des réglages EyeSight.
⇒ Page 204

Si le système de freinage avant collision est désactivé, le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision s'allume sur le tableau de bord.

REMARQUE

- Le réglage d'activation/de désactivation du système de freinage avant collision fonctionne en coopération avec la correction de trajectoire automatique d'urgence et la gestion de l'accélérateur avant collision.
- Même lorsque le système de freinage avant collision est désactivé, si le moteur est éteint puis redémarré, le système de freinage avant collision se réactivera. Par défaut, ce système est activé à chaque redémarrage du moteur.

■ Témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision

Ce témoin indicateur s'allume lorsque le contacteur d'allumage est placé sur la position ON, et reste allumé pendant environ 10 secondes après le démarrage du moteur. Il s'allume lorsque le système de freinage avant collision, la correction de trajectoire automatique d'urgence et la gestion de l'accélérateur avant collision sont désactivés.

Il s'allume également dans les conditions suivantes.

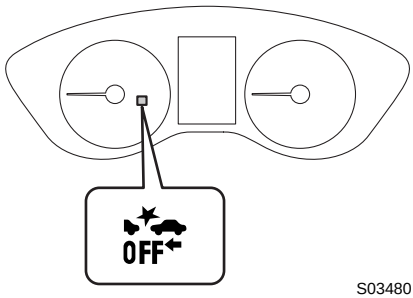

S03480

- Le système EyeSight est défaillant.
  ⇒ Page 198
- Le système EyeSight est en arrêt momentané.
  ⇒ Page 200

REMARQUE

- Si le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision s'allume, l'indicateur de désactivation de la correction de trajectoire automatique d'urgence s'allume également.
  ⇒ Page 63
- Lorsque le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision est allumé, le système de freinage avant collision (y compris la fonction d'assistance au freinage avant collision) et la gestion de l'accélérateur avant collision ne fonctionnent pas.
- Vous ne pouvez pas utiliser la correction de trajectoire automatique d'urgence lorsque le SRVD est désactivé. Dans ce cas, l'indicateur de désactivation de la correction de trajectoire automatique d'urgence s'allume.

Régulateur de vitesse adaptatif avancé

Le régulateur de vitesse adaptatif avancé est un système d'aide à la conduite conçu pour aider les conducteurs lors de la conduite sur des autoroutes (y compris lors d'embouteillages et lors d'une conduite à vitesse élevée). Le régulateur de vitesse adaptatif (⇒ page 66) et la fonction de centrage sur la voie (⇒ page 97), qui fonctionnent conjointement avec le régulateur de vitesse adaptatif, sont utilisés pour aider la conduite en commandant automatiquement l'accélérateur, le frein et la direction.

Régulateur de vitesse adaptatif

Le régulateur de vitesse adaptatif est un système d'assistance à la conduite conçu pour améliorer le confort sur autoroutes et voies rapides. La caméra stéréo détecte les véhicules à l'avant qui roulent sur la même voie de circulation, et votre véhicule suit le véhicule directement devant (jusqu'à la vitesse maximum de la vitesse sélectionnée du véhicule). Ce faisant, votre véhicule maintient automatiquement une distance de sécurité correspondant à la vitesse du véhicule qui le précède. Lorsque le véhicule devant vous s'immobilise complètement, votre véhicule s'arrête également et le frein de stationnement électronique sera serré automatiquement. Le système peut contrôler le véhicule à une vitesse allant de 0 km/h à environ 180 km/h. Veuillez faire attention à ne pas dépasser les limites de vitesse autorisées.

⚠ DANGER

- Ce système ne constitue pas une fonction de conduite automatique prenant en charge les différentes conditions de circulation.
- Ne vous fiez pas excessivement au régulateur de vitesse adaptatif. Ce système n'est pas conçu pour pallier un manque d'attention du conducteur quant à la situation générale, ni pour compenser une mauvaise visibilité. Il n'est pas conçu pour empêcher les collisions fronto-arrière avec un autre véhicule.
  Efforcez-vous de toujours conduire prudemment sur la route. Conservez toujours une bonne distance de sécurité avec le véhicule situé devant, soyez attentif aux alentours et aux conditions de conduite et, le cas échéant, freinez et prenez toutes autres mesures nécessaires.
- Lorsque vous utilisez le régulateur de vitesse adaptatif, réglez toujours la vitesse en fonction des limitations de vitesse, de la circulation, des conditions de la route, et d'autres conditions.
- Chaque jour, avant d'activer le système, procédez à un contrôle afin de vérifier qu'il n'y a pas de dysfonctionnement au niveau des pneus ou des freins.

- Dans les situations présentées ci-dessous, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif dans les situations suivantes.
  - La pression des pneus n'est pas conforme.*1
  - La roue de secours de type provisoire est installée.*1
  - Des pneus usés inégalement, ou dont le type d'usure est inégal sont installés.*1
  - Des pneus de mauvaise taille sont installés.*1
  - Un pneu crevé a été réparé temporairement avec un kit de réparation de pneu.
  - La suspension a été modifiée (y compris une suspension SUBARU d'origine qui a été modifiée).
  - Un objet obstruant le champ de vision de la caméra stéréo est installé sur le véhicule.
  - Des chaînes antidérapantes sont installées.
  - Les phares sont sales ou recouverts de neige et de glace ou de saleté. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
  - Les axes optiques ne sont pas alignés correctement. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
  - Les feux, y compris les phares et les phares antibrouillard, ont été modifiés.
  - Le véhicule fonctionne de manière irrégulière suite à un accident ou un dysfonctionnement.
  - Le témoin avertisseur du système des freins est allumé en rouge.*2
  - Une charge lourde se trouve sur ou dans le véhicule.
  - Le nombre maximum de passagers est dépassé.
  - Traction d'une remorque ou d'un autre véhicule, etc.
  - Les instruments de bord ne fonctionnent pas correctement : témoins qui ne s'allument pas, bips qui ne retentissent pas, affichage différent de la normale, etc.*3

  *1: Les roues et pneus assurent des fonctions primordiales. Assurez-vous d'utiliser des roues et pneus convenant à votre véhicule. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

  *2: Si le témoin avertisseur du système des freins ne s'éteint pas, arrêtez immédiatement le véhicule dans un endroit sûr et contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

  *3: Pour de plus amples détails relatifs aux instruments de bord, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Le régulateur de vitesse adaptatif est conçu pour être utilisé sur les autoroutes, voies rapides, routes à péage et autres routes à accès limité. Elle n'est pas conçue pour être utilisée en circulation urbaine. Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif dans les conditions suivantes. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.
  - Routes ordinaires (autres que celles mentionnées ci-dessus)
    En fonction de l'environnement de conduite (complexité de la route et autres facteurs), il se peut que le comportement du système ne convienne pas aux conditions de circulation, entraînant ainsi un risque d'accident.
  - Des virages serrés ou des routes sinueuses
  - Routes verglacées, couvertes de neige ou autres surfaces glissantes
    Les roues risquent de patiner et d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.
  - Conditions de circulation imposant de fréquentes accélérations et ralentissements, rendant le maintien de la distance de sécurité difficile
    Le comportement du système risque de ne pas convenir aux conditions de circulation.
  - Descentes prononcées
    La vitesse sélectionnée du véhicule pourrait être dépassée.
  - Descente prononcée et longue
    Les freins risquent de surchauffer.
  - Routes et ponts autoroutiers comportant des déclivités prononcées répétées
    Le système risque de perdre la trace du véhicule situé devant ou de détecter la chaussée à la place, rendant une maîtrise correcte du véhicule impossible.
  - Aux abords d'un virage/d'une courbe serré(e) vous menant à un échangeur routier ou un embranchement, une station-service, une aire de stationnement, un poste de péage ou toute autre infrastructure
    La détection du véhicule situé devant risque d'être impossible.
  - En cas de changements de luminosité, tels qu'à l'entrée ou la sortie d'un tunnel.

- La visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou la vue à l'avant du véhicule est gênée par les projections d'eau, de neige ou de saleté, par les éclaboussures d'eau venant d'arroseurs routiers ou d'arroseurs de déneigement sur la route, ou par le soulèvement de poussière provoqué par le véhicule situé devant ou par ceux roulant en sens inverse.
  Le système peut perdre la trace du véhicule situé devant, ou de l'eau ou d'autres substances peuvent provoquer une fausse détection, rendant ainsi une maîtrise correcte du véhicule impossible.

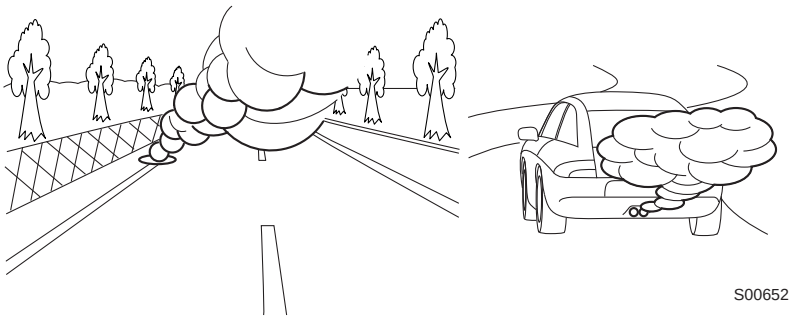

S00652

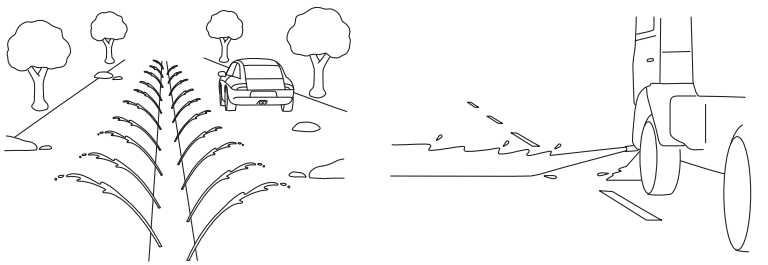

S02636

- Par mauvais temps, comme par exemple lors de fortes chutes de neige ou de tempêtes de neige
- Le pare-brise est embué, rayé ou maculé, ou la neige, la saleté, la poussière ou le gel y ont adhéré, ou il est affecté d'une autre manière. Le champ de vision couvert par la caméra stéréo s'en trouve réduit. De plus, la lumière se reflète sur la saleté, etc.
- Des gouttes d'eau de pluie ou du lave-glace, ou de la saleté n'ont pas été bien essuyées du pare-brise.
  La détection du véhicule situé devant risque d'être impossible, rendant ainsi une maîtrise correcte du véhicule impossible.
- Le champ de vision couvert par la caméra stéréo est masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule).

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- La caméra stéréo risque d'avoir des difficultés à garantir la détection des objets ou conditions suivant(e)s. Freinez et prenez toute autre mesure nécessaire.
  - Véhicules circulant à des vitesses très différentes (véhicules roulant lentement, étant à l'arrêt ou circulant en sens inverse, etc.)
  - Véhicules traversant votre voie de circulation
  - Motos, cyclistes, piétons et animaux, etc.
  - L'éclairage est faible en soirée ou au petit matin.
  - De nuit ou dans un tunnel, phares éteints
  - De nuit ou dans un tunnel, derrière un véhicule roulant avec ses feux arrière éteints
  - Une forte lumière vous éblouit de l'avant (soleil ou faisceaux des feux de route, etc.).
  - Véhicules situés devant à arrière bas, de petite taille ou de forme irrégulière (le système risque de détecter une autre partie du véhicule et de déterminer son comportement en fonction de cette donnée)
    - Un camion-plateau ou une remorque vide sans hayon ni long plateau
    - Véhicules dont le chargement dépasse de l'arrière
    - Véhicules à forme spéciale (camion de transport de véhicules, side-car, etc.)
    - Véhicules bas

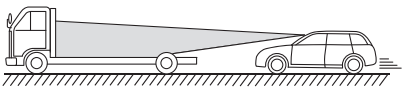

S02133

  - Objets proches du pare-chocs de votre véhicule
- Lorsque vous ne souhaitez pas utiliser le régulateur de vitesse adaptatif, assurez-vous de désactiver la touche (régulateur de vitesse). Si cette touche reste activée, le régulateur de vitesse risque d'être activé par erreur, entraînant un risque d'accident. De plus, lorsque vous vous garez, assurez-vous de mettre le levier sélecteur sur la position P.
- Avant d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif, pensez à totalement vérifier la sécurité des passagers et à observer la zone autour du véhicule. Ne commandez jamais le régulateur de vitesse depuis l'extérieur du véhicule.

Détection du véhicule situé devant par la caméra stéréo EyeSight*

- Dans les conditions de circulation ou de votre véhicule ci-dessous, la détection du véhicule situé devant risque d'être impossible. Les véhicules des voies de circulation adjacentes ou les objets présents sur le bord de la route sont susceptibles d'être indûment détectés. Dans de telles conditions, abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif. Si le régulateur de vitesse est en service, freinez et prenez toutes les autres mesures nécessaires.
  - Le suivi commence depuis une faible distance, par exemple lorsque le véhicule situé devant traverse votre voie de circulation.

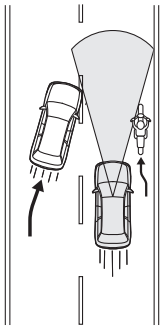

S01975

  - Sur des routes sinueuses, en début ou fin de virage et sur des routes à virages successifs (Dans ces conditions, le système a du mal à détecter les véhicules car ils sont en dehors de la zone de détection.)
  - Sur des rampes d'accès ou de sortie des voies rapides, autoroutes ou autres routes à accès limité (le régulateur de vitesse adaptatif EyeSight n'est pas conçu pour être utilisé sur ce genre d'infrastructure routière.)

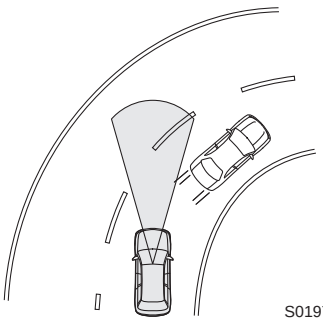

S01976

  - En centre-ville ou en banlieue (le régulateur de vitesse adaptatif n'est pas conçu pour être utilisé sur ce genre d'infrastructure routière. Utilisez le régulateur de vitesse adaptatif uniquement sur les autoroutes à accès limité.)

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Le véhicule situé devant n'est pas directement devant le vôtre et est axialement décalé.

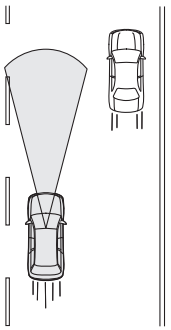

S01977

- Un obstacle se trouve sur le bord de la route.
- Il y a une grande différence de vitesse par rapport au véhicule situé devant.
- Un véhicule traverse votre voie de circulation, devant vous.
- La distance entre les véhicules est très courte.
- Votre véhicule dérive à l'intérieur de la voie.
- Sur une route cahoteuse ou sans revêtement

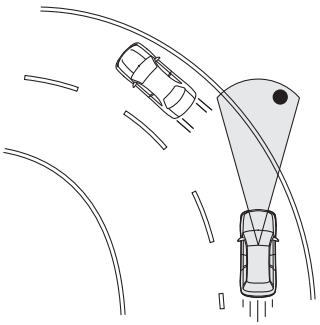

S01978

- Sur une route aux voies extrêmement étroites, comme lors de restrictions de trafic ou dans des zones de construction
- La conduite classique est devenue instable suite à un accident ou un dysfonctionnement.
- Une charge très lourde se trouve dans la zone de chargement ou sur la banquette arrière de votre véhicule.

• Les capacités d'évaluation d'une situation par le régulateur de vitesse adaptatif ne sont pas sans limites. Il est possible que le véhicule ne ralentisse pas à temps dans les situations suivantes. Enfoncez la pédale de frein pour ralentir si nécessaire.
  - La différence de vitesse avec le véhicule situé devant est excessive ou le véhicule situé devant ralentit de façon intempestive.
  - Le véhicule ralentit devant vous de façon inattendue ou freine soudainement.

- Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif si l'alerte/la notification interviennent fréquemment.
- Même lorsque la distance de sécurité est courte, l'avertissement "Obstacle Detected (Obstacle détecté)" risque de ne pas s'activer dans les situations suivantes.
  - La différence de vitesse avec le véhicule situé devant est faible. Les deux véhicules roulent presque à la même vitesse.
  - Le véhicule situé devant est plus rapide que le vôtre. La distance de sécurité augmente progressivement.
  - Un autre véhicule traverse votre voie de circulation très près du vôtre.
  - Le véhicule situé devant ralentit brusquement.
  - De nombreuses déclivités se succèdent.

*: L'état de détection du véhicule devant vous à l'aide de la caméra stéréo peut être confirmé par l'état d'allumage de l'indicateur de véhicule devant vous.
⇒ Page 77

ATTENTION

- Après son activation, le régulateur de vitesse adaptatif assure un contrôle continu en fonction du mouvement du véhicule situé devant. La fonction d'arrêt total s'active lorsque votre véhicule s'arrête à la suite du véhicule situé devant. Toutefois, le système risque de ne pas arrêter votre véhicule si la caméra stéréo EyeSight a perdu la trace du véhicule situé devant. Freinez de manière à maintenir une bonne distance de sécurité, si nécessaire. Soyez conscient que le système EyeSight a du mal à détecter les objets ou véhicules se déplaçant à une vitesse relative par rapport à celle de votre véhicule. Par conséquent, pensez à solliciter la pédale de frein si le système EyeSight perd la détection au moment où vous approchez d'une file de véhicules à l'arrêt.
- Depuis le mode d'arrêt total, le véhicule ne peut pas redémarrer sans intervention du conducteur.
- Si les conditions déterminant l'arrêt automatique du régulateur de vitesse (⇒ page 90) sont réunies pendant un arrêt total, le régulateur de vitesse adaptatif est annulé. Pour des raisons de sécurité, le frein de stationnement électronique est activé automatiquement.
- Dans les conditions suivantes, le freinage risque d'être insuffisant. Enfoncez la pédale de frein et ralentissez si nécessaire.
  - Conditions d'utilisation du véhicule (charge, nombre de passagers, etc.)
  - Conditions de circulation (déclivités, mauvaise adhérence, forme, irrégularités, etc.)
  - État d'entretien du véhicule (systèmes des freins, usure des pneus, pression de gonflage, utilisation de la roue de secours de type provisoire, etc.)
  - Les freins sont froids. (Par exemple, juste après le démarrage du moteur ou par temps froid.)
  - Pendant une courte période durant la conduite, entre le démarrage et le moment auquel le moteur atteint sa température de fonctionnement
  - Les freins sont surchauffés en descente (l'efficacité de freinage peut diminuer).
  - Vous conduisez sous la pluie ou après le nettoyage du véhicule (les freins peuvent être mouillés et l'efficacité de freinage diminuer.)

■Utilisation du régulateur de vitesse adaptatif

●Mise en service du régulateur de vitesse adaptatif

(1) Mise du régulateur de vitesse adaptatif en mode d'attente

Appuyez sur la touche (régulateur de vitesse). À ce moment, (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) (blanc), l'indicateur de votre véhicule ainsi que le témoin de réglage de distance de sécurité apparaissent sur la zone d'affichage EyeSight de l'affichage des instruments de bord.

L'affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule indique la mention "- - - km/h".

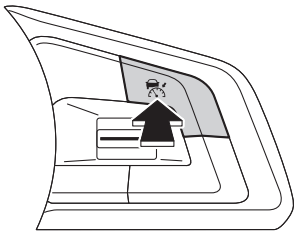

S03393

S04055

Réglage du mode d'activation :

Le régulateur de vitesse adaptatif peut être activé lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies et que READY (témoin READY) est apparu sur la zone d'affichage EyeSight.

S04056

- Toutes les portières (sauf le hayon) sont fermées.
- La ceinture de sécurité du conducteur est attachée.
- Le frein de stationnement électronique n'est pas serré. Le témoin indicateur du frein de stationnement électronique est éteint.
- Le levier sélecteur est sur la position D ou M.
- La pédale de frein n'est pas enfoncée pendant la conduite ou celle-ci est fortement enfoncée pendant un arrêt.
- Le système EyeSight n'est pas en arrêt momentané. (Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight : blanc) est éteint.

⇒ Page 200

- La route n'est pas très en pente.
- Le volant n'a pas été tourné de manière significative vers la droite ou la gauche.
- Le X-MODE n'est pas activé (l'indicateur de X-MODE s'éteint).
- La vitesse du véhicule est comprise entre 0 km/h et environ 180 km/h.
- Le témoin avertisseur de filtre à particules essence ne clignote pas. (selon modèles)
- Le moteur ne tourne pas à un régime élevé.
- Le contrôle de dynamique du véhicule ou la fonction de contrôle de traction n'est pas actif.

REMARQUE

Pour les modèles avec filtre à particules essence, lorsque le témoin avertisseur de bas niveau de carburant est allumé, le régulateur de vitesse adaptatif risque de ne pas pouvoir être utilisé.

(2) Mise en service du régulateur de vitesse adaptatif

Appuyez sur le côté "SET/-" ou "RES/+" du groupe RES/SET.

Le régulateur de vitesse adaptatif est activé et le contrôle commence, en utilisant la vitesse du véhicule au moment de la pression sur la touche comme vitesse sélectionnée du véhicule.

Si aucun véhicule n'est détecté devant, le véhicule roule à la vitesse constante sélectionnée du véhicule.

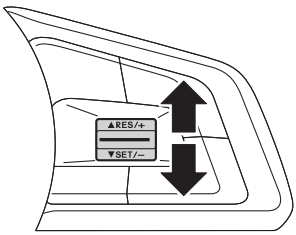

S03394

Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé, READY (témoin READY) s'éteint, la vitesse sélectionnée du véhicule est affichée, et (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passe du blanc au vert.

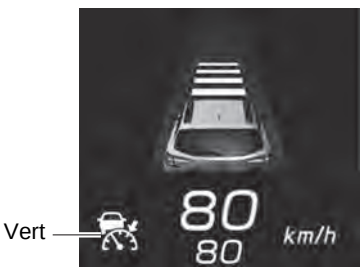

S04126

DANGER

Lorsque vous utilisez le régulateur de vitesse adaptatif, réglez toujours la vitesse en fonction des limitations de vitesse, de la circulation, des conditions de la route, et d'autres conditions.

REMARQUE

- La vitesse sélectionnée du véhicule peut être réglée entre 30 km/h et 180 km/h.
- Si le véhicule roule à environ 30 km/h ou moins lorsque la vitesse du véhicule est sélectionnée, cette valeur est paramétrée sur 30 km/h.
- Lorsque vous conduisez dans un virage, le véhicule risque de ne pas accélérer, voire de ralentir même si la vitesse sélectionnée du véhicule est supérieure à la vitesse actuelle du véhicule.
- Si (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) ne s'allume pas, même lorsque la touche (régulateur de vitesse) est enfoncée, le régulateur de vitesse adaptatif ne fonctionnera pas.
- Si (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) ne s'allume pas même lorsque la touche (régulateur de vitesse) est enfoncée et que ce phénomène est fréquent, il est possible que le système soit défaillant. Adressez-vous à un concessionnaire SUBARU et faites inspecter le système.

Lorsque le système détecte un véhicule situé devant, une notification émet un bip court et l'indicateur de véhicule devant vous s'allume.

Le système surveille le véhicule situé devant et maintient la distance de sécurité sélectionnée. La vitesse de croisière correspond alors à la vitesse sélectionnée du véhicule et ne la dépassera pas. Si le système ne détecte plus de véhicule situé devant, une notification émet un bip court et l'indicateur de véhicule devant vous s'éteint. Pendant que le conducteur accélère le véhicule en enfonçant la pédale d'accélérateur, (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passe du vert au blanc. À la fin de l'accélération, (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passe du blanc au vert.

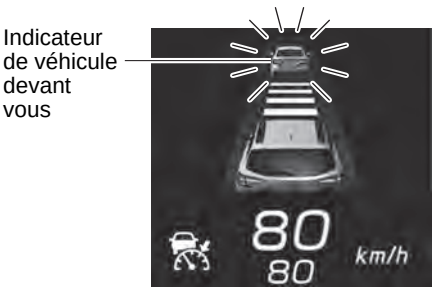

S04058

REMARQUE

La modification des réglages permet de désactiver la notification sonore (son de détection du véhicule devant vous) accompagnant la détection et la fin de détection du véhicule situé devant lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé.

⇒ Page 204

Fonctionnement du régulateur de vitesse adaptatif

- Lorsqu'aucun véhicule n'est détecté devant le vôtre
  Le véhicule roule à la vitesse sélectionnée du véhicule de manière constante, soit entre 30 km/h et 180 km/h.

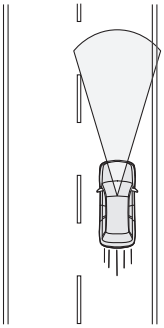

S01979

- Lorsqu'un véhicule est détecté devant le vôtre
  Le système surveille le véhicule devant vous et maintient la distance de sécurité paramétrée (quatre choix possibles), ceci jusqu'à la vitesse sélectionnée du véhicule, comprise entre 30 km/h et 180 km/h.

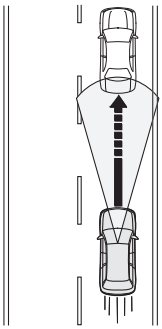

S01980

- Si votre véhicule ne détecte plus le véhicule situé devant
  Le véhicule accélère progressivement pour revenir à la vitesse sélectionnée du véhicule, et roulera à cette vitesse constante.
  Si un véhicule est détecté devant le vôtre pendant l'accélération à la vitesse sélectionnée du véhicule, la surveillance de véhicule reprend.

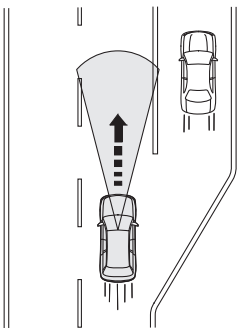

S01981

ATTENTION

Si vous appuyez sur la pédale de frein pendant le freinage automatique, la pédale peut sembler rigide. La pédale de frein peut également se déplacer d'elle-même lors d'un freinage automatique. Ce comportement est normal. Il suffit d'enfoncer davantage la pédale de frein pour augmenter la force de freinage. Exercez une force de freinage supérieure à celle nécessaire.

REMARQUE

- Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif commande un freinage, les feux stop du véhicule s'allument.
- En descente, le régulateur de vitesse adaptatif est susceptible de commander automatiquement le freinage afin de maintenir la vitesse sélectionnée du véhicule, ceci même s'il n'y a aucun véhicule devant.
- Le freinage automatique peut produire des bruits. Ces bruits sont normaux ; ils sont causés par la commande de freinage.
- Pour une rapide accélération momentanée, appuyez sur la pédale d'accélérateur. Après l'accélération, le véhicule revient progressivement à la vitesse sélectionnée du véhicule, indiquée sur l'affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule.
- Si le système ne détecte plus le véhicule situé devant alors que votre véhicule est encore contrôlé par le freinage automatique, le frein est automatiquement relâché progressivement. Appuyez sur la pédale d'accélérateur si nécessaire.
- Si un objet éloigné est reconnu comme un possible véhicule situé devant vous, l'accélération est réduite de manière anticipée.
- La fonction de suivi du véhicule situé devant dispose des caractéristiques suivantes :
  - Si le système détecte que le véhicule devant vous a changé de voie, l'accélération jusqu'à la vitesse sélectionnée du véhicule commence plus tôt.
  - Si le fonctionnement des feux stop du véhicule devant est détecté, le ralentissement s'effectue plus tôt que dans le cas inverse.
  - Si le véhicule se déplace vers la voie rapide à une vitesse supérieure à 60 km/h, le système commence l'accélération jusqu'à la vitesse sélectionnée du véhicule plus rapidement car celle-ci est liée au clignotant de direction.
  - Si vous actionnez le levier de clignotant de direction à une vitesse d'environ 10 km/h ou plus, selon les conditions environnantes, un véhicule dans la voie située du côté que vous avez indiqué avec le clignotant peut être reconnu comme le véhicule de tête, et votre véhicule maintient la distance de sécurité en fonction de la vitesse de ce véhicule.
  - Si le réglage de la personnalisation de la voie de conduite est différent de la direction de conduite réelle, le véhicule peut commencer à accélérer plus vite que d'habitude lorsque le conducteur signale un changement de voie pour se déplacer de la voie de dépassement à la voie de conduite.
    ⇒ Page 204

●Augmentation de la vitesse sélectionnée du véhicule

▼Utilisation du groupe RES/SET

- Enfoncez brièvement le côté “RES/+”.
  Chaque pression sur la touche augmente la vitesse sélectionnée du véhicule au prochain incrément de 5 km/h.
- Appuyez continuellement sur le côté “RES/+”.
  Une pression maintenue sur la touche augmente la vitesse sélectionnée du véhicule par incréments de 1 km/h.

Lorsque vous actionnez la touche, la vitesse sélectionnée du véhicule change sur l’affichage des instruments de bord.

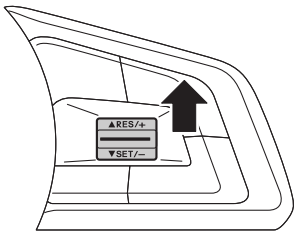

S03395

▼Utilisation de la pédale d’accélérateur

Appuyez sur la pédale d’accélérateur pour augmenter la vitesse du véhicule. Une fois la vitesse souhaitée atteinte, appuyez sur le côté “SET/-” du groupe RES/SET. La nouvelle vitesse sélectionnée du véhicule est définie lorsque vous appuyez sur la touche. La nouvelle vitesse sélectionnée du véhicule apparaît sur la zone d’affichage EyeSight.

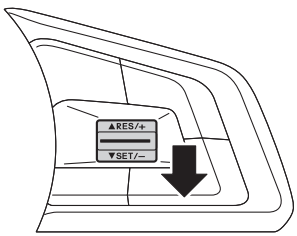

S03396

ATTENTION

- Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est actif, la vitesse actuelle du véhicule est régulée en fonction du véhicule devant. Ainsi, si vous appuyez sur la touche “RES/+” du groupe RES/SET et que vous réglez une vitesse supérieure à celle du véhicule devant, il n’y aura pas d’accélération et la priorité ira au maintien de la distance de sécurité. Cependant, comme la vitesse sélectionnée du véhicule a été modifiée, l’accélération jusqu’à cette nouvelle vitesse sélectionnée du véhicule intervient dès qu’aucun véhicule n’est plus détecté à l’avant (par exemple, après un changement de voie de circulation sans véhicule situé devant). Modifiez la vitesse sélectionnée du véhicule tout en consultant rapidement la valeur présentée dans l’affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule sur l’affichage EyeSight.
- Lorsque vous maintenez la pédale d’accélérateur enfoncée pendant que le régulateur de vitesse adaptatif est activé, ce dernier ne commande plus de freinage automatique ni d’alertes. Cependant, en cas de risque important de collision avec un obstacle situé devant le véhicule, l’alerte et le freinage peuvent être commandés par le système de freinage avant collision.

●Diminution de la vitesse sélectionnée du véhicule

▼Utilisation du groupe RES/SET

- Enfoncez brièvement le côté “SET/-”.
  Chaque pression sur la touche diminue la vitesse sélectionnée du véhicule au prochain décrément de 5 km/h.
- Appuyez continuellement sur le côté “SET/-”.
  Une pression maintenue sur la touche diminue la vitesse sélectionnée du véhicule par décréments de 1 km/h.

Lorsque vous actionnez la touche, la vitesse sélectionnée du véhicule change sur l’affichage des instruments de bord.

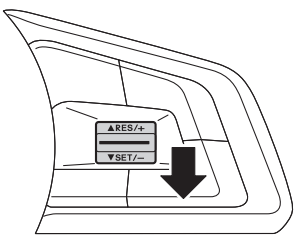

S03396

▼Utilisation de la pédale de frein

1. Appuyez sur la pédale de frein pour diminuer la vitesse du véhicule. Le régulateur de vitesse adaptatif sera annulé et (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passera du vert au blanc.
2. Une fois la vitesse de votre choix atteinte, appuyez sur le côté “SET/-” du groupe RES/SET. La vitesse au moment de la pression sur la touche sera définie comme la nouvelle vitesse sélectionnée du véhicule, et apparaîtra sur la zone d’affichage EyeSight.

●Accélération momentanée

Appuyez sur la pédale d'accélérateur pour accélérer momentanément.
Lorsque la pédale d'accélérateur est relâchée, le véhicule revient à la vitesse sélectionnée du véhicule.
Lorsque le conducteur accélère le véhicule en enfonçant la pédale d'accélérateur pendant le fonctionnement du régulateur de vitesse adaptatif, (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) devient blanc. Lorsque l'accélération est terminée, (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) repasse au vert.

●Ralentissement momentané

Pour ralentir temporairement, appuyez sur la pédale de frein. Le régulateur de vitesse adaptatif est annulé lorsque vous appuyez sur la pédale de frein. (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passe du vert au blanc tant que la vitesse sélectionnée du véhicule reste indiquée sur la zone d'affichage EyeSight.
Relâchez la pédale de frein et appuyez sur le groupe RES/SET vers le côté "RES/+" pour réinitialiser la vitesse sélectionnée du véhicule.

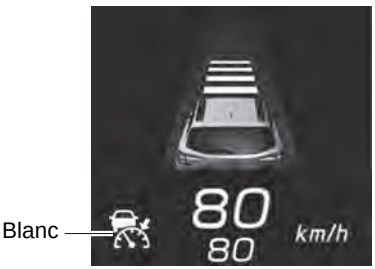

S04126

ATTENTION

D'ordinaire, lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est en marche, les accélérations et ralentissements sont commandés automatiquement, en fonction de la vitesse du véhicule devant (s'il y en a un). Toutefois, lorsque votre véhicule se rapproche d'un véhicule devant, par exemple si vous devez accélérer pour changer de voie de circulation ou toute autre raison, et si ce dernier ralentit brusquement ou si un autre véhicule traverse votre voie, accélérez ou freinez au moyen des pédales d'accélérateur ou de frein de manière à répondre à la situation.

●Modification de la distance de sécurité en accord avec le véhicule situé devant

Le réglage de la distance de sécurité en accord avec le véhicule situé devant peut être configuré sur 4 niveaux différents.

: lorsque la touche (du côté ▲) est enfoncée, la distance de sécurité sera plus longue.

: lorsque la touche (du côté ▼) est enfoncée, la distance de sécurité sera plus courte.

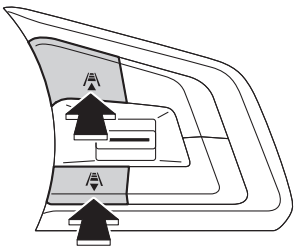

S03397

REMARQUE

- La distance de sécurité change conformément à la vitesse du véhicule. Plus le véhicule se déplace vite, plus la distance de sécurité sera longue.

Guide indicatif des distances de sécurité

Indicateur de distance de sécurité	Lorsque la vitesse de votre véhicule est de 40 km/h	Lorsque la vitesse de votre véhicule est de 100 km/h
	Environ 30 m	Environ 60 m
	Environ 25 m	Environ 50 m
	Environ 20 m	Environ 40 m
	Environ 15 m	Environ 30 m

- La distance de sécurité programmée précédemment est restaurée lorsque vous activez à nouveau la touche (régulateur de vitesse).

●Fonction d'arrêt total

Si le véhicule situé devant s'arrête alors que le régulateur de vitesse adaptatif est en service, le vôtre s'arrête également et demeure à l'arrêt.

Une fois que votre véhicule s'est arrêté complètement à la suite du véhicule situé devant, le régulateur de vitesse adaptatif est mis en pause et la fonction d'arrêt total est activée. Lorsque (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passe du vert au blanc, HOLD (témoin HOLD) et READY (témoin READY) s'affichent.

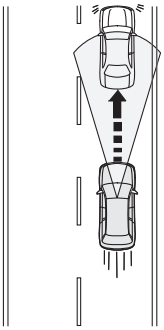

S01982

S04059

Qu'il y ait un véhicule à l'avant ou non, si la pédale de frein est fortement enfoncée pendant que le véhicule est arrêté, READY (témoin READY) s'allume. Actionner la touche RES/+ ou SET/- à ce moment active la fonction d'arrêt total.

Lorsque vous démarrez la fonction d'arrêt total, HOLD (témoin HOLD) s'allume et READY (témoin READY) s'éteint. READY (témoin READY) s'allume à nouveau lorsque vous relâchez la pédale de frein.

ATTENTION

Il faut environ 3 secondes depuis l'arrêt du véhicule jusqu'à l'activation de la fonction d'arrêt total. Comme il est possible que le véhicule puisse commencer à se déplacer avant que la fonction d'arrêt total ne s'active, faites attention aux alentours et enfoncez la pédale de frein si nécessaire.

REMARQUE

- La fonction d'arrêt total peut ne pas démarrer en cas de pression faible de la pédale de frein. Dans ce cas, READY (témoin READY) ne s'allume pas.
- Lorsque les conditions de fonctionnement du système de démarrage et d'arrêt automatique sont réunies et que le véhicule est arrêté, le moteur est arrêté automatiquement par le système de démarrage et d'arrêt automatique sans pression sur la pédale de frein. Le témoin indicateur reste allumé pendant l'arrêt temporaire par le système de démarrage et d'arrêt automatique.

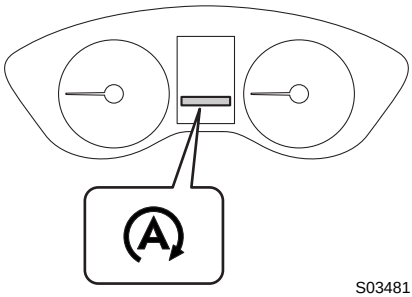

⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

▼Réactivation du régulateur de vitesse adaptatif depuis le mode d'arrêt total

Mise en service via le groupe de touches RES/SET

Même lorsque le véhicule devant reste à l'arrêt, le régulateur de vitesse adaptatif peut être activé en actionnant la touche RES/+ ou SET/-. HOLD (témoin HOLD) et READY (témoin READY) s'éteignent, et (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passe du blanc au vert.

- Appuyez sur la touche SET/-. La vitesse est automatiquement réglée sur 30 km/h.
- Appuyez sur la touche RES/+. La vitesse du véhicule réglée avant l'activation de la fonction d'arrêt total est réactivée.

⇒ Page 93

REMARQUE

- Lorsque le véhicule situé devant accélère au moment où le régulateur de vitesse adaptatif est réactivé depuis le mode d'arrêt total, votre véhicule accélère également et poursuit la surveillance du véhicule situé devant, à la distance de sécurité sélectionnée précédemment. Toutefois, si le véhicule situé devant ne démarre pas ou marque une pause, le mode d'arrêt total est rétabli automatiquement au bout d'environ 3 secondes.
- Lorsque le moteur est automatiquement arrêté par la fonction d'arrêt total* et que le régulateur de vitesse adaptatif est activé, le moteur redémarre automatiquement et l'indicateur de démarrage et d'arrêt automatique s'éteint lorsque le véhicule situé devant commence à se déplacer.

  *: Le système de démarrage et d'arrêt automatique s'active à la suite de l'activation de la fonction d'arrêt total.

Mise en service via la pédale d'accélérateur

Depuis le mode d'arrêt total, une pression sur la pédale d'accélérateur désactive ce mode. Le régulateur de vitesse adaptatif est alors réactivé. Si aucun véhicule devant vous n'est détecté, le vôtre essaiera de rouler à la vitesse sélectionnée précédemment du véhicule. Si un véhicule devant est détecté, le régulateur de vitesse adaptatif maintient la distance de sécurité précédente.

DANGER

Lorsque la fonction d'arrêt total est annulée, le véhicule démarre. Assurez-vous de la sécurité des environs avant d'annuler la fonction d'arrêt total.

REMARQUE

- Une pression légère sur la pédale d'accélérateur peut ne pas suffire à désactiver la fonction d'arrêt total, auquel cas le régulateur de vitesse adaptatif ne sera pas réactivé.
- Lorsque la pédale d'accélérateur est enfoncée pendant que le moteur est arrêté automatiquement par la fonction d'arrêt total*, le moteur redémarre automatiquement et l'indicateur de démarrage et d'arrêt automatique s'éteint.

  *: Le système de démarrage et d'arrêt automatique s'active à la suite de l'activation de la fonction d'arrêt total.

▼Annulation de la fonction d’arrêt total

Si l’une des opérations suivantes est effectuée pendant que la fonction d’arrêt total immobilise le véhicule (⇒ page 84), cette fonction sera annulée, en même temps que le régulateur de vitesse adaptatif.

- La pédale de frein est enfoncée.
- Touche (régulateur de vitesse) enfoncée.
- Le frein de stationnement électronique est activé par actionnement manuel de la commande correspondante.
- La touche LIM (limiteur de vitesse) est enfoncée (selon modèles).

DANGER

- Lorsque la fonction d’arrêt total est annulée en appuyant sur la touche (régulateur de vitesse), le véhicule se met lentement en mouvement. Enfoncez la pédale de frein si nécessaire.
- Pour les modèles avec limiteur de vitesse*, lorsque la touche LIM (limiteur de vitesse) est enfoncée, le régulateur de vitesse adaptatif est annulé. À ce moment, le frein de stationnement électronique ne s’active pas et le véhicule avance lentement vers l’avant. Enfoncez la pédale de frein si nécessaire afin d’empêcher un accident.
  *: Limiteur de vitesse manuel et limiteur de vitesse intelligent
- Ne sortez pas du véhicule pendant que la fonction d’arrêt total est en marche.
- La fonction d’arrêt total ne peut pas se substituer au frein de stationnement électronique. Pour garer le véhicule, arrêtez-vous toujours à l’aide de la pédale de frein puis activez le frein de stationnement électronique.
- Lorsque vous sortez du véhicule, placez le levier sélecteur sur la position P, serrez le frein de stationnement électronique et mettez le contacteur d’allumage sur la position OFF.

ATTENTION

Dans les cas ci-dessous, la fonction d'arrêt total du régulateur de vitesse est annulée :

- Mode d'arrêt total actif depuis au moins 10 minutes. Une notification émet 5 bips intermittents, un bip court puis un bip long.
- Toute situation donnant lieu à une désactivation automatique. Une notification émet un bip court puis un long.

⇒ Page 90

Après l'annulation de la fonction d'arrêt total, le frein de stationnement électronique est automatiquement serré et le témoin indicateur du frein de stationnement électronique s'allume. Cependant, le frein de stationnement électronique ne fonctionnera pas si une situation donnant lieu à son annulation (système d'interverrouillage avec la pédale d'accélérateur, pression sur la touche de frein de stationnement électronique, etc.) intervient. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

Si la pédale d'accélérateur n'est sollicitée que légèrement alors que la fonction d'arrêt total est activée, la fonction d'arrêt total du régulateur de vitesse peut être annulée et le frein de stationnement électronique est susceptible de ne pas fonctionner.

▼Mise en service du régulateur de vitesse adaptatif pendant le fonctionnement du frein de stationnement électronique

Si le frein de stationnement électronique est serré avant la programmation du régulateur de vitesse adaptatif, relâchez-le en appuyant sur la pédale d'accélérateur ou conformément à une autre méthode spécifiée. Pour de plus amples détails relatifs à la désactivation du frein de stationnement électronique, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

●Annulation du régulateur de vitesse adaptatif

▼Annulation commandée par le conducteur

Toutes les méthodes suivantes permettent d'annuler le régulateur de vitesse adaptatif.

- Appuyez sur la pédale de frein.
  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passe du vert au blanc tant que la vitesse sélectionnée du véhicule reste indiquée sur la zone d'affichage EyeSight.

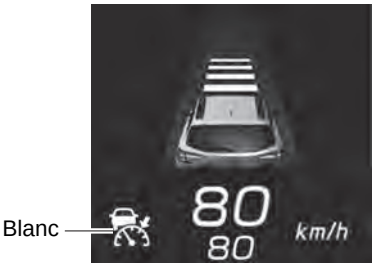

S04126

- Appuyez sur la touche (régulateur de vitesse).
  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passe du vert au blanc tant que la vitesse sélectionnée du véhicule reste indiquée sur la zone d'affichage EyeSight.

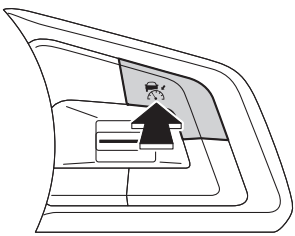

S03393

▼Annulation automatique par le système

Dans les cas suivants, une notification émet un bip court et un bip long et le régulateur de vitesse adaptatif est automatiquement annulé. (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passe du vert au blanc. De plus, le message d'annulation du régulateur de vitesse adaptatif s'affiche sur l'écran. Si la fonction d'arrêt total est active (⇒ page 84), le frein de stationnement électronique s'enclenche automatiquement. Lorsque le moteur est automatiquement arrêté par le système de démarrage et d'arrêt automatique, il redémarre et le frein de stationnement électronique se met en marche automatiquement.

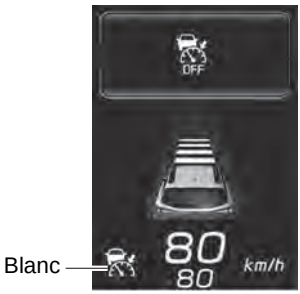

S04060

- La déclivité est très prononcée.
- Le Contrôle de Dynamique du Véhicule ou la fonction de contrôle de traction est activé(e).
- Le véhicule a dépassé la vitesse de 200 km/h environ avec le régulateur de vitesse activé.
- Le volant est tourné de manière significative vers la droite ou vers la gauche.
- Le levier sélecteur est mis sur une position autre que D ou M.
  - Le régulateur de vitesse adaptatif peut être réactivé après le retour du levier sélecteur sur la position D ou M.
- Une portière (autre que le hayon) est ouverte.
- La ceinture de sécurité du conducteur est détachée.
- Le frein de stationnement électronique est serré manuellement.
- La pédale d'accélérateur a été enfoncée en continu pendant une longue période.
- Le régime du moteur a augmenté à un régime élevé.

- Le X-MODE est activé (l'indicateur de X-MODE s'allume).
  - Le régulateur de vitesse adaptatif peut être réactivé après la désactivation du X-MODE.
- Le système EyeSight est défaillant. (Indicateur d'avertissement EyeSight : jaune)
  ⇒ Page 198
- Le système EyeSight est en arrêt momentané. (Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight : blanc)
  ⇒ Page 200
- Le freinage secondaire avant collision est activé.
- Le témoin avertisseur de filtre à particules essence clignote. (selon modèles)

DANGER

N'utilisez pas le régulateur de vitesse adaptatif sur des routes glissantes. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.

ATTENTION

- Lorsque vous mettez le levier sélecteur sur la position N, le régulateur de vitesse adaptatif est automatiquement annulé. Ne placez pas le levier de vitesses sur la position N sauf en cas d'urgence. Autrement, le frein moteur risque de ne pas fonctionner, ce qui pourrait provoquer un accident.
- Si le régulateur de vitesse adaptatif est automatiquement annulé par le système immédiatement après l'arrêt du véhicule (environ une seconde plus tard), le frein de stationnement électronique ne fonctionnera pas.
  ⇒ Page 84

REMARQUE

- En cas de dysfonctionnement du système EyeSight, l'indicateur d'avertissement EyeSight apparaît sur l'affichage des instruments de bord et le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision ainsi que le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allument également. Dans ce cas, arrêtez-vous dans un endroit sûr, coupez le moteur et redémarrez-le. Si les témoins restent allumés après le redémarrage du moteur, le régulateur de vitesse adaptatif est inutilisable. Cela ne gênera pas la conduite ordinaire. Toutefois, ce système doit être contrôlé par un concessionnaire SUBARU dès que possible.
  ⇒ Page 198
- Si le système EyeSight s'est momentanément arrêté, le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision ainsi que le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allument, et l'indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight apparaît sur l'affichage des instruments de bord.
  ⇒ Page 200
- Après l'annulation automatique du régulateur de vitesse adaptatif, effectuez à nouveau l'opération de réglage du régulateur de vitesse adaptatif après que la cause ayant provoqué l'annulation a été corrigée. Si la fonction de régulateur de vitesse adaptatif demeure inutilisable même après correction du dysfonctionnement, le système EyeSight peut être défaillant. Cela ne gênera pas la conduite ordinaire. Toutefois, adressez-vous à un concessionnaire SUBARU et faites inspecter le système.
- Pour les modèles avec filtre à particules essence, lorsque le témoin avertisseur de bas niveau de carburant est allumé, le régulateur de vitesse adaptatif risque de ne pas pouvoir être utilisé.

●Rétablissement de la vitesse sélectionnée précédemment du véhicule

La vitesse sélectionnée précédemment du véhicule est sauvegardée dans la mémoire. Pour rétablir cette vitesse sélectionnée, appuyez sur la touche “RES/+” du groupe RES/SET.

(indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passe du blanc au vert.

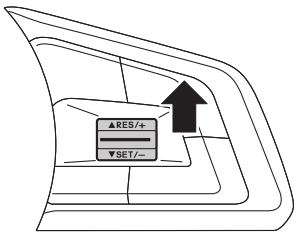

S03395

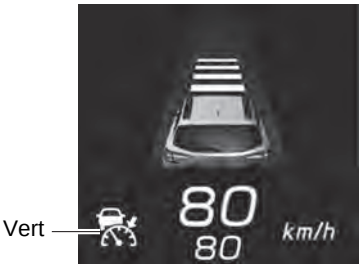

S04126

REMARQUE

- La vitesse du véhicule enregistrée en mémoire est effacée dans les cas suivants :
  - Le régulateur de vitesse est désactivé par une pression sur la touche (régulateur de vitesse).
  - La touche LIM (limiteur de vitesse) est enfoncée pour passer du régulateur de vitesse adaptatif au limiteur de vitesse manuel (selon modèles) ou au limiteur de vitesse intelligent (selon modèles).
  - Le Contrôle de Dynamique du Véhicule ou la fonction de contrôle de traction est activé(e).
  - Le mode de régulateur de vitesse a été basculé du régulateur de vitesse adaptatif au régulateur de vitesse classique.
- S’il n’y a pas de vitesse du véhicule enregistrée en mémoire (vitesse précédente du véhicule), la vitesse actuelle du véhicule est réglée lorsque la touche “RES/+” du groupe RES/SET est enfoncée.

⇒ Page 76

●Désactivation du régulateur de vitesse adaptatif

Toutes les méthodes suivantes permettent de désactiver le régulateur de vitesse adaptatif.

- Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif n'est pas actif, appuyez sur la touche (régulateur de vitesse).
  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) s'éteint sur la zone d'affichage EyeSight.

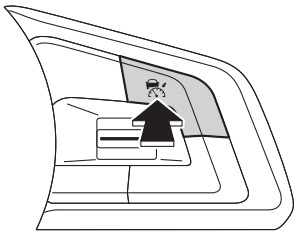

S03393

- Appuyez sur la touche LIM (limiteur de vitesse) (selon modèles).
  Le régulateur de vitesse adaptatif se désactive et le limiteur de vitesse manuel ou le limiteur de vitesse intelligent s'active.
  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) s'éteint sur la zone d'affichage EyeSight et (indicateur de limite de vitesse) s'allume en blanc. De plus, lorsque "Intelligent" est sélectionné sur l'écran "Speed Limiter (Limiteur de vitesse)" des réglages EyeSight, (indicateur du limiteur de vitesse intelligent) s'allume en blanc.

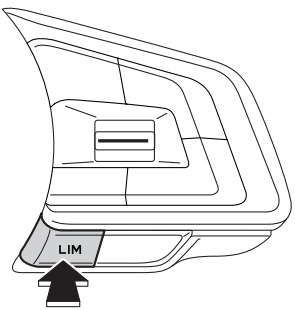

S03490

Indicateur de limite de vitesse (blanc)

S04061

■ Autres fonctions

●Avertissement “Obstacle Detected (Obstacle détecté)”

L’avertissement “Obstacle Detected (Obstacle détecté)” est activé pendant que le régulateur de vitesse adaptatif surveille le véhicule devant. Cette fonction avertit le conducteur lorsque le système établit que le niveau actuel de ralentissement du contrôle de freinage automatique est insuffisant.

- Lorsque le système détermine que la vitesse du véhicule doit être réduite manuellement par le conducteur, une alerte fait retentir plusieurs bips courts et un écran d’interruption est affiché.
- Lorsque cette fonction intervient, appuyez sur la pédale de frein de manière à ralentir et à maintenir une distance de sécurité optimale.

S04062

⚠ DANGER

- Abstenez-vous d’utiliser le régulateur de vitesse adaptatif si l’alerte/la notification interviennent fréquemment.
- L’avertissement “Obstacle Detected (Obstacle détecté)” ne s’active pas dans les situations suivantes.
  - La pédale d’accélérateur est enfoncée.
  - La pédale de frein est enfoncée.
- Même lorsque la distance de sécurité est courte, l’avertissement “Obstacle Detected (Obstacle détecté)” risque de ne pas s’activer dans les situations suivantes.
  - La différence de vitesse avec le véhicule situé devant est faible. Les deux véhicules roulent presque à la même vitesse.
  - Le véhicule situé devant est plus rapide que le vôtre. La distance de sécurité augmente progressivement.
  - Un autre véhicule traverse votre voie de circulation très près du vôtre.
  - Le véhicule situé devant ralentit brusquement.
  - De nombreuses déclivités se succèdent.
- L’avertissement “Obstacle Detected (Obstacle détecté)” risque de ne pas s’activer à temps dans le cas d’un véhicule arrêté en bout de file d’attente à un péage, à un feu tricolore, à une intersection ou dans un embouteillage, de même qu’avec un véhicule beaucoup plus lent que le vôtre. Pour détecter un obstacle potentiel et réagir, le système EyeSight a besoin d’une différence de vitesse.

REMARQUE

Les véhicules situés devant vous sur la même voie de circulation sont détectés par la caméra stéréo jusqu'à une distance d'environ 130 m vers l'avant. Toutefois, la distance de détection peut être réduite selon la circulation, les conditions de conduite, et les conditions dans lesquelles se trouve le véhicule situé devant.

Fonction de centrage sur la voie

La caméra stéréo détecte les marquages de voie (y compris les plots de marquage de Botts) ainsi que le véhicule devant vous, et le système assiste la manœuvre de la direction en fonctionnant conjointement avec la direction assistée électrique pour vous aider à maintenir votre véhicule dans sa voie lors de la conduite sur les autoroutes et voies rapides.

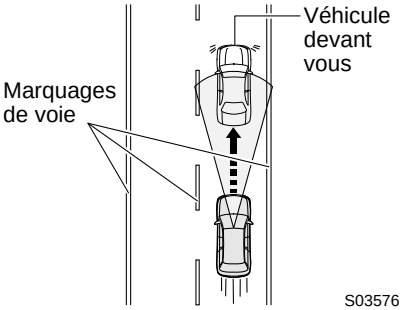

Cette fonction peut être utilisée lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est en service.
⇒ Page 75
Lorsque vous conduisez à des vitesses allant de 0 km/h à environ 160 km/h, le système détecte les marquages de voie et/ou le véhicule devant vous, et assiste le conducteur à la direction afin d'aider à maintenir le véhicule près du centre de la voie et à suivre le véhicule devant vous.

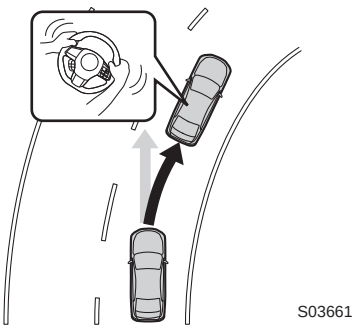

DANGER

La fonction de centrage sur la voie n'est pas un système de conduite automatique.
Ne surestimez pas les capacités de la fonction de centrage sur la voie. Ce système n'est pas conçu pour assister une conduite inattentive ou pour permettre une conduite sans tenir le volant. Assurez-vous de tenir le volant de direction en conduisant. Pour conduire en toute sécurité, vérifiez la distance vous séparant du véhicule situé devant ou de celui roulant en parallèle de votre véhicule, les conditions environnantes et le milieu environnant pendant la conduite.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

Si vous estimez que le niveau de contrôle et que le timing du système sont différents de votre propre style de conduite, le système peut ne pas garantir une conduite en toute sécurité. N'utilisez pas la fonction de centrage sur la voie.
La fonction de centrage sur la voie ne fonctionne pas toujours dans toutes les situations. Si vous comptez uniquement sur la fonction de centrage sur la voie pour rester dans une voie, cela peut provoquer un accident tel qu'une collision avec un obstacle à côté de votre voie, ou avec un véhicule roulant dans une voie adjacente.

- Vérifiez lors d'une inspection quotidienne qu'il n'y a aucun problème au niveau des pneus et des freins avant d'utiliser le système.
- Dans les conditions suivantes, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. N'utilisez pas la fonction de centrage sur la voie.
  - La pression d'air des pneus n'est pas conforme aux caractéristiques techniques.*1
  - Des pneus usés inégalement, ou dont le type d'usure est inégal sont installés.*1
  - Des pneus de mauvaise taille sont installés.*1
  - Les roues sont déséquilibrées (p. ex., la masse d'équilibrage est retirée ou mal alignée).*1
  - L'alignement des roues est hors de la valeur spécifiée.*1
  - Un pneu crevé a été réparé temporairement avec un kit de réparation de pneu.
  - La suspension a été modifiée (y compris les pièces SUBARU d'origine).
  - Un objet obstruant le champ de vision de la caméra stéréo est installé sur le véhicule.
  - Des chaînes antidérapantes sont installées.
  - Vous sentez une vibration anormale dans le volant ou celui-ci est plus difficile à manier que d'habitude.
  - Le volant a été remplacé par des pièces autres que des pièces SUBARU d'origine.

- Les phares sont sales ou recouverts de neige, de glace ou de saleté. (Les objets sont insuffisamment éclairés et difficiles à détecter.)
- Les phares ne sont pas alignés correctement. (Les objets sont insuffisamment éclairés et difficiles à détecter.)
- Les phares, phares antibrouillard et d'autres feux ont été modifiés.
- Le véhicule fonctionne de manière irrégulière suite à un accident ou un dysfonctionnement.
- Le témoin avertisseur du système des freins est allumé (en rouge).*2
- Le véhicule est fortement incliné sous l'effet d'un chargement ou d'autres facteurs.
- Le nombre maximum de passagers est dépassé.
- Traction d'une remorque ou d'un autre véhicule, etc.
- Les instruments de bord ne fonctionnent pas correctement. Par exemple, un témoin indicateur ou avertisseur des instruments de bord ne s'allume ou ne s'éteint pas correctement, un bip ne retentit pas, ou les indications sur l'affichage à cristaux liquides sont différentes de la normale.*3

*1: Les roues et pneus remplissent des fonctions d'importance cruciale. Assurez-vous d'utiliser les roues et pneus convenant à votre véhicule.
Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

*2: Si le témoin avertisseur du système des freins ne s'éteint pas, arrêtez immédiatement le véhicule dans un endroit sûr et contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

*3: Pour de plus amples détails relatifs aux fonctions et aux opérations des instruments de bord, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- La fonction de centrage sur la voie est conçue pour être utilisée sur les autoroutes, voies rapides, routes à péage et autres routes à accès limité. Elle n'est pas conçue pour être utilisée en circulation urbaine. Abstenez-vous d'utiliser la fonction de centrage sur la voie dans les conditions suivantes. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.
  - Routes ordinaires (autres que celles mentionnées ci-dessus)
    En fonction de l'environnement de conduite (complexité de la route et autres facteurs), il se peut que le comportement du système ne convienne pas aux conditions de circulation, entraînant ainsi un risque d'accident.
  - Routes à virages serrés
  - Routes avec restrictions de voies ou voies provisoires en raison de travaux de construction, etc.
  - Routes sur lesquelles il reste des marquages de voie anciens.
  - Évitement de véhicules stationnés
  - Routes dont la surface est encore couverte de neige, de flaques ou de produit déneigeant.

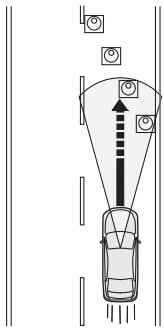
S01893

  - Routes comportant des fissures ou des restes de construction.
  - Routes verglacées, couvertes de neige ou autres surfaces glissantes
    Les roues risquent de patiner et d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.
  - Aux abords d'un virage serré vous menant à un échangeur routier ou un embranchement, une station-service, une aire de stationnement, un poste de péage ou toute autre infrastructure
  - La visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou la vue vers l'avant du véhicule est gênée par les projections d'eau, de neige, de saleté ou de poussière du véhicule situé devant ou de ceux roulant en sens inverse.
  - Le pare-brise est embué, rayé ou maculé, ou la neige, la saleté, la poussière ou le gel y ont adhéré, ou il est affecté d'une autre manière. Le champ de vision couvert par la caméra stéréo s'en trouve réduit. De plus, la lumière se reflète sur la saleté, etc.
  - La pluie ou la saleté n'a pas été bien essuyée du pare-brise. La caméra stéréo risque de ne pas détecter les voies.
  - Le champ de vision couvert par la caméra stéréo est masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule).

- Dans les conditions suivantes, la caméra stéréo risque d'avoir des difficultés à garantir la détection des marquages de voie, et le système risque de ne pas fonctionner correctement.
  - De nuit ou dans un tunnel, phares éteints
  - Par mauvais temps (par exemple, pluie, neige ou brouillard dense)
  - La surface de la route est humide et brille par réflexion de la lumière du soleil.
  - Présence d'autres marquages de circulation dans votre voie (flèches, mots, etc.).
  - La distance entre votre véhicule et celui vous précédant est courte, ce qui rend la détection des marquages de voie difficile.
  - Un véhicule venant d'une voie adjacente ou le véhicule situé devant change de voie.
  - La forme d'un virage routier change soudainement.
  - Des ombres de rambardes ou d'objets similaires chevauchent les marquages de voie.
  - Une forte lumière vous éblouit de l'avant (soleil ou faisceaux de phares des véhicules roulant en sens inverse, etc.).
  - La route est trop étroite ou trop large.
  - La largeur de la voie a changé.

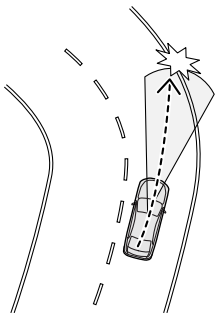
S03022

  - La caméra stéréo peut avoir des difficultés à détecter la voie en raison des performances de la caméra.
    - Les marquages de voie sont absents ou très usés.
    - Les marquages de voie sont peints en jaune.
    - Les marquages de voie sont d'une couleur similaire à celle de la route.
    - Les marquages de voie sont peints en double.
    - Les marquages de voie sont fins.
    - Des lignes qui ne sont pas des marquages de voie sont peintes sur les routes.
    - Les marquages de voie sont en contact avec des murs et des poteaux.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- La forme des marquages de voie change soudainement (entrée/sortie d'un virage, route en forme de manivelle ou route sinueuse, etc.).

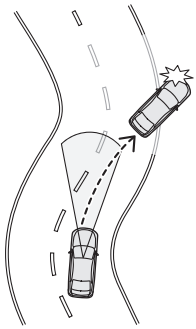

S02855

- Entrée dans des voies menant à des échangeurs routiers, des embranchements, des aires de service ou des aires de stationnement
- Il y a une bordure ou une paroi latérale dans l'accotement.
- La luminosité change, par exemple à l'entrée ou à la sortie d'un tunnel ou lorsque vous passez sous un pont.
- Du liquide a été mal essuyé sur le pare-brise pendant ou après l'utilisation du lave-glace.

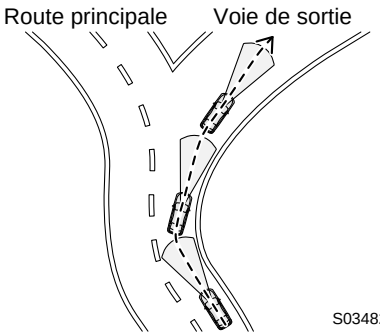

S03482

- Dans les conditions suivantes, les caméras stéréo peuvent avoir des difficultés à détecter le véhicule devant vous, et la fonction de centrage sur la voie peut ne pas fonctionner comme prévu.
  De plus, selon le comportement du véhicule devant vous et les conditions de circulation environnantes, il peut y avoir un risque d'accident inattendu (par exemple, collision avec un véhicule dans la voie voisine ou avec une glissière de sécurité).

- Le véhicule devant vous change de voie, tourne à gauche ou à droite, ou effectue une action similaire.
- Le véhicule devant vous dérive.

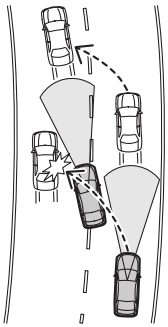

S03399

- Le véhicule devant vous ne roule pas sur le centre de la voie, et ses roues roulent sur les marquages d'une des voies ou les ont traversés, ou celles-ci roulent à l'extrémité de la voie.

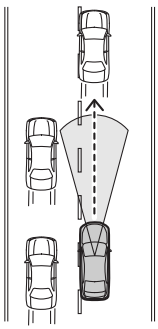

S03400

- Le comportement du véhicule situé devant change brusquement (par exemple, à l'entrée ou à la sortie d'un virage, ou sur une route avec des courbes et des virages continuels).

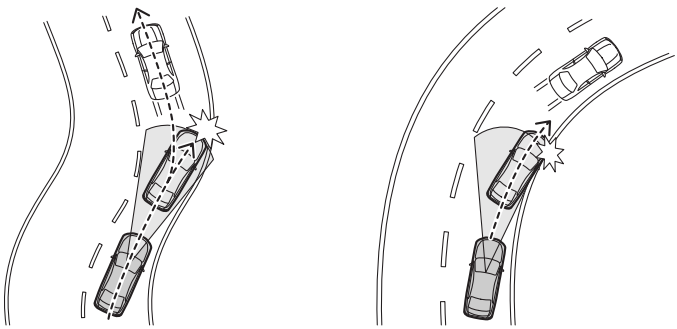

S03522

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Le véhicule devant vous se déplace pour éviter un véhicule à l'arrêt sur l'accotement de la route ou un obstacle se trouvant sur celle-ci.
- Votre véhicule dépasse un véhicule dans votre voie ou proche du marquage de voie (moto ou autre véhicule similaire).
- Une moto ou autre véhicule similaire roule près du véhicule devant vous, ou le dépasse.
- Un autre véhicule passe entre votre véhicule et celui devant vous.
- Le véhicule devant vous actionne un clignotant de direction, les feux de détresse ou un éclairage similaire.
- De nuit ou dans un tunnel, phares éteints
- Vous conduisez de nuit ou dans un tunnel, derrière un véhicule roulant avec ses feux arrière éteints

• La fonction de centrage sur la voie peut être incapable de continuer son fonctionnement lorsque le véhicule situé devant a une forme singulière, ou en raison du milieu environnant.
  - La partie arrière du véhicule situé devant est basse, de petite taille ou de forme irrégulière (le système peut considérer une autre partie du véhicule comme son arrière et calculer son propre fonctionnement à partir de cette donnée).
    • Le véhicule situé devant est un camion-plateau ou une remorque vide ou sans panneaux arrière et/ou latéraux.
    • Véhicules dont le chargement dépasse de l'arrière
    • Véhicules à forme spéciale (camion de transport de véhicules, side-car, etc.)
    • Le véhicule est de petite taille, etc.
  - Le véhicule devant vous est un véhicule compact, une moto ou tout autre véhicule étroit.
  - Il y a une grande différence de vitesse par rapport au véhicule situé devant. (Le véhicule devant vous s'éloigne.)
  - Mauvais temps (par exemple forte pluie, vent violent ou brouillard dense)
  - La partie arrière du véhicule devant vous reflète la lumière du soleil, celle de phares ou toute autre lumière.
  - Une forte lumière vous éblouit de l'avant (par exemple, soleil au petit matin, soleil couchant ou faisceaux de phares, etc.).
  - La luminosité change, par exemple à l'entrée ou à la sortie d'un tunnel ou lorsque vous passez sous un pont.
  - Du liquide a été mal essuyé sur le pare-brise pendant ou après l'utilisation du lave-glace.

ATTENTION

- Les performances de la fonction de centrage sur la voie peuvent ne pas être optimales dans les conditions suivantes. En outre, la fonction de centrage sur la voie peut ne pas fonctionner ou son fonctionnement peut être annulé.
  - Immédiatement après un changement radical du poids de votre véhicule
  - Immédiatement après le remplacement d'un pneu ou le réglage de la pression des pneus
  - Immédiatement après le réglage, la réparation ou le remplacement de la caméra ou des composants associés
  - Immédiatement après la réparation ou le remplacement de la suspension ou du système de direction
  - Un pneu hiver ou un pneu autre qu'un pneu SUBARU d'origine est utilisé.
  - Le véhicule subit un vent de travers.
  - Le niveau de pente change brusquement (montée ou descente).
  - L'angle de sens de traversée de la route est large, ou change brusquement.
  - Surface de la route inégale, sinueuse ou présence de jonction sur la route
  - L'accélération/le ralentissement est fort(e).
  - Immédiatement après le démarrage du moteur lorsque la température extérieure est basse.
  - La température extérieure est élevée.
- Lorsque vous n'utilisez pas la fonction de centrage sur la voie, assurez-vous de désactiver la touche [] (centrage sur la voie). Si vous la laissez activée, la fonction peut se mettre en marche de manière inattendue, et ainsi provoquer un accident.
- Si vous activez la touche [] (centrage sur la voie), la puissance d'actionnement de la direction assistée électrique risque de changer.

■ Comment utiliser la fonction de centrage sur la voie

Appuyez sur la touche (centrage sur la voie) lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé.

⇒ Page 75

La fonction de centrage sur la voie est activée et (indicateur de centrage sur la voie) (blanc) s'affiche sur la zone d'affichage EyeSight de l'affichage des instruments de bord.

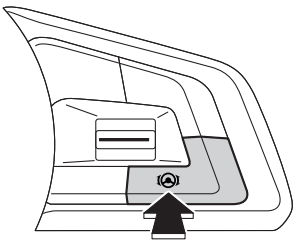

S03398

S04063

La fonction de centrage sur la voie se met en marche lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies.

- Le régulateur de vitesse adaptatif est mis en service.
- La vitesse du véhicule est comprise entre 0 km/h et environ 160 km/h.
- Le système détecte les marquages de voie ou le véhicule devant vous.
- Le conducteur manœuvre le volant.
- Sur une route droite ou sur un virage léger
- Sur une route dont la voie a une largeur comprise entre 3 m et 4 m environ
- Conduite près du centre de la voie

Pendant que cette fonction est en marche, (indicateur de centrage sur la voie) sur l'affichage des instruments de bord passe du blanc au vert. À ce moment, si des marquages de voie ont été détectés, l'indicateur de voie s'allume en bleu. Si un véhicule a été détecté devant vous, l'indicateur de véhicule devant vous pour le centrage sur la voie s'allume en bleu.

S04064

DANGER

Lorsque la fonction de centrage sur la voie fonctionne et que les marquages de voie ne sont pas détectés, la manœuvre de direction se produit automatiquement pour effectuer un suivi du véhicule devant vous lorsque ce dernier change de voie ou effectue une action similaire. Soyez toujours conscient des véhicules et des obstacles autour de vous, et manœuvrez le volant si nécessaire. Se fier à la fonction de centrage sur la voie pour la commande de direction peut être à l'origine d'un accident, et provoquer ainsi des blessures graves ou mortelles.

ATTENTION

Si vous tenez fermement le volant, le système peut déterminer que vous actionnez le volant et peut réduire le niveau d'assistance.

REMARQUE

- Selon l'état de détection de la voie, l'indicateur de voie peut s'allumer (en bleu) d'un côté (gauche ou droit) uniquement.
- L'indicateur de voie ne s'allume pas si la fonction ne détecte pas les marquages de voie et le véhicule est contrôlé en suivant le véhicule devant vous.
- L'état ON/OFF de la fonction de centrage sur la voie est rétabli lorsque vous redémarrez le moteur.

●Annulation de la fonction de centrage sur la voie

▼Annulation commandée par le conducteur

Toutes les opérations suivantes permettent d'annuler temporairement la fonction de centrage sur la voie.

Pendant l'annulation temporaire de cette fonction, (indicateur de centrage sur la voie) s'allume en blanc sur la zone d'affichage EyeSight et l'indicateur de voie ainsi que l'indicateur de véhicule devant vous pour le centrage sur la voie s'éteignent.

- Pression sur la pédale de frein
- Appuyez sur la touche (régulateur de vitesse) pour annuler le régulateur de vitesse adaptatif.
- Actionnement du levier de clignotants de direction

▼Annulation automatique par le système

Dans les conditions suivantes, une notification émet un bip court et un bip long et la fonction de centrage sur la voie est temporairement annulée.

Pendant l'annulation temporaire de la fonction, (indicateur de centrage sur la voie) s'allume en blanc sur la zone d'affichage EyeSight et l'indicateur de voie ainsi que l'indicateur de véhicule devant vous pour le centrage sur la voie s'éteignent. De plus, le message d'annulation de la fonction de centrage sur la voie s'affiche sur l'affichage des instruments de bord.

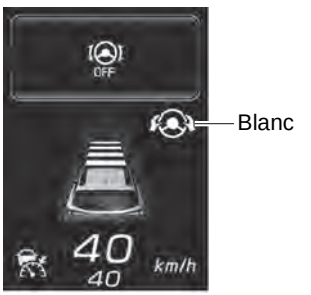

S04065

- Le système ne détecte pas les marquages de voie et le véhicule devant vous.
- Le régulateur de vitesse adaptatif est automatiquement annulé.

- Le véhicule a dépassé la vitesse de 165 km/h.
- Le système juge que le conducteur a manœuvré le volant pour quitter la voie.
- Le volant est manœuvré de manière agressive.
- Entrée dans un virage serré
- Dans un virage serré
- En raison du fonctionnement d'un autre système
- Le système ne détecte pas de manœuvre du volant par le conducteur pendant un certain temps.
  - Lorsque le système ne détecte aucune manœuvre du volant, l'écran d'interruption apparaît sur l'affichage des instruments de bord. Si cette condition persiste, une alerte retentit et des écrans d'avertissement s'affichent par étapes.
    Si le système ne détecte toujours aucune manœuvre du volant, la fonction de centrage sur la voie est temporairement annulée. L'alerte continue de retentir et l'écran d'avertissement reste affiché sur l'affichage des instruments de bord jusqu'à ce que le système détecte une manœuvre du volant.

S04066

- Le système EyeSight est défaillant. EyeSight (Indicateur d'avertissement EyeSight : jaune)
  ⇒ Page 198
- Le système EyeSight est en arrêt momentané. EyeSight (Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight : blanc)
  ⇒ Page 200

REMARQUE

Dans les cas suivants, la fonction de centrage sur la voie peut être temporairement annulée parce que le système ne peut pas détecter de manœuvre du volant.

- Le conducteur conduit en plaçant légèrement ses mains sur le volant.
- La manœuvre du volant par le conducteur est insuffisante.

●Désactivation de la fonction de centrage sur la voie

Appuyez sur la touche (centrage sur la voie).

(indicateur de centrage sur la voie) et l'indicateur de voie s'éteignent sur la zone d'affichage EyeSight.

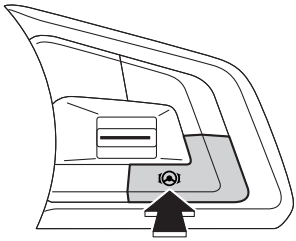

S03398

●Lorsque la fonction de centrage sur la voie est active et que le véhicule est susceptible de quitter la voie

Lorsque la fonction de centrage sur la voie est active et que le véhicule est susceptible de quitter la voie, le conducteur est averti par 3 bips courts ou par des vibrations du volant, et un écran d'interruption apparaît sur l'affichage des instruments de bord. De plus, l'indicateur de la voie que le véhicule est sur le point de traverser clignote en jaune.

Lorsque cet avertissement s'active, manœuvrez le volant pour que le véhicule ne quitte pas la voie.

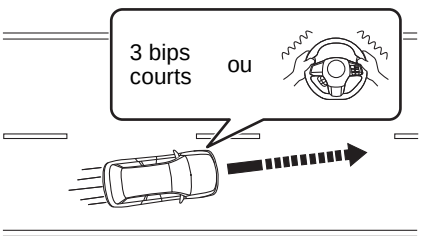

S04067

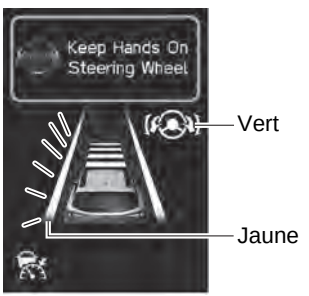

S04068

*: L'indicateur de voie sur le côté que le véhicule est susceptible de quitter clignote en jaune.

Si la fonction de centrage sur la voie est annulée alors que cet avertissement est activé, l'écran d'interruption changera.

S04069

DANGER

Lorsque la fonction de centrage sur la voie est en marche, et que les marquages de voie ne sont pas détectés, cet avertissement et l'alerte de sortie de voie (⇒ page 162) ne fonctionnent pas. Faites attention aux alentours et manœuvrez le volant si nécessaire. Se fier uniquement à cette alerte pour déterminer une sortie de voie peut être à l'origine d'un accident inattendu.

REMARQUE

Cette fonction intervient lorsque l'alerte de sortie de voie est désactivée.
⇒ Page 166

Limiteur de vitesse manuel (selon modèles)

Le limiteur de vitesse manuel est un système d'aide à la conduite qui empêche de dépasser la vitesse sélectionnée du véhicule.
Si le véhicule s'apprête à dépasser la vitesse sélectionnée du véhicule, l'accélération est réduite ou les freins sont utilisés pour ralentir.
L'accélération et le ralentissement suivent l'actionnement des pédales d'accélérateur et de frein dans une plage qui ne dépasse pas la vitesse sélectionnée du véhicule.

⚠ DANGER

- Contrairement au comportement avec le régulateur de vitesse adaptatif, le système n'assure pas de surveillance pour maintenir une distance de sécurité lorsque le limiteur de vitesse manuel est en service.
  Soyez vigilant et, le cas échéant, appuyez sur la pédale de frein afin de ralentir et de maintenir une bonne distance de sécurité avec le véhicule situé devant.
- N'utilisez pas le limiteur de vitesse manuel dans les conditions suivantes. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.
  - Chaussées glissantes (verglas, neige, etc.)
    Les roues peuvent patiner, et ainsi causer une perte de contrôle du véhicule.
  - Descentes prononcées
    La vitesse sélectionnée du véhicule pourrait être dépassée.
  - Descente prononcée et longue
    Les freins risquent de surchauffer.
- Lorsque vous utilisez le limiteur de vitesse manuel, réglez toujours la vitesse du véhicule en fonction des limitations de vitesse, de la circulation, des conditions de la route, et d'autres conditions.

ATTENTION

Dans les conditions ou circonstances suivantes, l'efficacité des freins peut être réduite, et il sera alors impossible de réduire la vitesse. Enfoncez la pédale de frein et ralentissez si nécessaire.

- Conditions d'utilisation du véhicule (charge, nombre de passagers, etc.)
- Conditions de circulation (déclivités, mauvaise adhérence, forme, irrégularités, etc.)
- État d'entretien du véhicule (systèmes des freins, usure des pneus, pression de gonflage, utilisation de la roue de secours de type provisoire, etc.)
- Les freins sont froids. Par exemple, juste après le démarrage du moteur ou par temps froid.
- Pendant une courte période durant la conduite, entre le démarrage et le moment auquel le moteur atteint sa température de fonctionnement
- Les freins sont surchauffés en descente (l'efficacité de freinage peut diminuer).
- Vous conduisez sous la pluie ou après le nettoyage du véhicule (les freins peuvent être mouillés et l'efficacité de freinage diminuer.)
- Traction d'une remorque ou d'un autre véhicule, etc.

REMARQUE

- Le limiteur de vitesse manuel peut être utilisé même lorsque le système EyeSight est temporairement désactivé.
- Le limiteur de vitesse manuel et le limiteur de vitesse intelligent ne peuvent pas être utilisés en même temps. Utilisez l'affichage d'informations central pour sélectionner "Manual (Manuel)" ou "Intelligent" sur l'écran "Speed Limiter (Limiteur de vitesse)" des réglages EyeSight.

Utilisation du limiteur de vitesse manuel

■ Mise en service du limiteur de vitesse manuel

(1) Manipulez l'affichage d'informations central pour utiliser le limiteur de vitesse manuel. Cette fonction peut être utilisée en sélectionnant "Manual (Manuel)" sur l'écran "Speed Limiter (Limiteur de vitesse)" des réglages EyeSight.
⇒ Page 204

(2) Mise du limiteur de vitesse manuel en mode d'attente.
Appuyez sur la touche LIM (limiteur de vitesse). À ce moment, LIM (indicateur de limite de vitesse) (blanc) s'affiche sur la zone d'affichage EyeSight sur l'affichage des instruments de bord. L'affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule indique la mention "- - - km/h".

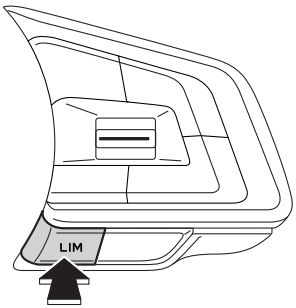

S03490

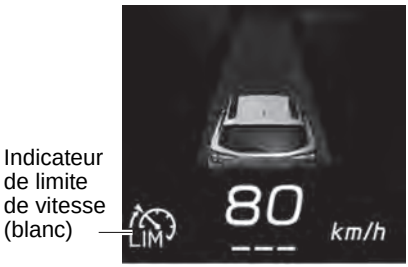

S04061

Réglage du mode d'activation :
Le limiteur de vitesse manuel peut être activé lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies et que READY (témoin READY) apparaît dans la zone d'affichage EyeSight.

- Le X-MODE est désactivé (l'indicateur de X-MODE est éteint).
- Le système EyeSight ne présente aucun dysfonctionnement. Eye Sight (indicateur d'avertissement EyeSight : jaune) est éteint.
⇒ Page 198

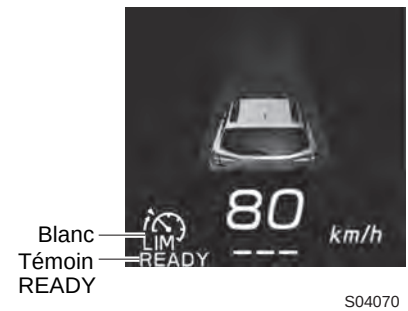

S04070

- Le témoin avertisseur de filtre à particules essence ne clignote pas. (selon modèles)

REMARQUE

Pour les modèles avec filtre à particules essence, lorsque le témoin avertisseur de bas niveau de carburant est allumé, le limiteur de vitesse manuel risque de ne pas pouvoir être utilisé.

(3) Appuyez sur le côté “SET/-” ou “RES/+” du groupe RES/SET.
La vitesse à laquelle le véhicule roule au moment où la touche est enfoncée devient la vitesse sélectionnée du véhicule, et le limiteur de vitesse manuel se met en marche.
(indicateur de limite de vitesse) passe du blanc au vert.

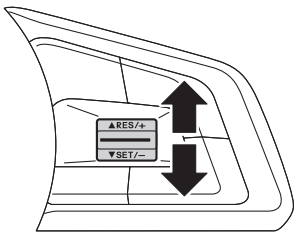

S03394

S04071

ATTENTION

Pendant l’utilisation du limiteur de vitesse manuel, il n’y a aucune commande d’accélération et de freinage par surveillance du véhicule situé devant. Utilisez les pédales d’accélérateur et de frein si nécessaire. Cependant, enfoncer fortement la pédale d’accélérateur annule temporairement le limiteur de vitesse manuel.

REMARQUE

- En descente, le freinage automatique peut intervenir afin de maintenir la vitesse sélectionnée du véhicule.
- Lorsque le limiteur de vitesse manuel commande un freinage, les feux stop du véhicule s’allument.

■ Augmentation de la vitesse sélectionnée du véhicule

- Enfoncez brièvement le côté “RES/+”.
  Chaque pression sur la touche augmente la vitesse sélectionnée du véhicule au prochain incrément de 5 km/h.
- Appuyez continuellement sur le côté “RES/+”.
  Une pression maintenue sur la touche augmente la vitesse sélectionnée du véhicule par incréments de 1 km/h.

Lorsque vous actionnez la touche, la vitesse sélectionnée du véhicule change sur l’affichage des instruments de bord.

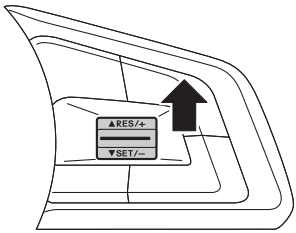

S03395

■ Diminution de la vitesse sélectionnée du véhicule

- Enfoncez brièvement le côté “SET/-”.
  Chaque pression sur la touche diminue la vitesse sélectionnée du véhicule au prochain décrément de 5 km/h.
- Appuyez continuellement sur le côté “SET/-”.
  Une pression maintenue sur la touche diminue la vitesse sélectionnée du véhicule par décréments de 1 km/h.

Lorsque vous actionnez la touche, la vitesse sélectionnée du véhicule change sur l’affichage des instruments de bord.

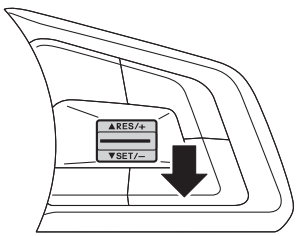

S03396

■ Accélération momentanée

Lorsque la pédale d’accélérateur est enfoncée profondément, le limiteur de vitesse manuel est annulé temporairement. À ce moment, LIM (indicateur de limite de vitesse) passe du vert au blanc.

Même lorsque la pédale d’accélérateur est relâchée, le limiteur de vitesse manuel ne s’active pas pendant que la vitesse du véhicule est au-dessus de la vitesse sélectionnée du véhicule. Lorsque la vitesse du véhicule est inférieure à la vitesse sélectionnée, le limiteur de vitesse manuel est réactivé. Le limiteur de vitesse manuel peut également être réactivé lorsque la vitesse du véhicule est supérieure à la vitesse sélectionnée en raison d’une pression sur le côté “SET/-”. Lorsque le limiteur de vitesse manuel est réactivé, LIM (indicateur de limite de vitesse) passe du blanc au vert.

■Annulation du limiteur de vitesse manuel

●Annulation commandée par le conducteur

Appuyez sur la touche LIM (limiteur de vitesse).

(indicateur de limite de vitesse) passe du vert au blanc tant que la vitesse sélectionnée du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight.

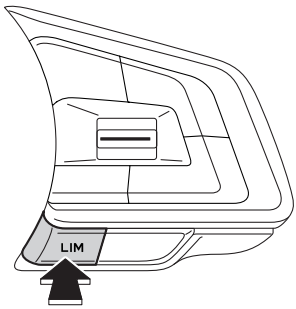

S03490

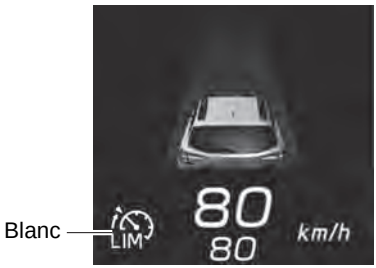

S04121

●Annulation automatique par le système

Dans les cas suivants, une notification sonore émet un bip court et un bip long et le limiteur de vitesse manuel est automatiquement annulé. (indicateur de limiteur de vitesse) passe du vert au blanc. De plus, le message d'annulation du limiteur de vitesse manuel apparaît sur l'affichage des instruments de bord.

Une fois les situations ci-dessous corrigées, recommencez la mise en service du limiteur de vitesse manuel afin de réactiver cette fonction.

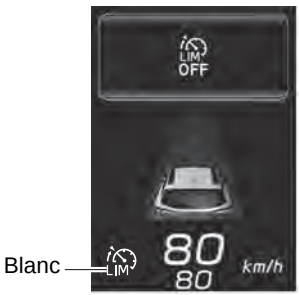

S04072

- Le X-MODE est activé (l'indicateur de X-MODE s'allume).
  - Le limiteur de vitesse manuel peut être réactivé après la désactivation du X-MODE.
- Le système EyeSight est défaillant. (Indicateur d'avertissement EyeSight : jaune) ⇒ Page 198
- La fonction de personnalisation du compteur a été utilisée pour changer les unités d'affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule (passage de l'affichage en km/h à l'affichage en mi/h, ou vice-versa).
- Le témoin avertisseur de filtre à particules essence clignote. (selon modèles)

ATTENTION

Le limiteur de vitesse manuel ne s'active pas lorsque le levier sélecteur est sur la position R. À ce moment, (indicateur de limite de vitesse) passe au blanc.

REMARQUE

- En cas de dysfonctionnement du système EyeSight, l'indicateur d'avertissement EyeSight apparaît sur l'affichage des instruments de bord et le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision ainsi que le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allument. Dans ce cas, arrêtez-vous dans un endroit sûr, coupez le moteur et redémarrez-le. Si les témoins indicateurs restent allumés après le redémarrage du moteur, le limiteur de vitesse manuel est inutilisable. Cela ne gênera pas la conduite ordinaire. Toutefois, ce système doit être contrôlé par un concessionnaire SUBARU dès que possible.
  ⇒ Page 198
- Après une annulation automatique du limiteur de vitesse manuel, le régulateur de vitesse peut être réactivé dès que la défaillance ayant provoquée l'annulation a été corrigée. Si le limiteur de vitesse manuel demeure inutilisable même après correction du dysfonctionnement, le système EyeSight peut être défaillant. Cela ne gênera pas la conduite ordinaire. Toutefois, ce système doit être contrôlé par un concessionnaire SUBARU dès que possible.
- Pour les modèles avec filtre à particules essence, lorsque le témoin avertisseur de bas niveau de carburant est allumé, le limiteur de vitesse manuel risque de ne pas pouvoir être utilisé.

■ Rétablissement de la vitesse sélectionnée précédemment du véhicule

La vitesse sélectionnée précédemment du véhicule est sauvegardée dans la mémoire. Pour rétablir cette vitesse sélectionnée, appuyez sur la touche “RES/+” du groupe RES/SET. (indicateur de limite de vitesse) passe du blanc au vert.

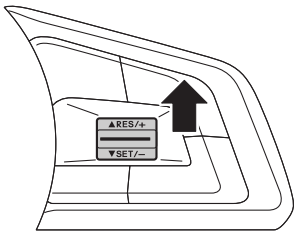

S03395

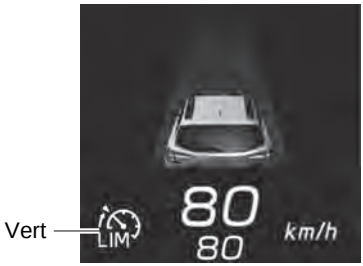

S04071

REMARQUE

- La vitesse du véhicule enregistrée en mémoire est effacée dans les cas suivants :
  - Le limiteur de vitesse manuel est désactivé en appuyant sur la touche LIM (limiteur de vitesse).
  - La touche (régulateur de vitesse) a été enfoncée pour passer du limiteur de vitesse manuel au régulateur de vitesse adaptatif.
  - La fonction de personnalisation du compteur a été utilisée pour changer les unités d’affichage de la vitesse du véhicule (passage de l’affichage en km/h à l’affichage en mi/h, ou vice-versa).
- La vitesse sélectionnée du véhicule peut être réglée entre 30 km/h et 200 km/h.
- Si le véhicule roule à environ 30 km/h ou moins lorsque la vitesse du véhicule est sélectionnée, cette valeur est paramétrée sur 30 km/h.
- S’il n’y a pas de vitesse du véhicule enregistrée en mémoire (vitesse précédente du véhicule), la vitesse actuelle du véhicule est réglée lorsque la touche “RES/+” du groupe RES/SET est enfoncée.
  ⇒ Page 115

■Désactivation du limiteur de vitesse manuel

Toutes les méthodes suivantes permettent de désactiver le limiteur de vitesse manuel.

- Lorsque le limiteur de vitesse manuel n'est pas actif, appuyez sur la touche LIM (limiteur de vitesse).
  (indicateur de limite de vitesse) s'éteint dans la zone d'affichage EyeSight.

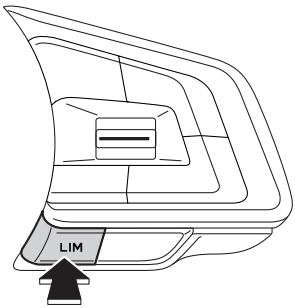

S03490

- Appuyez sur la touche (régulateur de vitesse).
  Le limiteur de vitesse manuel est désactivé et le régulateur de vitesse adaptatif est activé.
  (indicateur de limite de vitesse) s'éteint dans la zone d'affichage EyeSight et (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) s'allume en blanc.

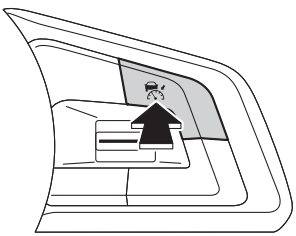

S03393

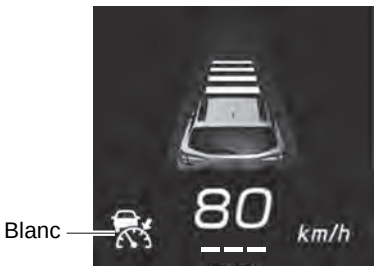

S04057

Limiteur de vitesse intelligent (selon modèles)

Le limiteur de vitesse intelligent est une fonction qui règle automatiquement la vitesse sélectionnée du véhicule pour le limiteur de vitesse sur la limite de vitesse détectée par la reconnaissance des panneaux de signalisation.

⇒ Page 173

Si le véhicule s'apprête à dépasser la vitesse sélectionnée du véhicule, l'accélération est réduite ou les freins sont utilisés pour ralentir.

L'accélération et le ralentissement suivent l'actionnement des pédales d'accélérateur et de frein dans une plage qui ne dépasse pas la vitesse sélectionnée du véhicule.

⚠ DANGER

- Contrairement au comportement avec le régulateur de vitesse adaptatif, le système n'assure pas de surveillance pour maintenir une distance de sécurité lorsque le limiteur de vitesse intelligent est en service.
  Soyez vigilant et, le cas échéant, appuyez sur la pédale de frein afin de ralentir et de maintenir une bonne distance de sécurité avec le véhicule situé devant.
- N'utilisez pas le limiteur de vitesse intelligent dans les conditions suivantes. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.
  - Chaussées glissantes (verglas, neige, etc.)
    Les roues peuvent patiner, et ainsi causer une perte de contrôle du véhicule.
  - Descentes prononcées
    La vitesse sélectionnée du véhicule pourrait être dépassée.
  - Descente prononcée et longue
    Les freins risquent de surchauffer.

ATTENTION

- Dans les conditions ou circonstances suivantes, l'efficacité des freins peut être réduite, et il sera alors impossible de réduire la vitesse. Enfoncez la pédale de frein et ralentissez si nécessaire.
  - Conditions d'utilisation du véhicule (charge, nombre de passagers, etc.)
  - Conditions de circulation (déclivités, mauvaise adhérence, forme, irrégularités, etc.)
  - État d'entretien du véhicule (systèmes des freins, usure des pneus, pression de gonflage, utilisation de la roue de secours de type provisoire, etc.)
  - Les freins sont froids. Par exemple, juste après le démarrage du moteur ou par temps froid.
  - Pendant une courte période durant la conduite, entre le démarrage et le moment auquel le moteur atteint sa température de fonctionnement
  - Les freins sont surchauffés en descente (l'efficacité de freinage peut diminuer).
  - Vous conduisez sous la pluie ou après le nettoyage du véhicule (les freins peuvent être mouillés et l'efficacité de freinage diminuer.)
  - Traction d'une remorque ou d'un autre véhicule, etc.
- Si la reconnaissance des panneaux de signalisation ne peut pas détecter correctement la limite de vitesse, la vitesse maximale peut être fixée à une vitesse différente de la limite de vitesse réelle.

REMARQUE

Le limiteur de vitesse manuel et le limiteur de vitesse intelligent ne peuvent pas être utilisés en même temps. Utilisez l'affichage d'informations central pour sélectionner "Manual (Manuel)" ou "Intelligent" sur l'écran "Speed Limiter (Limiteur de vitesse)" des réglages EyeSight.

Utilisation du limiteur de vitesse intelligent

■ Mise en service du limiteur de vitesse intelligent

(1) Manipulez l'affichage d'informations central pour utiliser le limiteur de vitesse intelligent. Cette fonction peut être utilisée en sélectionnant "Intelligent" sur l'écran "Speed Limiter (Limiteur de vitesse)" des réglages EyeSight.
⇒ Page 204

(2) Mise du limiteur de vitesse intelligent en mode d'attente.
Appuyez sur la touche LIM (limiteur de vitesse). À ce moment, LIM (indicateur de limite de vitesse) (blanc) et (indicateur du limiteur de vitesse intelligent) (blanc) apparaissent dans la zone d'affichage EyeSight de l'affichage des instruments de bord. L'affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule indique la mention "- - - km/h".

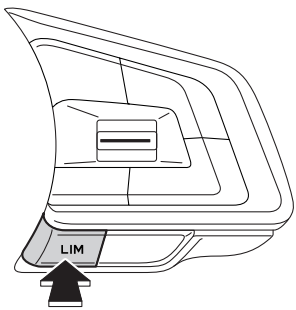

S03490

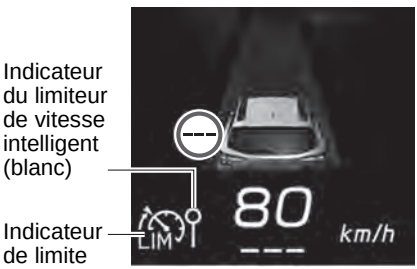

S03989

Réglage du mode d'activation :
Le limiteur de vitesse intelligent peut être activé lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies et que READY (témoin READY) apparaît dans la zone d'affichage EyeSight.

- Le X-MODE est désactivé (l'indicateur de X-MODE est éteint).
- Le système EyeSight ne présente aucun dysfonctionnement. Eye Sight (indicateur d'avertissement EyeSight : jaune) est éteint.
⇒ Page 198

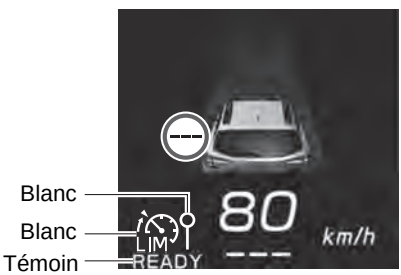

S04104

- Le système EyeSight n'est pas en arrêt momentané. (Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight : blanc) est éteint.
  ⇒ Page 200
- Le témoin avertisseur de filtre à particules essence ne clignote pas. (selon modèles)

REMARQUE

Pour les modèles avec filtre à particules essence, lorsque le témoin avertisseur de bas niveau de carburant est allumé, le limiteur de vitesse intelligent risque de ne pas pouvoir être utilisé.

(3) Appuyez sur le côté "SET/-" ou "RES/+" du groupe RES/SET.
La vitesse à laquelle le véhicule roule au moment où la touche est enfoncée devient la vitesse sélectionnée du véhicule, et le limiteur de vitesse intelligent se met en marche. (indicateur de limite de vitesse) passe du blanc au vert.

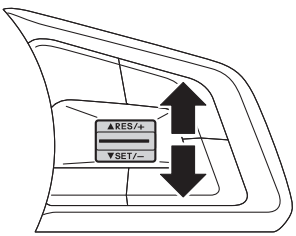

S03394

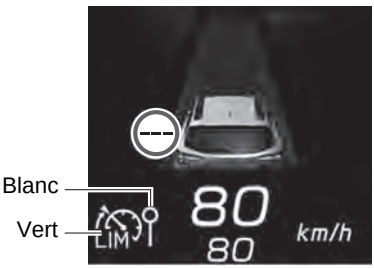

S03990

(4) Lorsqu'un panneau de limitation de vitesse est détecté, la limite de vitesse détectée devient la vitesse sélectionnée du véhicule.
(indicateur du limiteur de vitesse intelligent) passe du blanc au vert.

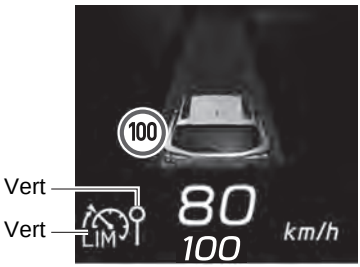

S03991

ATTENTION

Pendant l'utilisation du limiteur de vitesse intelligent, aucune commande d'accélération et de freinage n'est exécutée pour suivre le véhicule situé devant. Utilisez les pédales d'accélérateur et de frein si nécessaire. Cependant, enfoncer fortement la pédale d'accélérateur annule temporairement le limiteur de vitesse intelligent.

REMARQUE

- En descente, le freinage automatique peut intervenir afin de maintenir la vitesse sélectionnée du véhicule.
- Lorsque le limiteur de vitesse intelligent commande un freinage, les feux stop du véhicule s'allument.
- Vous pouvez définir un décalage pour la vitesse sélectionnée du véhicule qui est fixée lorsqu'un panneau de limitation de vitesse est détecté, dans la plage de -10 km/h à +10 km/h.
⇒ Page 208

■ Augmentation de la vitesse sélectionnée du véhicule

- Enfoncez brièvement le côté “RES/+”.
  Chaque pression sur la touche augmente la vitesse sélectionnée du véhicule au prochain incrément de 5 km/h.
- Appuyez continuellement sur le côté “RES/+”.
  Une pression maintenue sur la touche augmente la vitesse sélectionnée du véhicule par incréments de 1 km/h.

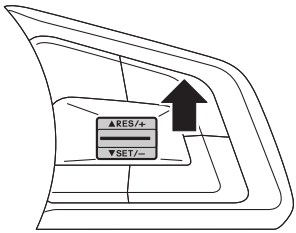

S03395

Lorsque vous actionnez la touche, la vitesse sélectionnée du véhicule change sur l’affichage des instruments de bord et (indicateur du limiteur de vitesse intelligent) passe du vert au blanc.
Lorsqu’un nouveau panneau de limitation de vitesse est détecté, la limite de vitesse détectée devient la vitesse sélectionnée du véhicule et (indicateur du limiteur de vitesse intelligent) passe du blanc au vert.

■ Diminution de la vitesse sélectionnée du véhicule

- Enfoncez brièvement le côté “SET/-”.
  Chaque pression sur la touche diminue la vitesse sélectionnée du véhicule au prochain décrément de 5 km/h.
- Appuyez continuellement sur le côté “SET/-”.
  Une pression maintenue sur la touche diminue la vitesse sélectionnée du véhicule par décréments de 1 km/h.

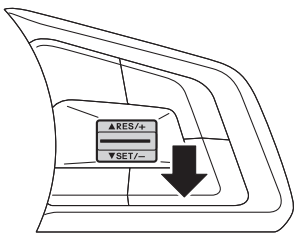

S03396

Lorsque vous actionnez la touche, la vitesse sélectionnée du véhicule change sur l’affichage des instruments de bord et (indicateur du limiteur de vitesse intelligent) passe du vert au blanc.
Lorsqu’un nouveau panneau de limitation de vitesse est détecté, la limite de vitesse détectée devient la vitesse sélectionnée du véhicule et (indicateur du limiteur de vitesse intelligent) passe du blanc au vert.

■ Accélération momentanée

Lorsque la pédale d'accélérateur est fortement actionnée, le limiteur de vitesse intelligent est temporairement annulé. À ce moment, (indicateur de limite de vitesse) et (indicateur du limiteur de vitesse intelligent) passent du vert au blanc.

Même lorsque la pédale d'accélérateur est relâchée, le limiteur de vitesse intelligent ne s'active pas pendant que la vitesse du véhicule est supérieure à la vitesse sélectionnée du véhicule.

■ Annulation du limiteur de vitesse intelligent

●Annulation commandée par le conducteur

Appuyez sur la touche LIM (limiteur de vitesse).

(indicateur de limite de vitesse) et (indicateur du limiteur de vitesse intelligent) passent du vert au blanc tandis que la vitesse sélectionnée du véhicule reste affichée dans la zone d'affichage EyeSight.

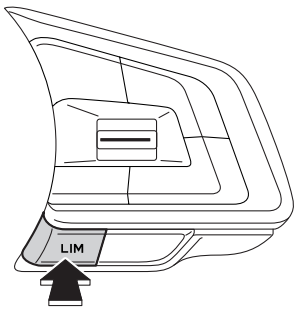

S03490

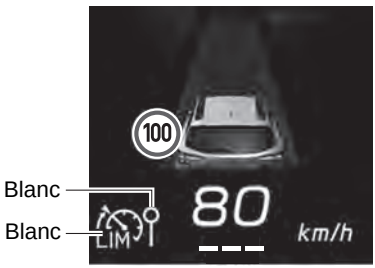

S04114

●Annulation automatique par le système

Dans les cas suivants, une notification émet un bip court et un bip long, et le limiteur de vitesse intelligent est automatiquement annulé. (indicateur de limite de vitesse) et (indicateur du limiteur de vitesse intelligent) passent du vert au blanc. De plus, le message d'annulation du limiteur de vitesse intelligent apparaît sur l'affichage des instruments de bord.

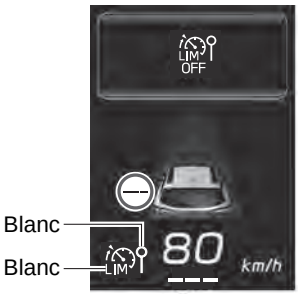

S04106

Une fois les situations ci-dessous corrigées, recommencez la mise en service du limiteur de vitesse intelligent afin de réactiver cette fonction.

- Le X-MODE est activé (l'indicateur de X-MODE s'allume).
  - Le limiteur de vitesse intelligent peut être réactivé après la désactivation du X-MODE.
- Le système EyeSight est défaillant. (Indicateur d'avertissement EyeSight : jaune) ⇒ Page 198
- La fonction de personnalisation du compteur a été utilisée pour changer les unités d'affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule (passage de l'affichage en km/h à l'affichage en mi/h, ou vice-versa).
- Le témoin avertisseur de filtre à particules essence clignote. (selon modèles)

ATTENTION

Le limiteur de vitesse intelligent ne s'active pas lorsque le levier sélecteur est sur la position R. À ce moment, (indicateur de limite de vitesse) et (indicateur du limiteur de vitesse intelligent) deviennent blancs.

REMARQUE

- En cas de dysfonctionnement du système EyeSight, l'indicateur d'avertissement EyeSight apparaît sur l'affichage des instruments de bord et le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision ainsi que le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allument. Dans ce cas, arrêtez-vous dans un endroit sûr, coupez le moteur et redémarrez-le. Si les témoins indicateurs restent allumés après le redémarrage du moteur, le limiteur de vitesse intelligent est inutilisable. Cela ne gênera pas la conduite ordinaire. Toutefois, ce système doit être contrôlé par un concessionnaire SUBARU dès que possible.
  ⇒ Page 198
- Tant que le système EyeSight est momentanément arrêté, le limiteur de vitesse intelligent ne fonctionne pas car les panneaux de signalisation ne peuvent pas être détectés. Dans ce cas, la vitesse sélectionnée du véhicule est rétablie à la vitesse du véhicule sélectionnée précédemment et manuellement.
- Après une annulation automatique du limiteur de vitesse intelligent, le régulateur de vitesse peut être réactivé dès que la défaillance ayant provoquée l'annulation a été corrigée. Si le limiteur de vitesse intelligent demeure inutilisable même après correction du dysfonctionnement, le système EyeSight peut être défaillant. Cela ne gênera pas la conduite ordinaire. Toutefois, ce système doit être contrôlé par un concessionnaire SUBARU dès que possible.
- Pour les modèles avec filtre à particules essence, lorsque le témoin avertisseur de bas niveau de carburant est allumé, le limiteur de vitesse intelligent risque de ne pas pouvoir être utilisé.

■Rétablissement de la vitesse sélectionnée précédemment du véhicule

La vitesse du véhicule sélectionnée précédemment et manuellement est sauvegardée dans la mémoire. Pour rétablir cette vitesse sélectionnée, appuyez sur la touche “RES/+” du groupe RES/SET. Lorsque (indicateur de limite de vitesse) s’allume en vert et que (indicateur du limiteur de vitesse intelligent) s’allume en blanc, la vitesse du véhicule sélectionnée précédemment et manuellement est rétablie. Si une limite de vitesse est détectée, (indicateur du limiteur de vitesse intelligent) passe du blanc au vert, et la limite de vitesse détectée devient alors la vitesse sélectionnée du véhicule.

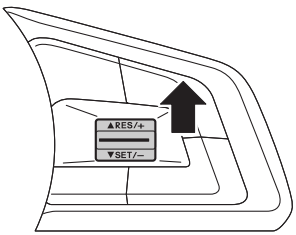

S03395

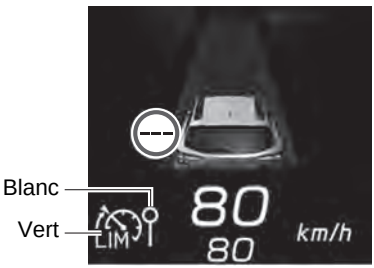

S03990

REMARQUE

- La vitesse du véhicule enregistrée en mémoire est effacée dans les cas suivants :
  - Le limiteur de vitesse intelligent est désactivé en appuyant sur la touche LIM (limiteur de vitesse).
  - La touche (régulateur de vitesse) a été actionnée pour passer du limiteur de vitesse intelligent au régulateur de vitesse adaptatif ou au régulateur de vitesse classique.
  - La fonction de personnalisation du compteur a été utilisée pour changer les unités d’affichage de la vitesse du véhicule (passage de l’affichage en km/h à l’affichage en mi/h, ou vice-versa).
- La vitesse sélectionnée du véhicule peut être fixée à 30 km/h ou plus.

■ Désactivation du limiteur de vitesse intelligent

Toutes les méthodes suivantes permettent de désactiver le limiteur de vitesse intelligent.

- Lorsque (indicateur de limite de vitesse) et (indicateur du limiteur de vitesse intelligent) s'allument en blanc, appuyez sur la touche LIM (limiteur de vitesse).
  (indicateur de limite de vitesse) et (indicateur du limiteur de vitesse intelligent) s'éteignent dans la zone d'affichage EyeSight.

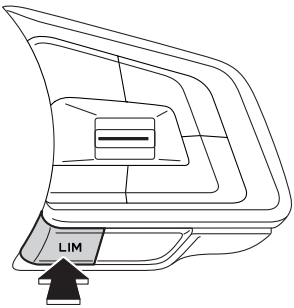

S03490

- Appuyez sur la touche (régulateur de vitesse).
  Le limiteur de vitesse intelligent est désactivé et le régulateur de vitesse adaptatif est activé.
  (indicateur de limite de vitesse) et (indicateur du limiteur de vitesse intelligent) s'éteignent dans la zone d'affichage EyeSight et (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) s'allume en blanc.

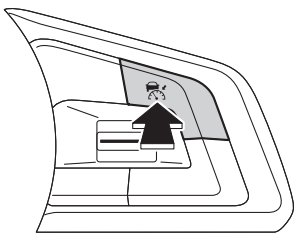

S03393

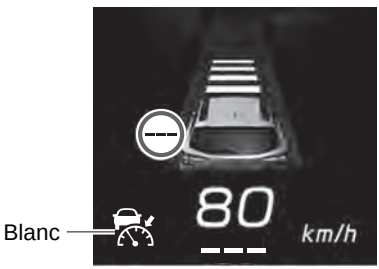

S04097

Fonction de prévention de sortie de voie

Le système détecte les marquages de voie (et les limites de la route (pour les modèles européens)) afin de contribuer à empêcher toute sortie de voie. Si vous conduisez sur des autoroutes ou voies rapides à des vitesses supérieures à environ 60 km/h, et que le véhicule est sur le point de sortir de la voie, le système assiste le fonctionnement de la direction en tournant le volant dans le sens qui vous aidera à éviter de sortir de la voie.

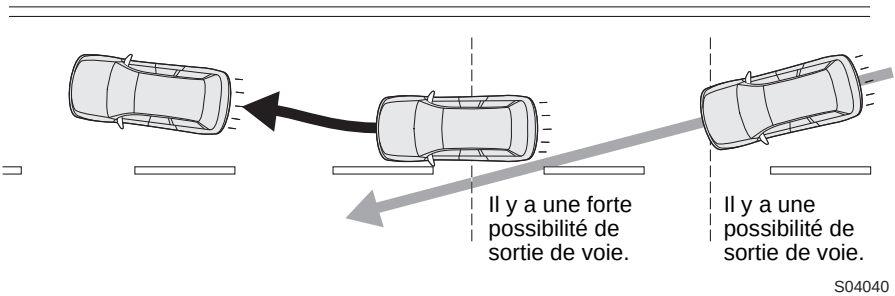

S04040

⚠ DANGER

La fonction de prévention de sortie de voie n'est pas un système de conduite automatique.

Ne surestimez pas les capacités de la fonction de prévention de sortie de voie. Ce système n'est pas conçu pour assister une conduite inattentive ou pour permettre une conduite sans tenir le volant. Assurez-vous de tenir le volant de direction en conduisant. Pour conduire en toute sécurité, vérifiez la distance vous séparant du véhicule situé devant ou de celui roulant en parallèle de votre véhicule, les conditions environnantes et le milieu environnant pendant la conduite.

Si vous estimez que le niveau de contrôle et que le timing du système sont différents de votre propre style de conduite, le système peut ne pas garantir une conduite en toute sécurité. N'utilisez pas la fonction de prévention de sortie de voie.

La fonction de prévention de sortie de voie ne fonctionne pas toujours dans toutes les situations. Si vous comptez uniquement sur la fonction de prévention de sortie de voie pour rester dans une voie, cela peut provoquer un accident tel qu'une collision avec un obstacle à côté de votre voie, ou avec un véhicule roulant dans une voie adjacente.

- Vérifiez lors d'une inspection quotidienne qu'il n'y a aucun problème au niveau des pneus et des freins avant d'utiliser le système.

- Dans les conditions suivantes, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. N'utilisez pas la fonction de prévention de sortie de voie.
  - La pression d'air des pneus n'est pas conforme aux caractéristiques techniques.*1
  - Des pneus usés inégalement, ou dont le type d'usure est inégal sont installés.*1
  - Des pneus de mauvaise taille sont installés.*1
  - Les roues sont déséquilibrées (p. ex., la masse d'équilibrage est retirée ou mal alignée).*1
  - L'alignement des roues est hors de la valeur spécifiée.*1
  - Un pneu crevé a été réparé temporairement avec un kit de réparation de pneu.
  - La suspension a été modifiée (y compris les pièces SUBARU d'origine).
  - Un objet obstruant le champ de vision de la caméra stéréo est installé sur le véhicule.
  - Des chaînes antidérapantes sont installées.
  - Vous sentez une vibration anormale dans le volant ou celui-ci est plus difficile à manier que d'habitude.
  - Le volant a été remplacé par des pièces autres que des pièces SUBARU d'origine.
  - Les phares sont sales ou recouverts de neige, de glace ou de saleté. (Les objets sont insuffisamment éclairés et difficiles à détecter.)
  - Les phares ne sont pas alignés correctement. (Les objets sont insuffisamment éclairés et difficiles à détecter.)
  - Les phares, phares antibrouillard et d'autres feux ont été modifiés.
  - Le véhicule fonctionne de manière irrégulière suite à un accident ou un dysfonctionnement.
  - Le témoin avertisseur du système des freins est allumé (en rouge).*2
  - Le véhicule est fortement incliné sous l'effet d'un chargement ou d'autres facteurs.
  - Le nombre maximum de passagers est dépassé.
  - Traction d'une remorque ou d'un autre véhicule, etc.
  - Les instruments de bord ne fonctionnent pas correctement. Par exemple, un témoin indicateur ou avertisseur des instruments de bord ne s'allume ou ne s'éteint pas correctement, un bip ne retentit pas, ou les indications sur l'affichage à cristaux liquides sont différentes de la normale.*3

  *1: Les roues et pneus remplissent des fonctions d'importance cruciale. Assurez-vous d'utiliser les roues et pneus convenant à votre véhicule.
  Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

  *2: Si le témoin avertisseur du système des freins ne s'éteint pas, arrêtez immédiatement le véhicule dans un endroit sûr et contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

  *3: Pour de plus amples détails relatifs aux fonctions et aux opérations des instruments de bord, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- La fonction de prévention de sortie de voie est conçue pour être utilisée sur les autoroutes, voies rapides, routes à péage et autres routes à accès limité. Elle n'est pas conçue pour être utilisée en circulation urbaine. Abstenez-vous d'utiliser la fonction de prévention de sortie de voie dans les conditions suivantes. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.
  - Routes ordinaires (autres que celles mentionnées ci-dessus)
    En fonction de l'environnement de conduite (complexité de la route et autres facteurs), il se peut que le comportement du système ne convienne pas aux conditions de circulation, entraînant ainsi un risque d'accident.
  - Routes à virages serrés
  - Routes avec restrictions de voies ou voies provisoires en raison de travaux de construction, etc.
  - Routes sur lesquelles il reste des marquages de voie anciens.
  - Évitement de véhicules stationnés.
  - Routes dont la surface est encore couverte de neige, de flaques ou de produit déneigeant.

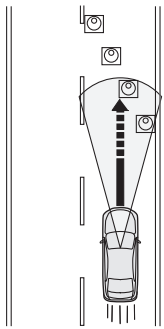
S01893

  - Routes comportant des fissures ou des restes de construction.
  - Routes verglacées, couvertes de neige ou autres surfaces glissantes
    Les roues risquent de patiner et d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.
  - Aux abords d'un virage serré vous menant à un échangeur routier ou un embranchement, une station-service, une aire de stationnement, un poste de péage ou toute autre infrastructure
  - La luminosité change, par exemple à l'entrée ou à la sortie d'un tunnel ou lorsque vous passez sous un pont.
  - La visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou la vue vers l'avant du véhicule est gênée par les projections d'eau, de neige, de saleté ou de poussière du véhicule situé devant ou de ceux roulant en sens inverse.
  - Le pare-brise est embué, rayé ou maculé, ou la neige, la saleté, la poussière ou le gel y ont adhéré, ou il est affecté d'une autre manière. Le champ de vision couvert par la caméra stéréo s'en trouve réduit. De plus, la lumière se reflète sur la saleté, etc.
  - La pluie ou la saleté n'a pas été bien essuyée du pare-brise. La caméra stéréo risque de ne pas détecter les voies.
  - Le champ de vision couvert par la caméra stéréo est masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule).

- Dans les conditions suivantes, la caméra stéréo risque d'avoir des difficultés à garantir la détection des marquages de voie, et le système risque de ne pas fonctionner correctement.
  - De nuit ou dans un tunnel, phares éteints
  - Par mauvais temps (par exemple, pluie, neige ou brouillard dense)
  - La surface de la route est humide et brille par réflexion de la lumière du soleil.
  - Présence d'autres marquages de circulation dans votre voie (flèches, mots, etc.).
  - La distance entre votre véhicule et celui vous précédant est courte, ce qui rend la détection des marquages de voie difficile.
  - Un véhicule venant d'une voie adjacente ou le véhicule situé devant change de voie.
  - La forme d'un virage routier change soudainement.
  - Des ombres de rambardes ou d'objets similaires chevauchent les marquages de voie.
  - Une forte lumière vous éblouit de l'avant (soleil ou faisceaux de phares des véhicules roulant en sens inverse, etc.).
  - La route est trop étroite ou trop large.
  - La largeur de la voie a changé.

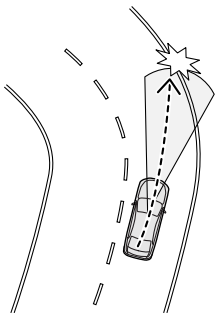
S03022

  - La caméra stéréo peut avoir des difficultés à détecter la voie en raison des performances de la caméra.
    - Les marquages de voie sont absents ou très usés.
    - Les marquages de voie sont peints en jaune.
    - Les marquages de voie sont d'une couleur similaire à celle de la route.
    - Les marquages de voie sont peints en double.
    - Les marquages de voie sont fins.
    - Des lignes qui ne sont pas des marquages de voie sont peintes sur les routes.
    - Les marquages de voie sont en contact avec des murs et des poteaux.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- La forme des marquages de voie change soudainement (entrée/sortie d'un virage, route en forme de manivelle ou route sinueuse, etc.).
- Il y a une bordure ou une paroi latérale dans l'accotement.

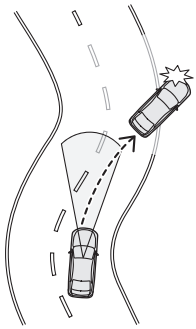

S02855

- Entrée dans des voies menant à des échangeurs routiers, des embranchements, des aires de service ou des aires de stationnement
- La luminosité change, par exemple à l'entrée ou à la sortie d'un tunnel ou lorsque vous passez sous un pont.
- Du liquide a été mal essuyé sur le pare-brise pendant ou après l'utilisation du lave-glace.

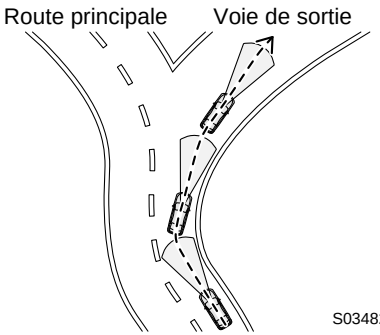

S03482

ATTENTION

- Les performances de la fonction de prévention de sortie de voie peuvent ne pas être optimales dans les conditions suivantes. En outre, la fonction de prévention de sortie de voie peut ne pas fonctionner ou son fonctionnement peut être annulé.
  - Immédiatement après un changement radical du poids de votre véhicule
  - Immédiatement après le remplacement d'un pneu ou le réglage de la pression des pneus
  - Immédiatement après le réglage, la réparation ou le remplacement de la caméra ou des composants associés
  - Immédiatement après la réparation ou le remplacement de la suspension ou du système de direction
  - Un pneu hiver ou un pneu autre qu'un pneu SUBARU d'origine est utilisé.
  - Le véhicule subit un vent de travers.
  - Le niveau de pente change brusquement (montée ou descente).
  - L'angle de sens de traversée de la route est large, ou change brusquement.
  - Surface de la route inégale, sinueuse ou présence de jonction sur la route
  - L'accélération/le ralentissement est fort(e).
  - Immédiatement après le démarrage du moteur lorsque la température extérieure est basse.
  - La température extérieure est élevée.
- Lorsque vous n'utilisez pas la fonction de prévention de sortie de voie, assurez-vous de la désactiver. Si vous la laissez active, elle peut se mettre en marche de manière inattendue, et ainsi provoquer un accident.
- Si vous activez la fonction de prévention de sortie de voie, la puissance d'actionnement de la direction assistée électrique risque de changer.

REMARQUE

- Si la fonction de prévention de sortie de voie est utilisée continuellement pendant une longue période de temps, une alerte retentit et un écran d'interruption apparaît sur l'affichage des instruments de bord. De plus, si la fonction de prévention de sortie de voie est utilisée continuellement, et que le volant n'a pas été manœuvré par le conducteur, une alerte retentit et un écran d'interruption apparaît sur l'affichage des instruments de bord.
  Selon le nombre de fois que la fonction s'est déclenchée, l'alerte peut continuer même après que la fonction de prévention de sortie de voie se termine.
- Si la fonction de prévention de sortie de voie ne fonctionne pas pendant un certain temps ou si elle est annulée, l'alerte s'arrête.

Comment utiliser la fonction de prévention de sortie de voie

La fonction de prévention de sortie de voie s'active dans les situations suivantes.

- Le moteur est démarré. (Pour les modèles européens)
- Sur l'affichage d'informations central, "All Functions (Toutes les fonctions)" ou "Lane Departure Prevention Function Only (Fonction prév. sortie de voie uniquement)" est sélectionné sur l'écran "Lane Departure Prevention Function (Fonction prév. sortie de voie)" des réglages EyeSight.

⇒ Page 204

Lorsque la fonction de prévention de sortie de voie est activée, l'indicateur de voie (gris) est affiché sur la zone d'affichage EyeSight de l'affichage des instruments de bord.

S04073

La fonction de prévention de sortie de voie passe en état de veille, et l'indicateur de voie s'allume lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies.

- La vitesse de votre véhicule est dans les plages suivantes.
  Détection des marquages de voie : environ 60 à 200 km/h.
  Détection des limites de la route : environ 60 à 100 km/h. (Pour les modèles européens)
- La fonction de centrage sur la voie ne fonctionne pas.
- Le conducteur manœuvre le volant.
- Sur une route dont la voie a une largeur comprise entre 3 m et 4 m environ
- Sur une route droite ou sur un virage léger
- Conduite près du centre de la voie

Lorsque le véhicule est sur le point de quitter la voie, la fonction de prévention de sortie de voie commence à fonctionner et l'indicateur de voie du côté où la fonction de prévention de sortie de voie s'est activée devient jaune.

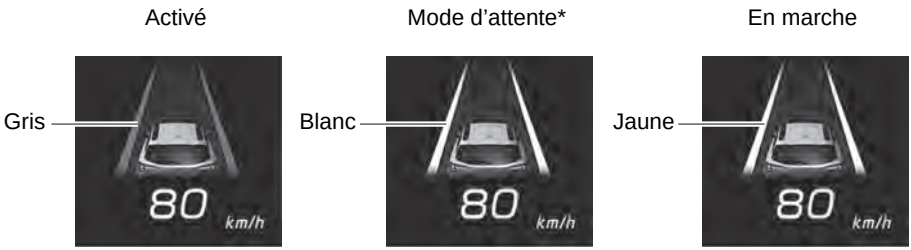

S04074

*: L'indicateur de voie s'allume en blanc lorsque les marquages de voie sont détectés.

REMARQUE

- Si vous ne faites que poser légèrement vos mains sur le volant pendant un certain temps ou si vous ne le manœuvrez pas, la fonction s'annulera temporairement. De plus, le message d'annulation de la fonction de prévention de sortie de voie s'affiche sur l'écran.
- La fonction de prévention de sortie de voie fonctionne lorsque le système détermine que le véhicule va sortir de la voie si vous continuez à conduire de la même manière. Par conséquent, il se met en marche plus tôt que l'alerte de sortie de voie (⇒ page 162). Cela peut dépendre du milieu environnant et de l'état de la route.
- L'indicateur de voie peut ne s'allumer que du côté gauche ou droit lorsqu'il est en mode de veille et en cours de fonctionnement.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Pour les modèles européens, même lorsque la fonction de prévention de sortie de voie est désactivée, si le moteur est éteint puis redémarré, la fonction de prévention de sortie de voie se réactive. Par défaut, ce système est activé à chaque redémarrage du moteur.
- Sauf pour les modèles européens, l'état d'activation/désactivation de la fonction de prévention de sortie de voie est rétabli lorsque vous redémarrez le moteur.
- Lorsque les fonctions de prévention de sortie de voie et l'assistance au maintien dans la voie d'urgence sont toutes deux activées :
  - Après l'activation de l'assistance au maintien dans la voie d'urgence et si le véhicule arrivant en sens inverse ou celui qui vous suit n'est plus détecté, s'il y a toujours une possibilité que votre véhicule quitte la voie, le contrôle bascule vers la fonction de prévention de sortie de voie.
  - Si un véhicule est détecté à proximité alors que la fonction de prévention de sortie de voie est active, le contrôle bascule vers l'assistance au maintien dans la voie d'urgence.
- Si (indicateur de centrage sur la voie) (blanc) est allumé alors que le régulateur de vitesse adaptatif est activé, la fonction de prévention de sortie de voie ne s'active pas.

■Annulation de la fonction de prévention de sortie de voie

●Annulation commandée par le conducteur

Toutes les opérations suivantes permettent d'annuler temporairement la fonction de prévention de sortie de voie.

Pendant l'annulation temporaire de cette fonction, l'indicateur de voie passe au gris.

- Pression forte sur la pédale de frein
- Actionnement du levier de clignotants de direction
- Le système détermine que le conducteur manœuvre le volant pour effectuer un changement de voie.
- Activation de la commande des feux de détresse

●Annulation automatique par le système

Dans les conditions suivantes, une notification émet un bip court et un bip long et la fonction de prévention de sortie de voie est temporairement annulée.

Pendant que cette fonction est temporairement annulée, l'indicateur de voie passe au gris. De plus, le message d'annulation de la fonction de prévention de sortie de voie apparaît sur l'affichage des instruments de bord.

S04075

- Le système ne détecte pas les marquages de voie.
- La vitesse du véhicule est inférieure à environ 60 km/h ou supérieure à environ 205 km/h.
- Le Contrôle de Dynamique du Véhicule ou la fonction de contrôle de traction est activé(e).
- La portière du conducteur, du passager avant ou le hayon est ouvert(e).
- La ceinture de sécurité du siège du conducteur est détachée.
- Le frein de stationnement électronique est serré.
- Le levier sélecteur est mis sur une position autre que D ou M.
  - La fonction de prévention de sortie de voie peut être réactivée après le retour du levier sélecteur sur la position D ou M.

- Le système ne détecte pas de manœuvre du volant par le conducteur pendant un certain temps.
  - Lorsque le système ne détecte aucune manœuvre du volant, l'écran d'interruption apparaît sur l'affichage des instruments de bord. L'écran d'interruption reste affiché jusqu'à ce que le système détecte une manœuvre du volant. Si le système ne détecte toujours pas de manœuvre du volant, la fonction de prévention de sortie de voie est temporairement annulée.

S04076

- Entrée dans un virage serré
- Dans un virage serré
- En raison de l'état de la route
- En raison du fonctionnement d'un autre système
- Le système EyeSight est défaillant. (Indicateur d'avertissement EyeSight : jaune)
  ⇒ Page 198
- Le système EyeSight est en arrêt momentané. (Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight : blanc)
  ⇒ Page 200

■ Désactivation de la fonction de prévention de sortie de voie

Utilisez l'affichage d'informations central pour désactiver la fonction de prévention de sortie de voie.

Cette fonction est désactivée en sélectionnant “Warning Buzzer Only (Vibreur d'alerte uniquement)” ou “OFF (DÉSACTIVÉ)” sur l'écran “Lane Departure Prevention Function (Fonction prév. sortie de voie)” des réglages EyeSight.

⇒ Page 204

L'indicateur de voie s'éteint sur la zone d'affichage EyeSight.

Assistance au maintien dans la voie d’urgence (selon modèles)

Lorsque la vitesse du véhicule est supérieure ou égale à environ 60 km/h sur une autoroute ou sur une voie rapide, et s’il paraît probable que le véhicule quitte la voie lorsqu’un véhicule vous suit ou si un véhicule approche en sens inverse sur la voie voisine, cette fonction assiste le conducteur en tournant le volant dans la direction qui empêche la sortie de voie, gardant le véhicule sur la voie. À ce moment, le conducteur est alerté de manière répétée par 3 bips courts ou par une vibration du volant, et un écran d’interruption s’affiche.
Vous pouvez choisir une alerte sonore ou une vibration du volant comme méthode d’alerte.
⇒ Page 204

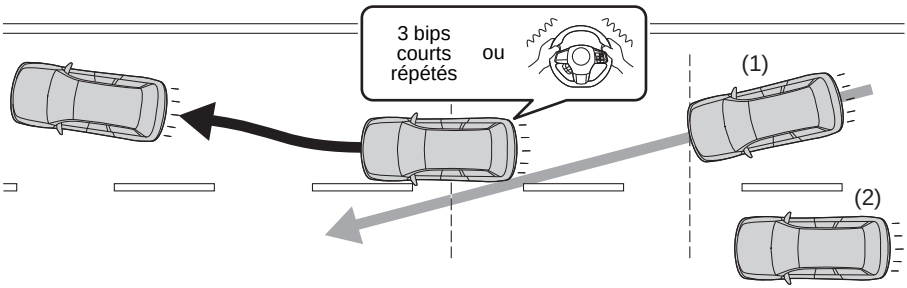

(1) Votre véhicule
(2) Véhicule qui vous suit sur une voie voisine

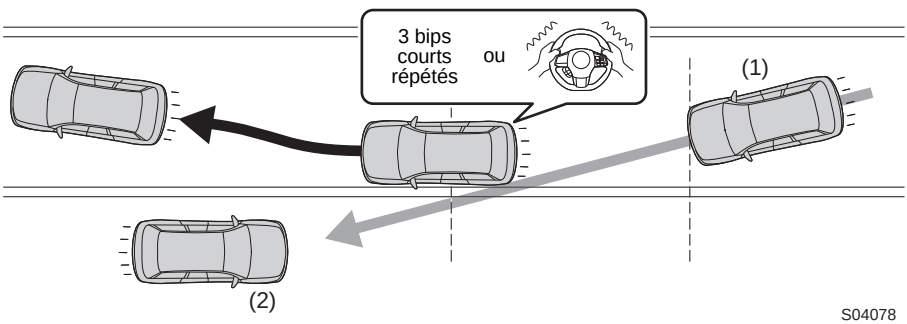

(1) Votre véhicule
(2) Véhicule approchant en sens inverse sur une voie voisine

⚠ DANGER

L'assistance au maintien dans la voie d'urgence n'est pas un système de conduite automatique.

Ne surestimez pas les capacités de l'assistance au maintien dans la voie d'urgence. Ce système n'est pas conçu pour assister une conduite inattentive ou pour permettre une conduite sans tenir le volant. Assurez-vous de tenir le volant de direction en conduisant. Pour conduire en toute sécurité, vérifiez la distance vous séparant du véhicule situé devant ou de celui roulant en parallèle de votre véhicule, les conditions environnantes et le milieu environnant pendant la conduite.

Si vous estimez que le niveau de contrôle et que le timing du système sont différents de votre propre style de conduite, le système peut ne pas garantir une conduite en toute sécurité. N'utilisez pas l'assistance au maintien dans la voie d'urgence.

L'assistance au maintien dans la voie d'urgence ne s'active que s'il paraît probable que votre véhicule quitte la voie de conduite et s'il y a un véhicule (qui vous suit ou qui arrive en sens inverse) qui approche sur la voie voisine. Pour cette raison, elle ne fonctionnera pas correctement pour réagir à ce qui suit.

- Véhicules motorisés légers, motocyclettes, véhicules de forme spéciale
- Vélos
- Piétons
- Apparition soudaine d'un véhicule.
- Une partie du véhicule n'est pas visible.
- Vitesse très élevée d'un véhicule arrivant en sens inverse.
- Véhicule en sens inverse très lent ou à l'arrêt.
- Le système détermine qu'il n'y a aucun risque de collision.

L'assistance au maintien dans la voie d'urgence ne fonctionne pas toujours dans toutes les situations. Si vous comptez uniquement sur l'assistance au maintien dans la voie d'urgence pour rester dans une voie, cela peut provoquer un accident tel qu'une collision avec un obstacle à côté de votre voie, ou avec un véhicule roulant dans une voie adjacente.

- Vérifiez lors d'une inspection quotidienne qu'il n'y a aucun problème au niveau des pneus et des freins avant d'utiliser le système.
- Dans les conditions suivantes, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. N'utilisez pas l'assistance au maintien dans la voie d'urgence.
  - La pression d'air des pneus n'est pas conforme aux caractéristiques techniques.[*1]
  - Des pneus usés inégalement, ou dont le type d'usure est inégal sont installés.[*1]

- Des pneus de mauvaise taille sont installés.*1
- Les roues sont déséquilibrées (p. ex., la masse d'équilibrage est retirée ou mal alignée).*1
- L'alignement des roues est hors de la valeur spécifiée.*1
- Un pneu crevé a été réparé temporairement avec un kit de réparation de pneu.
- La suspension a été modifiée (y compris les pièces SUBARU d'origine).
- Un objet obstruant le champ de vision de la caméra stéréo est installé sur le véhicule.
- Des chaînes antidérapantes sont installées.
- Vous sentez une vibration anormale dans le volant ou celui-ci est plus difficile à manier que d'habitude.
- Le volant a été remplacé par des pièces autres que des pièces SUBARU d'origine.
- Les phares sont sales ou recouverts de neige, de glace ou de saleté. (Les objets sont insuffisamment éclairés et difficiles à détecter.)
- Les phares ne sont pas alignés correctement. (Les objets sont insuffisamment éclairés et difficiles à détecter.)
- Les phares, phares antibrouillard et d'autres feux ont été modifiés.
- Le véhicule fonctionne de manière irrégulière suite à un accident ou un dysfonctionnement.
- Le témoin avertisseur du système des freins est allumé (en rouge).*2
- Le véhicule est fortement incliné sous l'effet d'un chargement ou d'autres facteurs.
- Le nombre maximum de passagers est dépassé.
- Traction d'une remorque ou d'un autre véhicule, etc.
- Les instruments de bord ne fonctionnent pas correctement. Par exemple, un témoin indicateur ou avertisseur des instruments de bord ne s'allume ou ne s'éteint pas correctement, un bip ne retentit pas, ou les indications sur l'affichage à cristaux liquides sont différentes de la normale.*3

*1: Les roues et pneus remplissent des fonctions d'importance cruciale. Assurez-vous d'utiliser les roues et pneus convenant à votre véhicule.
Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

*2: Si le témoin avertisseur du système des freins ne s'éteint pas, arrêtez immédiatement le véhicule dans un endroit sûr et contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

*3: Pour de plus amples détails relatifs aux fonctions et aux opérations des instruments de bord, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- L'assistance au maintien dans la voie d'urgence est conçue pour être utilisée sur les autoroutes, voies rapides, routes à péage et autres routes à accès limité. Elle n'est pas conçue pour être utilisée en circulation urbaine. N'utilisez pas l'assistance au maintien dans la voie d'urgence dans les conditions suivantes. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.
  - Routes ordinaires (autres que celles mentionnées ci-dessus)
    En fonction de l'environnement de conduite (complexité de la route et autres facteurs), il se peut que le comportement du système ne convienne pas aux conditions de circulation, entraînant ainsi un risque d'accident.
  - Routes à virages serrés
  - Routes avec restrictions de voies ou voies provisoires en raison de travaux de construction, etc.
  - Routes sur lesquelles il reste des marquages de voie anciens.
  - Évitement de véhicules stationnés
  - Routes dont la surface est encore couverte de neige, de flaques ou de produit déneigeant.

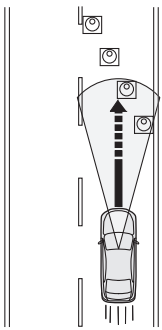
S01893

  - Routes comportant des fissures ou des restes de construction.
  - Routes verglacées, couvertes de neige ou autres surfaces glissantes
    Les roues risquent de patiner et d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.
  - Aux abords d'un virage serré vous menant à un échangeur routier ou un embranchement, une station-service, une aire de stationnement, un poste de péage ou toute autre infrastructure
  - La luminosité change, par exemple à l'entrée ou à la sortie d'un tunnel ou lorsque vous passez sous un pont.
  - La visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou la vue vers l'avant du véhicule est gênée par les projections d'eau, de neige, de saleté ou de poussière du véhicule situé devant ou de ceux roulant en sens inverse.
  - Le pare-brise est embué, rayé ou maculé, ou la neige, la saleté, la poussière ou le gel y ont adhéré, ou il est affecté d'une autre manière. Le champ de vision couvert par la caméra stéréo s'en trouve réduit. De plus, la lumière se reflète sur la saleté, etc.
  - La pluie ou la saleté n'a pas été bien essuyée du pare-brise. La caméra stéréo risque de ne pas détecter les voies ou le véhicule arrivant en sens inverse.
  - Le champ de vision couvert par la caméra stéréo est masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule).

- Dans les conditions suivantes, la caméra stéréo risque d’avoir des difficultés à garantir la détection des marquages de voie ou des véhicules arrivant en sens inverse, et le système risque de ne pas fonctionner correctement.
  - De nuit ou dans un tunnel, phares éteints
  - Par mauvais temps (par exemple, pluie, neige ou brouillard dense)
  - La surface de la route est humide et brille par réflexion de la lumière du soleil.
  - Présence d’autres marquages de circulation dans votre voie (flèches, mots, etc.).
  - La distance entre votre véhicule et celui vous précédant est courte, ce qui rend la détection des marquages de voie difficile.
  - Un véhicule venant d’une voie adjacente ou le véhicule situé devant change de voie.
  - La forme d’un virage routier change soudainement.
  - Des ombres de rambardes ou d’objets similaires chevauchent les marquages de voie.
  - Une forte lumière vous éblouit de l’avant (soleil ou faisceaux de phares des véhicules roulant en sens inverse, etc.).
  - La route est trop étroite ou trop large.

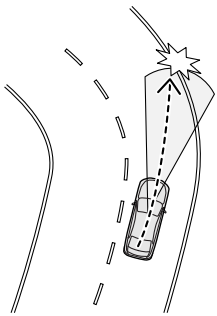
S03022

  - La largeur de la voie a changé.
  - La caméra stéréo peut avoir des difficultés à détecter la voie en raison des performances de la caméra.
    - Les marquages de voie sont absents ou très usés.
    - Les marquages de voie sont peints en jaune.
    - Les marquages de voie sont d’une couleur similaire à celle de la route.
    - Les marquages de voie sont peints en double.
    - Les marquages de voie sont fins.
    - Les marquages de voie sont en contact avec des murs et des poteaux.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- La forme des marquages de voie change soudainement (entrée/sortie d'un virage, route en forme de manivelle ou route sinueuse, etc.).
- Il y a une bordure ou une paroi latérale dans l'accotement.

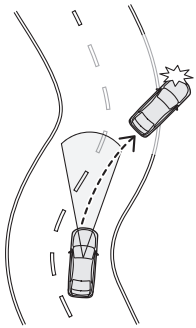

S02855

- Entrée dans des voies menant à des échangeurs routiers, des embranchements, des aires de service ou des aires de stationnement
- La luminosité change, par exemple à l'entrée ou à la sortie d'un tunnel ou lorsque vous passez sous un pont.
- Du liquide a été mal essuyé sur le pare-brise pendant ou après l'utilisation du lave-glace.

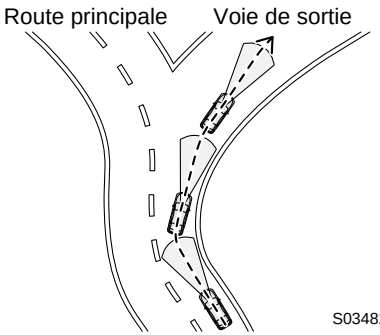

S03482

ATTENTION

- Les performances de l'assistance au maintien dans la voie d'urgence peuvent ne pas être optimales dans les conditions suivantes. En outre, l'assistance au maintien dans la voie d'urgence peut ne pas fonctionner ou son fonctionnement peut être annulé.
  - Immédiatement après un changement radical du poids de votre véhicule
  - Immédiatement après le remplacement d'un pneu ou le réglage de la pression des pneus
  - Immédiatement après le réglage, la réparation ou le remplacement de la caméra ou des composants associés
  - Immédiatement après la réparation ou le remplacement de la suspension ou du système de direction
  - Un pneu hiver ou un pneu autre qu'un pneu SUBARU d'origine est utilisé.
  - Le véhicule subit un vent de travers.
  - Le niveau de pente change brusquement (montée ou descente).
  - L'angle de sens de traversée de la route est large, ou change brusquement.
  - Surface de la route inégale, sinueuse ou présence de jonction sur la route
  - L'accélération/le ralentissement est fort(e).
  - Immédiatement après le démarrage du moteur lorsque la température extérieure est basse.
  - La température extérieure est élevée.
- Lorsque vous n'utilisez pas l'assistance au maintien dans la voie d'urgence, assurez-vous de la désactiver en sélectionnant "OFF (DÉSACTIVÉ)" sur l'écran "Emergency Lane Keeping Assist (Aide d'urgence de maintien de voie)" des réglages EyeSight. Si vous laissez l'assistance au maintien dans la voie d'urgence active, la fonction peut se mettre en marche de manière inattendue et provoquer un accident.
- Si vous activez l'assistance au maintien dans la voie d'urgence, la puissance d'actionnement de la direction assistée électrique peut changer.

REMARQUE

- Dans les cas suivants, l'assistance au maintien dans la voie d'urgence arrête momentanément de fonctionner (ou peut s'arrêter de fonctionner) et l'indicateur de désactivation de l'assistance au maintien dans la voie d'urgence s'affiche. L'assistance au maintien dans la voie d'urgence reprend son fonctionnement une fois que ces conditions sont corrigées, et l'indicateur de désactivation de l'assistance au maintien dans la voie d'urgence s'éteint. Toutefois, si l'indicateur de désactivation de l'assistance au maintien dans la voie d'urgence était allumé pendant un long moment, nous vous recommandons de faire inspecter le système chez un concessionnaire SUBARU dès que possible.
  - Une grande quantité de neige ou de glace adhère à la surface du pare-chocs arrière autour des capteurs radar.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Le véhicule est conduit sur une route couverte de neige ou dans un environnement démuni d'objets (tel qu'un désert) pendant un long moment.
- La température autour des capteurs radar a augmenté exagérément en raison d'une conduite prolongée sur des montées en été, etc.
- La température autour des capteurs radar devient très basse.
- La tension de la batterie du véhicule diminue.
- Une surtension s'est produite dans la batterie du véhicule.
- Le capteur radar est fortement décalé (Si l'orientation du capteur radar est décalée pour quelque raison que ce soit, un réglage est nécessaire. Nous vous recommandons de faire régler le capteur chez un concessionnaire SUBARU.).

• La capacité de détection des capteurs radar est limitée. La détection de l'assistance au maintien dans la voie d'urgence peut être entravée et le système risque de ne pas fonctionner convenablement dans les conditions suivantes.
- Le pare-chocs arrière est tordu autour des capteurs radar.
- De la glace, de la neige ou de la boue adhère à la surface du pare-chocs arrière autour des capteurs radar.
- Des autocollants, etc. sont collés sur les zones des capteurs radar sur le pare-chocs arrière.
- Par mauvais temps (pluie, neige, brouillard)
- Sur des routes humides (routes couvertes de neige, etc.) et à travers des flaques d'eau

• Les capteurs radar peuvent ne pas détecter, ou présenter des difficultés pour la détection des véhicules et objets suivants.
- Motos de petite taille, piétons, objets immobiles sur la route ou au bord de la route, etc.
- Véhicules dont la forme ne permet pas de refléter le radar (véhicules à hauteur basse tels qu'une remorque vide et voitures de sport)
- Véhicules qui ne s'approchent pas du vôtre bien qu'ils se trouvent dans la zone de détection (sur une voie voisine à l'arrière ou à côté de votre véhicule lors d'une marche arrière) (Le système juge la présence de véhicules en approche selon les données détectées par les capteurs radar.)
- Véhicules circulant à des vitesses notablement différentes
- Véhicules roulant parallèlement au vôtre à une vitesse presque identique pendant un long moment
- Véhicules arrivant en sens inverse
- Véhicules dans une voie plus éloignée que la voie voisine
- Véhicules que vous essayez de dépasser circulant à une vitesse bien plus basse

Utilisation de l’assistance au maintien dans la voie d’urgence

Utilisez l’affichage d’informations central pour activer l’assistance au maintien dans la voie d’urgence.
Cette fonction est activée en sélectionnant “ON (ACTIVÉ)” sur l’écran “Emergency Lane Keeping Assist (Aide d’urgence de maintien de voie)” des réglages EyeSight.
⇒ Page 204
Lorsque l’assistance au maintien dans la voie d’urgence est activée, (indicateur de désactivation de l’assistance au maintien dans la voie d’urgence) s’éteint dans l’affichage des instruments de bord.
Après avoir coupé le contacteur d’allumage et arrêté le moteur, l’assistance au maintien dans la voie d’urgence s’active automatiquement au prochain démarrage du moteur.

Le système peut s’activer lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies. Cependant, même si toutes les conditions suivantes sont remplies, il arrive que l’assistance au maintien dans la voie d’urgence ne s’active pas car les marquages de voie, le véhicule qui vous suit, ou le véhicule arrivant en sens inverse ne peuvent pas être détectés.

- La vitesse de votre véhicule est dans les plages suivantes.
  Détection d’un véhicule arrivant en sens inverse : entre environ 60 et 100 km/h
  Détection d’un véhicule qui vous suit : entre environ 60 et 200 km/h
- Le système détecte les marquages de voie.
- Le système détecte le véhicule qui vous suit ou qui arrive en sens inverse.
- Le système de détection de véhicule à l’arrière Subaru (SRVD) n’est pas désactivé.
- La fonction de centrage sur la voie ne fonctionne pas.
- Le conducteur manœuvre le volant.
- Sur une route dont la voie a une largeur comprise entre 3 m et 4 m environ
- Sur une route droite ou sur un virage léger
- Conduite près du centre de la voie

Lorsque le véhicule est sur le point de quitter la voie, l’assistance au maintien dans la voie d’urgence se met en marche.

S04079

*: L’illustration représente un véhicule sur le point de traverser la ligne de gauche.

REMARQUE

- L’assistance au maintien dans la voie d’urgence fonctionne lorsque le système juge que le véhicule va quitter la voie si vous continuez à conduire de la même manière. Cela peut dépendre du milieu environnant et de l’état de la route.
- Le système ne peut pas fonctionner correctement lorsque la voie de conduite correcte n’est pas sélectionnée en utilisant la personnalisation de la voie de conduite.
  ⇒ Page 208
- L’assistance au maintien dans la voie d’urgence ne fonctionne pas si le SRVD est désactivé. À ce moment, (indicateur de désactivation de l’assistance au maintien dans la voie d’urgence) s’allume dans l’affichage des instruments de bord.
- Lorsque les fonctions de prévention de sortie de voie et l’assistance au maintien dans la voie d’urgence sont toutes deux activées :
  - Après l’activation de l’assistance au maintien dans la voie d’urgence et si le véhicule arrivant en sens inverse ou celui qui vous suit n’est plus détecté, s’il y a toujours une possibilité que votre véhicule quitte la voie, le contrôle bascule vers la fonction de prévention de sortie de voie.
  - Si un véhicule est détecté à proximité alors que la fonction de prévention de sortie de voie est active, le contrôle bascule vers l’assistance au maintien dans la voie d’urgence.
- Si (indicateur de centrage sur la voie) (blanc) est allumé alors que le régulateur de vitesse adaptatif est activé, l’assistance au maintien dans la voie d’urgence ne s’active pas.

■Annulation de l’assistance au maintien dans la voie d’urgence

●Annulation commandée par le conducteur

Toutes les méthodes suivantes permettent d’annuler temporairement l’assistance au maintien dans la voie d’urgence.

- Pression forte sur la pédale de frein
- Actionnement du levier de clignotant de direction (présence d’un véhicule arrivant en sens inverse uniquement)
- Le système détermine que le conducteur manœuvre fermement le volant.

●Annulation automatique par le système

Dans les conditions suivantes, un bip retentit et l’assistance au maintien dans la voie d’urgence est temporairement annulée.

- Le système ne détecte pas les marquages de voie.
- La vitesse du véhicule est inférieure à environ 60 km/h ou supérieure à environ 205 km/h.
- Le Contrôle de Dynamique du Véhicule ou la fonction de contrôle de traction est activé(e).
- Le frein de stationnement électronique est serré.
- La portière du conducteur, du passager avant ou le hayon est ouvert(e).
- La ceinture de sécurité du siège du conducteur est détachée.
- Le levier sélecteur est mis sur une position autre que D ou M.
  - L’assistance au maintien dans la voie d’urgence peut être réactivée après le retour du levier sélecteur sur la position D ou M.
- Entrée dans un virage serré
- Dans un virage serré
- En raison de l’état de la route
- En raison du fonctionnement d’un autre système
- Le système EyeSight est défaillant. (Indicateur d’avertissement EyeSight : jaune)
  ⇒ Page 198
- Le système EyeSight est en arrêt momentané. (Indicateur d’arrêt temporaire de l’EyeSight : blanc)
  ⇒ Page 200
- Le système d’assistance au maintien dans la voie d’urgence est défaillant ou le système est temporairement arrêté. (Indicateur de désactivation de l’assistance au maintien dans la voie d’urgence)

■ Dysfonctionnement de l’assistance au maintien dans la voie d’urgence et arrêt momentané

Si l’assistance au maintien dans la voie d’urgence s’arrête momentanément, l’indicateur de désactivation de l’assistance au maintien dans la voie d’urgence s’allume. Une fois la cause corrigée, le fonctionnement revient à la normale. Cet indicateur apparaît également dans des environnements extrêmement chauds ou froids, et en cas d’anomalie de la tension de la batterie.

Si l’indicateur de désactivation de l’assistance au maintien dans la voie d’urgence reste allumé pendant une longue période, le système EyeSight peut présenter un dysfonctionnement. Contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système dès que possible.

■ Désactivation de l’assistance au maintien dans la voie d’urgence

Utilisez l’affichage d’informations central pour désactiver l’assistance au maintien dans la voie d’urgence.

Cette fonction est désactivée en sélectionnant “OFF (DÉSACTIVÉ)” sur l’écran “Emergency Lane Keeping Assist (Aide d’urgence de maintien de voie)” des réglages EyeSight.

⇒ Page 204

(indicateur de désactivation de l’assistance au maintien dans la voie d’urgence) s’allume dans la zone d’affichage EyeSight.

●Indicateur de désactivation de l’assistance au maintien dans la voie d’urgence

Cet indicateur s’allume lorsque l’assistance au maintien dans la voie d’urgence ne peut pas être utilisée (en raison d’un dysfonctionnement ou d’un arrêt temporaire) ou lorsque le système a été désactivé par l’utilisateur.

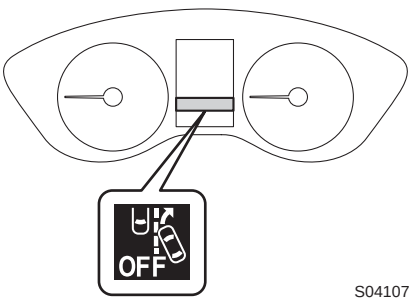

S04107

Gestion de l’accélérateur avant collision

Lorsqu’un obstacle est détecté devant le véhicule, et que celui-ci est à l’arrêt ou roule lentement, si le système détermine que la pédale d’accélérateur a été sollicitée plus que nécessaire (erreur de conduite), il réduit notablement la puissance délivrée par le moteur pour faire ralentir le véhicule à une vitesse inférieure à la normale, afin d’accorder au conducteur davantage de temps pour freiner ou manœuvrer.

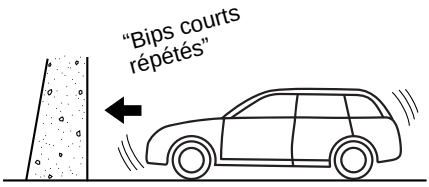

S01125

Pendant le fonctionnement du système, une alerte fait retentir plusieurs bips courts et un écran d’interruption est affiché.
Cette fonction n’intervient que lorsque le levier sélecteur se trouve sur la position D ou M.

S04062

⚠ DANGER

Ne vous fiez pas excessivement à la gestion de l’accélérateur avant collision. La gestion de l’accélérateur avant collision ne permet pas d’éviter les collisions dans tous les cas. Avant de démarrer le véhicule et de rouler, pensez toujours à vérifier la position du levier sélecteur ainsi que les positions respectives des pédales, et observez la zone environnante. Si vous ne comptez que sur la gestion de l’accélérateur avant collision, un accident risque de se produire.

- La gestion de l’accélérateur avant collision n’est pas conçue pour tenir le véhicule à l’arrêt.
- La gestion de l’accélérateur avant collision ne réduit pas l’accélération dans toutes les situations. Elle n’est pas non plus conçue pour empêcher les collisions.
- La gestion de l’accélérateur avant collision intervient lorsqu’un obstacle est détecté à l’avant. Cette fonction ne diminue cependant pas l’accélération si aucun obstacle n’est détecté (à l’approche d’une falaise, etc.).
- Ne sollicitez pas trop la pédale d’accélérateur lorsqu’il y a des obstacles à proximité. Il est dangereux de se fier exclusivement à la gestion de l’accélérateur avant collision pour commander l’accélération : un accident pourrait en résulter.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Si votre véhicule est prisonnier sur un passage à niveau et que vous tentez de sortir en enfonçant la barrière, la caméra stéréo peut considérer la barrière comme un obstacle et provoquer l’activation du système de gestion de l’accélérateur avant collision. Dans une telle situation, restez calme, continuez d’enfoncer la pédale d’accélérateur ou désactivez le système de gestion de l’accélérateur avant collision.
  ⇒ Page 160
- Selon les conditions suivantes, la gestion de l’accélérateur avant collision est susceptible de ne pas s’activer :
  - Éloignement de l’obstacle, différence de vitesse et décalage horizontal
  - État de détection de la caméra stéréo
    La fonction risque particulièrement de ne pas s’activer dans les cas suivants :
    - Mauvais temps (par exemple forte pluie, vent violent ou brouillard dense)
    - La visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d’eau en suspension dans l’air, ou la vue vers l’avant du véhicule est gênée par les projections d’eau, de neige, de saleté ou de poussière du véhicule situé devant ou de ceux roulant en sens inverse.
    - L’éclairage est faible en soirée, au petit matin, ou durant la nuit.
    - En zone sombre (parking intérieur, etc.)
    - Un obstacle se trouve hors du champ éclairé par les phares.
    - Une forte lumière vous éblouit de l’avant (par exemple, soleil à l’aube ou au crépuscule, ou faisceaux de phares, etc.).
    - Le pare-brise est embué, rayé ou maculé, ou la neige, la saleté, la poussière ou le gel y ont adhéré, ou il est affecté d’une autre manière. Le champ de vision couvert par la caméra stéréo s’en trouve réduit. De plus, la lumière se reflète sur la saleté, etc.
    - Du liquide a été mal essuyé sur le pare-brise pendant ou après l’utilisation du lave-glace.
    - Les obstacles ne peuvent pas être correctement reconnus en raison de la présence de gouttelettes d’eau (de pluie ou du lave-glace) sur le pare-brise, ou de l’obstruction du champ de vision couvert par la caméra stéréo par les balais d’essuie-glace.
    - Le champ de vision couvert par la caméra stéréo est masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule).
    - En présence d’obstacles bas (mur bas, barrière de protection, véhicule bas, etc.)
    - Un obstacle est plus petit que la limite inférieure de détection de la caméra stéréo.
      - En présence d’enfants ou d’animaux de petite taille
      - En présence de piétons assis ou allongés

- La partie arrière la plus proche de votre véhicule est trop petite ou trop proche (remorque, véhicule en approche, etc.). Le système risque de ne pas reconnaître la partie de ce véhicule qui est la plus proche du vôtre.

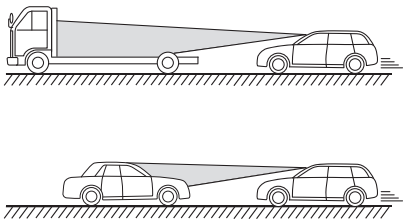

S02134

- Vous vous trouvez face à une clôture ou un mur, etc., présentant un motif uniforme (rayures, briques, etc.) ou dépourvu de tout motif.
- Vous vous trouvez face à un mur ou une porte en verre, ou à un miroir.
- Un obstacle (un autre véhicule, une moto, un cycliste, un piéton, un animal ou un enfant, etc.) traverse la voie par le côté ou surgit soudainement.

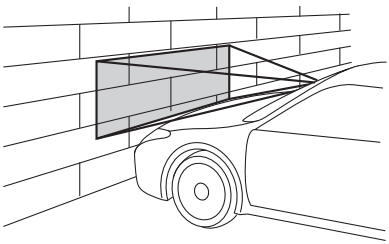

S00653

- Votre véhicule se trouve immédiatement derrière un obstacle après un changement de voies.
- Dans des virages serrés, sur des montées ou descentes prononcées
- Le véhicule est fortement incliné sous l’effet d’un chargement ou d’autres facteurs.
- La luminosité change, par exemple à l’entrée ou à la sortie d’un tunnel ou lorsque vous passez sous un pont.
- Les feux arrière du véhicule devant vous ne sont pas allumés de nuit ou dans un tunnel.
- Il fait nuit noire et il n’y a aucun objet dans les environs.
- Les environs sont généralement de la même couleur (par exemple dans un endroit enneigé).

- Le système interprète une sollicitation de la direction par le conducteur comme une manœuvre d’évitement.

- Pour votre sécurité, veuillez ne pas tester la gestion de l’accélérateur avant collision seule. Il existe un risque de fonctionnement incorrect qui pourrait provoquer un accident.

ATTENTION

- Si l’une des situations suivantes se présente, désactivez la gestion de l’accélérateur avant collision. Dans le cas contraire, la gestion de l’accélérateur avant collision pourrait s’activer de façon intempestive.
  - Le véhicule est remorqué.
  - Le véhicule est chargé sur un plateau.
  - Utilisation d’un dynamomètre, de rouleaux ou d’un équipement similaire.
  - Le véhicule est levé, le moteur démarré et les roues mises librement en rotation.
  - Conduite sur un circuit automobile
  - Passage à hauteur de bannières accrochées, de drapeaux ou de branches
  - Une végétation touffue/élevée effleure le véhicule.
- Dans les situations suivantes, la gestion de l’accélérateur avant collision est susceptible d’intervenir. Efforcez-vous donc de conduire prudemment.
  - Votre véhicule est proche du véhicule situé devant.
  - Vous passez un portail automatique
  - Votre véhicule se trouve sur une route présentant de fréquents changements d’angle de pente.

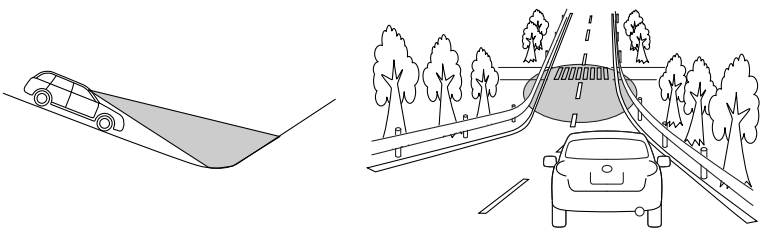

S01264

  - Vous passez au-travers de nuages de vapeur ou de fumée

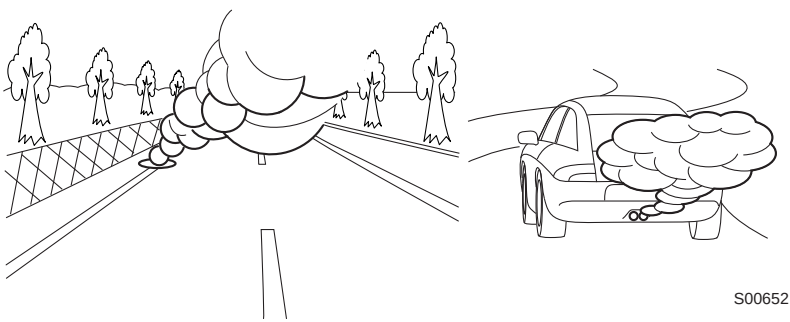

S00652

- Passage au travers d’éclaboussures d’eau venant d’arroseurs routiers ou d’arroseurs de déneigement sur la route

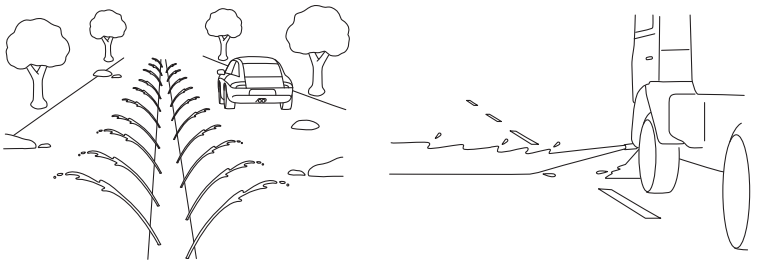

S02636

- Par mauvais temps, comme par exemple lors de fortes chutes de neige ou de tempêtes de neige
- Un obstacle se trouve dans un virage ou à une intersection.
- Dépassement d’un véhicule ou objet avec peu d’espace.
- Vous vous arrêtez très près d’un mur ou d’un véhicule situé devant

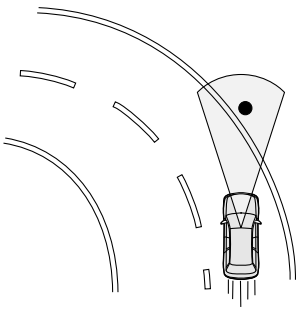

S02669

REMARQUE

- Lorsque la pédale d’accélérateur est enfoncée pendant environ 3 secondes, la gestion de l’accélérateur avant collision est progressivement annulée.
- La désactivation du système de freinage avant collision est accompagnée par celle de la gestion de l’accélérateur avant collision.
  ⇒ Page 64

Activation/Désactivation de la gestion de l’accélérateur avant collision

Utilisez l’affichage d’informations central pour activer/désactiver la gestion de l’accélérateur avant collision.
Cette fonction est activée en sélectionnant “Setting ON (Activation)” sur l’écran “Pre-Collision Braking (Freinage avant collision)” des réglages EyeSight.
Cette fonction est désactivée en sélectionnant “Setting OFF (Désactivation)” sur l’écran “Pre-Collision Braking (Freinage avant collision)” des réglages EyeSight.
⇒ Page 204

Le réglage d’activation/de désactivation de la gestion de l’accélérateur avant collision s’enclenche avec le réglage du système de freinage avant collision.

- Lorsque ce système est désactivé, le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision s’allume.
- Lorsque ce système est activé, le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision s’éteint.

REMARQUE

Même lorsque la gestion de l’accélérateur avant collision est désactivée, si le moteur est éteint puis redémarré, la gestion de l’accélérateur avant collision sera activée. Par défaut, ce système est activé à chaque redémarrage du moteur.

■ Témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision

Ce témoin indicateur s’allume lorsque le contacteur d’allumage est placé sur la position ON, et reste allumé pendant environ 10 secondes après le démarrage du moteur. Il s’allume lorsque le système de freinage avant collision, la correction de trajectoire automatique d’urgence et la gestion de l’accélérateur avant collision sont désactivés.

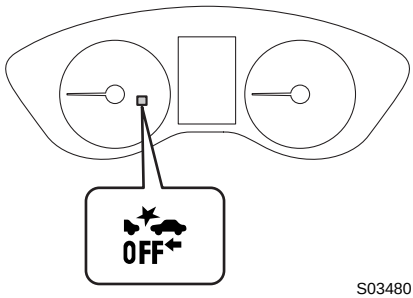

S03480

Il s’allume également dans les conditions suivantes.

- Le système EyeSight est défaillant.
  ⇒ Page 198
- Le système EyeSight est en arrêt momentané.
  ⇒ Page 200

Si le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision s’allume, l’indicateur de désactivation de la correction de trajectoire automatique d’urgence s’allume également.

REMARQUE

Lorsque le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision est allumé, le système de freinage avant collision (y compris la fonction d’assistance au freinage avant collision), la correction de trajectoire automatique d’urgence et la gestion de l’accélérateur avant collision ne fonctionnent pas.

Alerte de sortie de voie

Lorsque la vitesse du véhicule est d'environ 50 km/h ou plus, cette fonction avertit le conducteur si le système établit que le véhicule est sur le point de quitter la voie de circulation.
Lorsque l'alerte de sortie de voie s'active, le conducteur est averti par 3 bips courts ou par une vibration du volant, et un écran d'interruption s'affiche.
Vous pouvez choisir une alerte sonore ou une vibration du volant comme méthode d'alerte.
⇒ Page 204

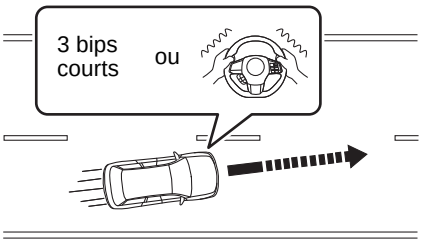

S04080

S04081

*: L'illustration représente un véhicule sur le point de traverser la ligne de gauche.

DANGER

- L'alerte de sortie de voie ne fonctionne pas dans toutes les situations. Elle ne ramène pas non plus automatiquement le véhicule sur sa voie d'origine. Si le conducteur se fie exclusivement à l'alerte de sortie de voie pour maintenir le véhicule sur sa voie, il risque de la quitter et de provoquer un accident.
  L'alerte de sortie de voie intervient lorsqu'elle détecte les marquages de voie. Cette fonction n'est cependant pas capable de détecter le bord de la route (talus, caniveau, etc.) et d'avertir le conducteur.

- Dans les conditions suivantes, la caméra stéréo risque d'avoir des difficultés à garantir la détection des marquages de voie, et le système risque de ne pas fonctionner correctement.
  - De nuit ou dans un tunnel, phares éteints
  - Par mauvais temps (par exemple, pluie, neige ou brouillard dense)
  - La surface de la route est humide et brille par réflexion de la lumière du soleil.
  - Présence d'autres marquages de circulation dans votre voie (flèches, mots, etc.).
  - La distance entre votre véhicule et celui vous précédant est courte, ce qui rend la détection des marquages de voie difficile.
  - Un véhicule venant d'une voie adjacente ou le véhicule situé devant change de voie.
  - La forme d'un virage routier change soudainement.
  - Des ombres de rambardes ou d'objets similaires chevauchent les marquages de voie.
  - Une forte lumière vous éblouit de l'avant (soleil ou faisceaux de phares des véhicules roulant en sens inverse, etc.).
  - La route est trop étroite ou trop large.
  - La largeur de la voie a changé.

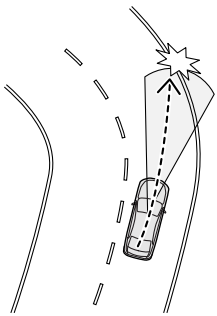
S03022

  - La caméra stéréo peut avoir des difficultés à détecter la voie en raison des performances de la caméra.
    - Les marquages de voie sont absents ou très usés.
    - Les marquages de voie sont peints en jaune.
    - Les marquages de voie sont d'une couleur similaire à celle de la route.
    - Les marquages de voie sont peints en double.
    - Les marquages de voie sont fins.
    - Des lignes qui ne sont pas des marquages de voie sont peintes sur les routes.
    - Les marquages de voie sont en contact avec des murs et des poteaux.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- La forme des marquages de voie change soudainement (entrée/sortie d'un virage, route en forme de manivelle ou route sinueuse, etc.).
- Il y a une bordure ou une paroi latérale dans l'accotement.
- La luminosité change, par exemple à l'entrée ou à la sortie d'un tunnel ou lorsque vous passez sous un pont.
- Du liquide a été mal essuyé sur le pare-brise pendant ou après l'utilisation du lave-glace.

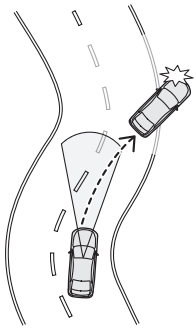

- Le véhicule est fortement incliné sous l'effet d'un chargement ou d'autres facteurs.
- Routes dont la surface est encore couverte de neige, de flaques ou de produit déneigeant.
- La visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou la vue vers l'avant du véhicule est gênée par les projections d'eau, de neige, de saleté ou de poussière du véhicule situé devant ou de ceux roulant en sens inverse.
- Le pare-brise est embué, rayé ou maculé, ou la neige, la saleté, la poussière ou le gel y ont adhéré, ou il est affecté d'une autre manière. Le champ de vision couvert par la caméra stéréo s'en trouve réduit. De plus, la lumière se reflète sur la saleté, etc.
- La pluie ou la saleté n'a pas été bien essuyée du pare-brise. La caméra stéréo risque de ne pas détecter les voies ou le véhicule arrivant en sens inverse.
- Le champ de vision couvert par la caméra stéréo est masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule).

ATTENTION

Dans les situations suivantes, l'alerte de sortie de voie risque de ne pas intervenir :

- Vitesse du véhicule d'environ 50 km/h ou moins.
- Braquage significatif du volant vers la gauche ou la droite.
- Le niveau de pente change brusquement (montée ou descente).
- Dans un virage serré
- La pédale de frein est enfoncée ou immédiatement après.
- Pendant le fonctionnement du clignotant de direction.
- Durant environ 3 secondes après le retour du levier de clignotants de direction sur sa position de repos
- Le véhicule ne s'est pas recentré dans sa voie après intervention de l'alerte de sortie de voie.

REMARQUE

- Dans les situations suivantes, la détection de voie de circulation peut être erronée, déclenchant une alerte de sortie de voie intempestive.
  - Empreintes de pneus sur route mouillée ou enneigée.
  - Limites visibles entre neige et asphalte, traces de réparation de la chaussée, etc.
  - Ombres projetées par les glissières de sécurité.
  - Les marquages de voie sont peints en double.
  - Certains marquages de voie sont des résidus de travaux routiers ou de la route précédente.
- Lorsque le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie est allumé, l'alerte de sortie de voie est inactive.
  ⇒ Page 166

Activation/désactivation de l’alerte de sortie de voie

Utilisez l’affichage d’informations central pour activer/désactiver l’alerte de sortie de voie.
Cette fonction est activée en sélectionnant “All Functions (Toutes les fonctions)” ou “Warning Buzzer Only (Vibreur d’alerte uniquement)” sur l’écran “Lane Departure Prevention Function (Fonction prév. sortie de voie)” des réglages EyeSight.
Cette fonction est désactivée en sélectionnant “Lane Departure Prevention Function Only (Fonction prév. sortie de voie uniquement)” ou “OFF (DÉSACTIVÉ)” sur l’écran “Lane Departure Prevention Function (Fonction prév. sortie de voie)” des réglages EyeSight.
⇒ Page 204

Le réglage d’activation/de désactivation de l’alerte de sortie de voie s’enclenche avec le réglage de l’alerte de dérive sur la voie.

- Lorsque cette fonction est désactivée, le témoin indicateur de désactivation de l’alerte de sortie de voie s’allume.
- Lorsque cette fonction est activée, le témoin indicateur de désactivation de l’alerte de sortie de voie s’éteint.

REMARQUE

L’état ON/OFF de l’alerte de sortie de voie est rétabli lorsque vous redémarrez le moteur.

■ Témoin indicateur de désactivation de l’alerte de sortie de voie

Ce témoin s’allume lorsque le contacteur d’allumage est placé sur la position ON ; environ 10 secondes après le démarrage du moteur, il s’éteint ou reste allumé selon l’état actuel (ON ou OFF). Il s’allume lorsque les alertes de sortie de voie et de dérive sur la voie sont désactivées.
Il s’allume également dans les conditions suivantes.

- Le système EyeSight est défaillant.
  ⇒ Page 198
- Le système EyeSight est en arrêt momentané.
  ⇒ Page 200

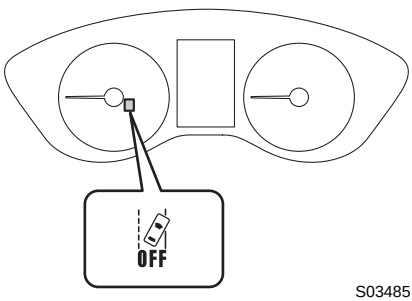

S03485

Alerte de dérive sur la voie

Cette fonction détecte le louvoiement ou la dérive sur la voie et avertit le conducteur. Lorsque l'alerte de dérive sur la voie s'active, le conducteur est averti par 3 bips courts et par la vibration du volant, et un écran d'interruption s'affiche.

Cette fonction s'active lorsque la vitesse du véhicule dépasse environ 60 km/h et se désactive lorsque la vitesse chute en dessous d'environ 40 km/h. La fonction se réactive lorsque la vitesse du véhicule est augmentée pour dépasser environ 60 km/h.

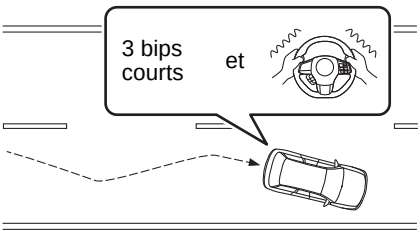

S04082

S04083

*: Les lignes sur la droite et sur la gauche clignotent en alternance.

⚠ DANGER

- L'alerte de dérive sur la voie ne fonctionne pas dans toutes les situations. Elle ne corrige pas non plus le louvoiement automatiquement. Il est dangereux de se fier exclusivement à l'alerte de dérive sur la voie pour empêcher le louvoiement : un accident pourrait en résulter.
- Dans les conditions suivantes, la caméra stéréo risque d'avoir des difficultés à garantir la détection des marquages de voie, et le système risque de ne pas fonctionner correctement.
  - De nuit ou dans un tunnel, phares éteints
  - Par mauvais temps (par exemple, pluie, neige ou brouillard dense)
  - La surface de la route est humide et brille par réflexion de la lumière du soleil.
  - Présence d'autres marquages de circulation dans votre voie (flèches, mots, etc.).
  - La distance entre votre véhicule et celui vous précédant est courte, ce qui rend la détection des marquages de voie difficile.
  - Un véhicule venant d'une voie adjacente ou le véhicule situé devant change de voie.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- La forme d’un virage routier change soudainement.
- Des ombres de rambardes ou d’objets similaires chevauchent les marquages de voie.
- Une forte lumière vous éblouit de l’avant (soleil ou faisceaux de phares des véhicules roulant en sens inverse, etc.).
- La route est trop étroite ou trop large.
- La largeur de la voie a changé.

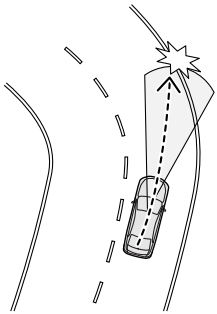

S03022

- La caméra stéréo peut avoir des difficultés à détecter la voie en raison des performances de la caméra.
  - Les marquages de voie sont absents ou très usés.
  - Les marquages de voie sont peints en jaune.
  - Les marquages de voie sont d’une couleur similaire à celle de la route.
  - Les marquages de voie sont peints en double.
  - Les marquages de voie sont fins.
  - Des lignes qui ne sont pas des marquages de voie sont peintes sur les routes.
  - Les marquages de voie sont en contact avec des murs et des poteaux.
- La forme des marquages de voie change soudainement (entrée/sortie d’un virage, route en forme de manivelle ou route sinueuse, etc.).
- Il y a une bordure ou une paroi latérale dans l’accotement.
- La luminosité change, par exemple à l’entrée ou à la sortie d’un tunnel ou lorsque vous passez sous un pont.
- Du liquide a été mal essuyé sur le pare-brise pendant ou après l’utilisation du lave-glace.

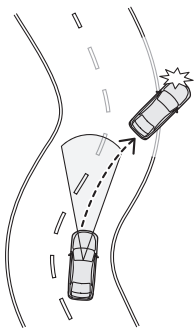

S02855

- Le véhicule est fortement incliné sous l'effet d'un chargement ou d'autres facteurs.
- Routes dont la surface est encore couverte de neige, de flaques ou de produit déneigeant.
- La visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou la vue vers l'avant du véhicule est gênée par les projections d'eau, de neige, de saleté ou de poussière du véhicule situé devant ou de ceux roulant en sens inverse.
- Le pare-brise est embué, rayé ou maculé, ou la neige, la saleté, la poussière ou le gel y ont adhéré, ou il est affecté d'une autre manière. Le champ de vision couvert par la caméra stéréo s'en trouve réduit. De plus, la lumière se reflète sur la saleté, etc.
- La pluie ou la saleté n'a pas été bien essuyée du pare-brise. La caméra stéréo risque de ne pas détecter les voies ou le véhicule arrivant en sens inverse.
- Le champ de vision couvert par la caméra stéréo est masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule).

ATTENTION

Dans les conditions suivantes, l'alerte de dérive sur la voie est susceptible de ne pas fonctionner.

- Sur une route sinueuse
- Le niveau de pente change brusquement (montée ou descente).
- La vitesse du véhicule change de manière significative.
- Juste après un changement de voie

REMARQUE

- La détection de dérive repose sur plusieurs minutes de données de conduite antérieures. La dérive ne sera pas détectée immédiatement après que le véhicule commence à louvoyer. De plus, l'alerte risque de continuer un certain temps même après la fin de la dérive.
- L'alerte de dérive sur la voie n'est qu'une fonction servant à avertir le conducteur. Lorsque le conducteur est fatigué, qu'il n'est pas concentré sur la route ou qu'il ne fait pas suffisamment attention à la conduite, il doit faire en sorte de prendre des pauses aussi souvent que nécessaire.
- Dans les conditions suivantes, l'alerte de dérive sur la voie ne fonctionne pas.
  - La fonction de centrage sur la voie ou la fonction de prévention de sortie de voie est actionnée.
    ⇒ Page 97 et 132
  - Le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie est allumé.
    ⇒ Page 166

Activation/désactivation de l’alerte de dérive sur la voie

Utilisez l’affichage d’informations central pour activer/désactiver l’alerte de dérive sur la voie.
Cette fonction est activée en sélectionnant “All Functions (Toutes les fonctions)” ou “Warning Buzzer Only (Vibreur d’alerte uniquement)” sur l’écran “Lane Departure Prevention Function (Fonction prév. sortie de voie)” des réglages EyeSight.
Cette fonction est désactivée en sélectionnant “Lane Departure Prevention Function Only (Fonction prév. sortie de voie uniquement)” ou “OFF (DÉSACTIVÉ)” sur l’écran “Lane Departure Prevention Function (Fonction prév. sortie de voie)” des réglages EyeSight.
⇒ Page 204

Le réglage d’activation/de désactivation de l’alerte de dérive sur la voie s’enclenche avec le réglage de l’alerte de sortie de voie.

- Lorsque cette fonction est désactivée, le témoin indicateur de désactivation de l’alerte de sortie de voie s’allume.
- Lorsque cette fonction est activée, le témoin indicateur de désactivation de l’alerte de sortie de voie s’éteint.

REMARQUE

L’état ON/OFF de l’alerte de dérive sur la voie est rétabli lorsque vous redémarrez le moteur.

■ Témoin indicateur de désactivation de l’alerte de sortie de voie

Ce témoin s’allume lorsque le contacteur d’allumage est placé sur la position ON ; environ 10 secondes après le démarrage du moteur, il s’éteint ou reste allumé selon l’état actuel (ON ou OFF). Il s’allume lorsque les alertes de sortie de voie et de dérive sur la voie sont désactivées.
Il s’allume également dans les conditions suivantes.

- Le système EyeSight est défaillant.
  ⇒ Page 198
- Le système EyeSight est en arrêt momentané.
  ⇒ Page 200

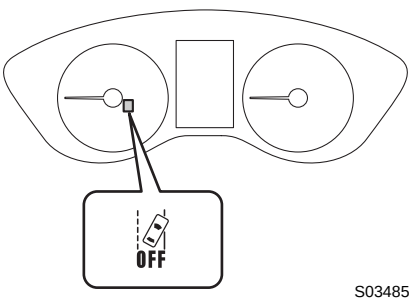

S03485

Alerte de démarrage du véhicule devant vous

Lorsque le véhicule arrêté devant vous commence à se déplacer, l'alerte de démarrage du véhicule devant vous avertit le conducteur au moyen d'un indicateur sur l'affichage des instruments de bord et d'une notification. Si vous êtes arrêté derrière un autre véhicule pendant plus de quelques secondes (avec une distance de sécurité d'environ 12 m), le système continue de détecter le véhicule situé devant et cette alarme intervient si ce dernier démarre et parcourt environ 4 m ou plus alors que le vôtre est toujours immobile.

Cette fonction n'intervient que lorsque le levier sélecteur se trouve sur la position D, M ou N.

Lorsque l'alerte de démarrage du véhicule devant vous intervient, une notification émet un bip à deux tonalités et un écran d'interruption s'affiche.

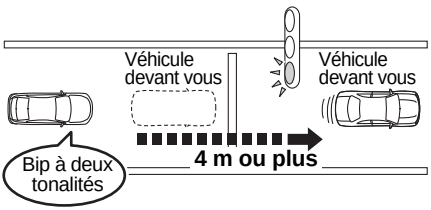

S03880

S04084

DANGER

Même après l'émission d'alertes sonores et l'affichage d'un indicateur, assurez-vous de vérifier soigneusement la zone autour du véhicule avant de démarrer. Se fier uniquement à l'alerte de démarrage du véhicule devant vous peut être la cause d'un accident.

REMARQUE

- Le réglage de l'alerte de démarrage du véhicule devant vous peut être activé ou désactivé.
  ⇒ Page 204
- Dans les conditions suivantes, l'alerte de démarrage du véhicule devant vous est susceptible d'intervenir même lorsque le véhicule situé devant est toujours à l'arrêt, ou de ne pas intervenir même après que ce dernier ait commencé à avancer :
  - Une moto ou un objet similaire passe entre votre véhicule et le véhicule arrêté devant vous.
  - Les conditions météorologiques ou de circulation risquent d'affecter la détection du véhicule situé devant.
  - La caméra stéréo EyeSight a perdu la trace du véhicule situé devant.
- L'alerte de démarrage du véhicule devant vous ne s'active pas dans les conditions suivantes.
  - Le système EyeSight est défaillant.
    ⇒ Page 198
  - Le système EyeSight est en arrêt momentané.
    ⇒ Page 200

Reconnaissance des panneaux de signalisation (selon modèles)

La reconnaissance des panneaux de signalisation est une fonction qui utilise la caméra stéréo pour détecter les panneaux de signalisation. Lorsqu'une limite de vitesse ou une autre restriction affichée sur votre voie de circulation est détectée, l'indicateur de panneau de signalisation apparaît sur l'affichage des instruments de bord. L'affichage de l'indicateur de panneau de signalisation vous permet de respecter facilement la limite de vitesse et les autres règles de circulation, et vous aide à éviter les excès de vitesse.

S03824

DANGER

La reconnaissance des panneaux de signalisation est une fonction d'assistance au conducteur qui ne remplace pas l'observation des panneaux de signalisation. Le conducteur est responsable du respect de la limite de vitesse. Le conducteur doit respecter le code de la route, toujours observer les environs et se conformer à des pratiques de conduite sûres.

REMARQUE

- Les panneaux de signalisation sont déterminés sur la base d'images captées par la caméra stéréo. Par conséquent, les panneaux de signalisation peuvent ne pas être reconnus ou être reconnus de manière incorrecte dans les situations suivantes.
  État des véhicules :
  - Le champ de vision couvert par la caméra stéréo est masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule).
  - Le pare-brise est sali par du sable, de la neige, etc.
  - Le pare-brise est embué.
  - Les phares sont sombres.
  - Le véhicule est incliné sous l'effet d'un chargement lourd ou d'autres facteurs.
  - La vitesse du véhicule est trop élevée.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

Conditions environnantes :
- La visibilité est mauvaise à cause du sable, des particules d'eau, etc. qui sont projetés par un véhicule devant vous.
- La luminosité de la zone environnante est insuffisante ou il y a des changements soudains de luminosité, comme la nuit, dans un tunnel, à l'entrée ou à la sortie d'un tunnel, à cause de l'éclairage arrière ou des phares d'un véhicule venant en sens inverse.
- Par mauvais temps, comme de fortes pluies, du brouillard ou de la neige.

État des panneaux de signalisation :
- Les couleurs du panneau de signalisation sont délavées ou le panneau de signalisation est sale, endommagé ou déformé.
- Tout ou partie du panneau de signalisation est caché par des arbres, des véhicules, des autocollants, etc.
- Le panneau de signalisation est trop lumineux ou trop sombre (y compris les panneaux avec éclairage électronique).
- Un panneau ou un autre objet qui ressemble à un panneau de signalisation reconnaissable est détecté par le système.
- Le panneau de signalisation n'est pas face à votre véhicule.
- Le panneau de signalisation est placé à un endroit non standard (extrêmement haut, bas, loin, etc.).
- Le panneau de signalisation est situé le long d'une courbe prononcée, comme dans un rond-point ou une intersection.
- Le panneau de signalisation est situé à une bifurcation de l'autoroute ou sur une route adjacente.

- Le système est conçu pour afficher des panneaux de signalisation qui s'appliquent à la voie sur laquelle vous circulez. Selon le type de panneau de signalisation, l'état de la route, etc., l'indicateur sur l'affichage des instruments de bord peut ne pas changer même si un panneau est détecté.
- Pour les panneaux de signalisation supplémentaires qui indiquent une heure de la journée, le système est capable de détecter que le panneau indique une heure, mais il ne reconnaît pas l'heure indiquée. Si l'heure à laquelle vous conduisez est différente de l'heure indiquée sur un panneau, la limite de vitesse affichée sur l'indicateur de panneau de signalisation peut être différente de la limite de vitesse réelle.

- Si le système détecte un panneau de signalisation supplémentaire qui affiche une limite de vitesse pour les véhicules avec remorque, cette dernière peut être affichée, que vous tractiez ou non une remorque.
- Dans les endroits où la réception GPS n'est pas fiable, comme dans un tunnel ou près des frontières nationales, les scénarios suivants peuvent se produire.
  - Les panneaux de signalisation peuvent être mal reconnus pour le pays ou la zone où vous vous trouvez, ou l'indicateur de pays/zone non supportés peut être affiché.
  - Même si vous vous trouvez dans un pays ou une zone où la détection des panneaux de signalisation n'est pas prise en charge, l'indicateur de pays/zone non supportés peut ne pas s'afficher.
- La reconnaissance des panneaux de signalisation ne peut pas être désactivée.
- Les panneaux de signalisation pris en charge peuvent varier selon le pays ou la zone.

Affichage des indicateurs de panneau de signalisation

L'affichage des instruments de bord permet d'afficher jusqu'à deux indicateurs de panneau de signalisation.

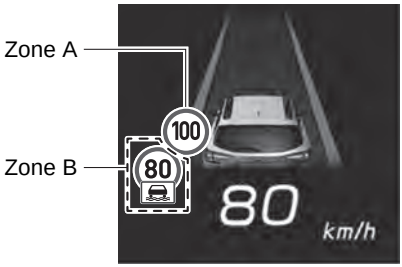

S04043

Les combinaisons d'indicateurs de panneau de signalisation affichés dans les zones A et B, ainsi que leur signification, sont illustrées dans les exemples suivants.

Zone A (exemple)	Zone B (exemple)	Signification
		• La limite de vitesse effective pour votre véhicule est de 100 km/h. • Toutefois, dans les conditions indiquées sur le panneau de signalisation supplémentaire (par exemple, lorsque la route est mouillée), la vitesse maximale est de 80 km/h.
		• Si le système détermine que les conditions du panneau de signalisation supplémentaire s'appliquent très probablement, la limite de vitesse effective pour votre véhicule est de 80 km/h. • Toutefois, lorsque les conditions indiquées sur le panneau de signalisation supplémentaire ne sont pas remplies (par exemple, lorsque la route n'est pas mouillée), la vitesse maximale est de 100 km/h.

Lorsque le limiteur de vitesse intelligent est utilisé, la limite de vitesse indiquée dans la zone A est utilisée comme vitesse sélectionnée du véhicule.

■Panneau de limitation de vitesse

- Lorsqu'une limite de vitesse est détectée pendant que vous conduisez, un indicateur de panneau de signalisation s'affiche. La limite de vitesse détectée est affichée en tant que vitesse du véhicule sur l'indicateur de panneau de signalisation.
- Si la limite de vitesse applicable à la voie sur laquelle vous roulez change, la vitesse du véhicule affichée sur l'indicateur de panneau de signalisation est modifiée lorsque vous passez devant le panneau.
- Si la limite de vitesse est différente pour chaque voie, la limite de vitesse de la voie sur laquelle vous roulez actuellement est affichée sur l'indicateur de panneau de signalisation.
- Même si un panneau de limitation de vitesse n'a pas été détecté, si la limite de vitesse peut être déterminée sur la base d'informations telles que les données GPS et la largeur de la voie, elle est affichée sur l'indicateur de panneau de signalisation.

●Affichage lorsque la limite de vitesse ne peut pas être détectée

Lorsqu'une limite de vitesse ne peut pas être détectée, l'indicateur de limite de vitesse indéterminée s'affiche.

Une limite de vitesse ne peut pas être détectée dans des situations telles que les suivantes.

- Un panneau de signalisation est détecté qui indique une sortie d'autoroute ou de voie rapide.
- Un panneau de signalisation est détecté qui annule la limite de vitesse.
  ⇒ Page 180

S03832

- Il n'y a pas de panneaux de signalisation après avoir tourné à droite ou à gauche à un carrefour au moment de la signalisation.
- Vous avez parcouru une certaine distance depuis que la dernière limite de vitesse a été détectée.
- Aucun signal GPS n'a été correctement reçu après une certaine période ou une certaine distance.
- Le système EyeSight est en arrêt momentané.
  ⇒ Page 200

●Alerte en cas de dépassement de la limite de vitesse

Si la vitesse du véhicule dépasse la limite de vitesse détectée par le système de 5 km/h ou plus, l'indicateur de panneau de signalisation clignote (y compris l'indicateur de panneau de signalisation supplémentaire, s'il est affiché) afin de vous alerter.

S04115

Si plusieurs indicateurs de panneau de signalisation sont affichés, l'indicateur de panneau de signalisation supérieur droit clignote (y compris l'indicateur de panneau de signalisation supplémentaire, s'il est affiché).

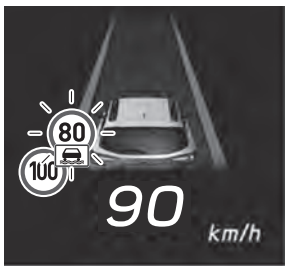

S04044

L'indicateur cesse de clignoter après un certain temps.

●Affichage des informations précédentes

Lorsque le contacteur d'allumage est mis sur la position OFF, les informations actuellement affichées pour la reconnaissance des panneaux de signalisation sont sauvegardées. Lors de l'activation suivante du contacteur d'allumage, les informations enregistrées apparaissent sur l'affichage des instruments de bord.

Si l'indicateur de limite de vitesse indéterminée apparaissait sur l'affichage des instruments de bord, il s'affiche à nouveau la prochaine fois que le contacteur d'allumage est mis sur la position ON.

REMARQUE

Même si votre véhicule a été transporté par une remorque porte-autos, les informations affichées depuis la dernière fois que le contacteur d'allumage a été mis sur la position OFF apparaissent sur l'affichage des instruments de bord.

■ Panneau de signalisation supplémentaire

Lorsqu'un panneau de signalisation supplémentaire, par exemple lorsque la route est mouillée, accompagne un panneau de limitation de vitesse, un indicateur correspondant au panneau de signalisation supplémentaire apparaît sur l'affichage des instruments de bord.

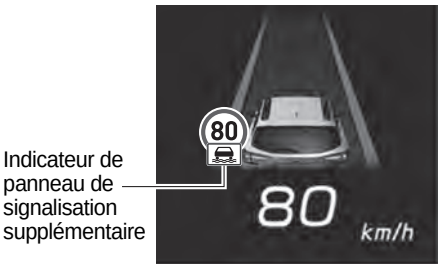

S04042

Indicateur	Signification de l'indicateur de panneau de signalisation supplémentaire
	Limite de vitesse sur route mouillée
	Limite de vitesse sur route verglacée
	Limite de vitesse pendant la durée spécifiée
	Limite de vitesse après un virage à gauche
	Limite de vitesse après un virage à droite
	Limite de vitesse en cas de traction d'une remorque

■ Signe d’annulation de la limitation de vitesse

Lorsqu’un panneau indiquant que la limitation de vitesse est annulée est détecté, l’indicateur d’annulation de limite de vitesse apparait dans l’affichage des instruments de bord pendant 5 secondes. Ensuite, l’indicateur passe à l’indicateur de limite de vitesse indéterminée.

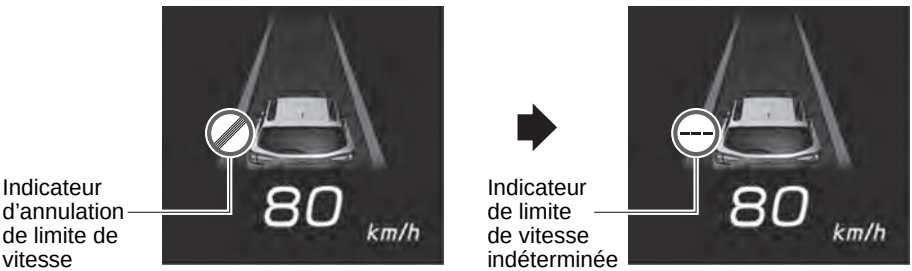

S03988

REMARQUE

Si le système peut déterminer la limite de vitesse sur la base d’informations telles que les données GPS et la largeur de la voie, même si un panneau d’annulation de limite de vitesse est détecté, l’indicateur d’annulation de limite de vitesse n’apparait pas dans l’affichage des instruments de bord, mais la limite de vitesse déterminée est affichée.

■ Panneau de signalisation “Interdiction de dépasser”

Lorsqu’un panneau de signalisation “Interdiction de dépasser” est détecté, l’indicateur de panneau de signalisation “Interdiction de dépasser” apparait dans l’affichage des instruments de bord.

L’affichage de l’indicateur de panneau de signalisation “Interdiction de dépasser” est annulé dans les situations suivantes.

S04045

- Un panneau de signalisation qui annule l’interdiction de dépasser est détecté.
- Un panneau de limitation de vitesse ayant une priorité supérieure à celle du panneau de signalisation “Interdiction de dépasser”est détecté.
- Le système détermine que vous avez tourné à droite ou à gauche à une intersection au moment de la signalisation.

Pays/zones où la reconnaissance des panneaux de signalisation peut être utilisée

La reconnaissance des panneaux de signalisation peut être utilisée pour la conduite dans les pays/zones suivants.
Norvège, Pays-Bas, France, Finlande, Danemark, Suède, Estonie, Lettonie, Lituanie, Allemagne, Suisse, République tchèque, Pologne, Hongrie, Belgique, Luxembourg, Italie, Autriche, Croatie, Slovénie, Grèce, Espagne, Portugal, Roumanie, Bulgarie, Slovaquie, Royaume-Uni, Malte, Irlande, Chypre

La reconnaissance des panneaux de signalisation ne peut pas être utilisée dans d'autres pays ou zones que ceux énumérés ci-dessus. L'indicateur de pays/zone non supportés ("---" à l'intérieur d'un cercle gris) s'affiche.

S03834

REMARQUE

Pour obtenir les informations les plus récentes à propos des pays/zones dans lesquels la reconnaissance des panneaux de signalisation peut être utilisée, contactez un concessionnaire SUBARU.

Moniteur d’assistance EyeSight

L’état de fonctionnement du système EyeSight est projeté sur la partie inférieure du pare-brise. Cela permet au conducteur de rester attentif aux avertissements et aux informations affichées sans avoir à quitter l’environnement de conduite aux alentours.

Les indicateurs à LED peuvent être réglés sur ON/OFF.

⇒ Page 204

La molette de réglage d’intensité lumineuse peut être tournée pour régler la luminosité de l’indicateur vert uniquement.

⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

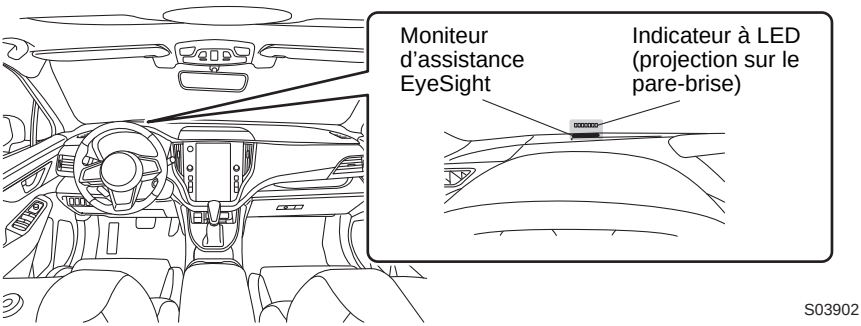

Fonctionnement du moniteur d’assistance EyeSight

Lorsque le contacteur d’allumage est mis sur la position ON, les indicateurs à LED s’allument dans l’ordre suivant : Jaune → Rouge → Vert.
Lorsque la personnalisation du moniteur d’assistance EyeSight est activée, les indicateurs s’allument deux fois.
Pour informer le conducteur des conditions de fonctionnement d’EyeSight au cours de la conduite, les indicateurs à LED s’allument en fonction des conditions de fonctionnement d’EyeSight et la lumière qu’ils émettent est projetée sur la partie inférieure du pare-brise.

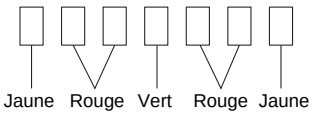

S03882

Affichage	État
Des indicateurs rouges clignotent simultanément (4 indicateurs)	• L’alerte de distance de sécurité, le système de freinage avant collision (freinage primaire ou secondaire), la correction de trajectoire automatique d’urgence, l’alerte “Obstacle Detected (Obstacle détecté)” ou la gestion de l’accélérateur avant collision est en marche. • La fonction de centrage sur la voie a été annulée lorsqu’il n’y avait aucune manœuvre du volant.
L’indicateur rouge clignote (d’un côté)	• Lorsque la fonction de centrage sur la voie est active et que le véhicule semble susceptible de quitter la voie. Le côté à partir duquel le véhicule a quitté sa voie clignote, et le côté opposé s’allume. • L’assistance au maintien dans la voie d’urgence est activée. (L’indicateur clignote du côté où un véhicule proche a été détecté. L’indicateur de l’autre côté s’allume.)
L’indicateur jaune clignote (d’un côté)	L’alerte de sortie de voie est en marche. Le côté à partir duquel le véhicule a quitté sa voie clignote, et le côté opposé s’allume.
Des indicateurs jaunes clignotent (en alternance)	L’alerte de dérive sur la voie est en marche.
Des indicateurs jaunes clignotent simultanément	• Aucune manœuvre du volant n’est détectée pendant un certain temps. • La fonction de centrage sur la voie a été annulée automatiquement par le système (clignotement rapide). • La fonction de prévention de sortie de voie a été annulée automatiquement par le système (clignotement rapide).
L’indicateur vert s’allume	Un véhicule est détecté à l’avant pendant le fonctionnement du régulateur de vitesse adaptatif.

Régulateur de vitesse classique

Le régulateur de vitesse classique est un système d'assistance à la conduite conçu pour améliorer le confort sur autoroutes et voies rapides. Il permet de rouler à une vitesse constante dont la valeur est définie par le conducteur. Veuillez faire attention à ne pas dépasser les limites de vitesse autorisées.

DANGER

- Contrairement au comportement avec le régulateur de vitesse adaptatif, le système n'assure pas de surveillance pour maintenir une distance de sécurité lorsque le régulateur de vitesse classique est en service.
  Soyez vigilant et, le cas échéant, appuyez sur la pédale de frein afin de ralentir et de maintenir une bonne distance de sécurité avec le véhicule situé devant.
- Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse classique dans les conditions suivantes. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.
  - Routes à circulation dense ou avec des virages serrés
    Il peut être difficile de conserver une vitesse appropriée dans de telles conditions de conduite.
  - Chaussées glissantes (verglas, neige, etc.)
    Les roues peuvent patiner, et ainsi causer une perte de contrôle du véhicule.
  - Descentes prononcées
    La vitesse sélectionnée du véhicule pourrait être dépassée.
  - Descente prononcée et longue
    Les freins risquent de surchauffer.
- Lorsque vous utilisez le régulateur de vitesse classique, réglez toujours la vitesse en fonction des limitations de vitesse, de la circulation, des conditions de la route, et d'autres conditions.

ATTENTION

Lorsque vous utilisez le régulateur de vitesse, assurez-vous de vérifier la zone d'affichage EyeSight afin de confirmer le mode de régulateur de vitesse sélectionné : régulateur de vitesse adaptatif ou régulateur de vitesse classique.

- Si le régulateur de vitesse adaptatif est sélectionné, (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) s'allume.
- Si le régulateur de vitesse classique est sélectionné, (indicateur de régulateur de vitesse classique) s'allume.

REMARQUE

- À l'activation initiale de la touche (régulateur de vitesse), le système est lancé en mode de régulateur de vitesse adaptatif.
- Pour changer le mode du régulateur de vitesse, appuyez pendant environ 2 secondes ou plus sur la touche / (réglage de distance de sécurité). (Cette commande n'est valide que lorsque la commande principale de régulateur de vitesse est en service alors qu'aucun des modes de régulateur de vitesse adaptatif et de régulateur de vitesse classique n'est activé.)
- Le régulateur de vitesse classique peut être utilisé même lorsque le système EyeSight est temporairement désactivé.

Utilisation du régulateur de vitesse classique

■ Mise en service du régulateur de vitesse classique

(1) Mise du régulateur de vitesse adaptatif en mode d'attente
Appuyez sur la touche (régulateur de vitesse). À ce moment, (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) (blanc) ainsi que le témoin de réglage de distance de sécurité apparaissent sur la zone d'affichage EyeSight de l'affichage des instruments de bord. L'affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule indique la mention "- - - km/h". Lorsque la touche (régulateur de vitesse) est enfoncée, le système passe toujours en mode de régulateur de vitesse adaptatif.

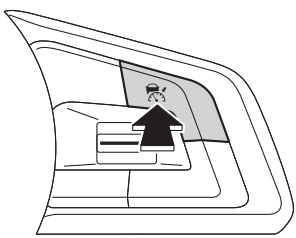

S03393

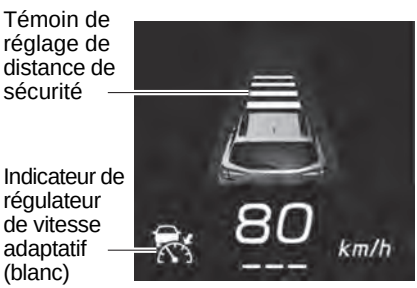

S04055

(2) Passage au régulateur de vitesse classique.
Pour passer du mode de régulateur de vitesse adaptatif au mode de régulateur de vitesse classique, appuyez sur la touche / (réglage de distance de sécurité) pendant environ 2 secondes ou plus. Une notification émet un bip court.
À ce moment, le témoin de réglage de distance de sécurité sur la zone d'affichage EyeSight de l'affichage des instruments de bord s'éteint et (indicateur de régulateur de vitesse classique) (blanc) s'affiche.

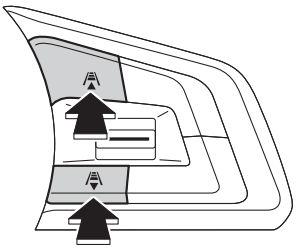

S03397

S04085

Réglage du mode d'activation :
Le régulateur de vitesse classique peut être activé lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies et que READY (témoin READY) est affiché sur la zone d'affichage EyeSight.

- Toutes les portières (sauf le hayon) sont fermées.
- La ceinture de sécurité du conducteur est attachée.
- Le frein de stationnement électronique n'est pas serré. Le témoin indicateur du frein de stationnement électronique est éteint.
- Le levier sélecteur est sur la position D ou M.
- La pédale de frein n'est pas enfoncée.
- La route n'est pas très en pente.
- Le volant n'a pas été tourné de manière significative vers la droite ou la gauche.
- Le X-MODE n'est pas activé (l'indicateur de X-MODE s'éteint).

S04086

- La vitesse du véhicule est comprise entre 30 km/h et 200 km/h environ.
- Le témoin avertisseur de filtre à particules essence ne clignote pas. (selon modèles)
- Le moteur ne tourne pas à un régime élevé.
- Le contrôle de dynamique du véhicule ou la fonction de contrôle de traction n'est pas actif.

REMARQUE

Pour les modèles avec filtre à particules essence, lorsque le témoin avertisseur de bas niveau de carburant est allumé, le régulateur de vitesse classique risque de ne pas pouvoir être utilisé.

(3) Pour atteindre la vitesse de votre choix, actionnez la pédale d'accélérateur.

(4) Lorsque le véhicule atteint la vitesse souhaitée, appuyez sur le côté "SET/-" ou "RES/+" du groupe RES/SET.
La vitesse à laquelle le véhicule roule au moment où la touche est enfoncée devient la vitesse sélectionnée du véhicule, et la conduite à vitesse constante est lancée.

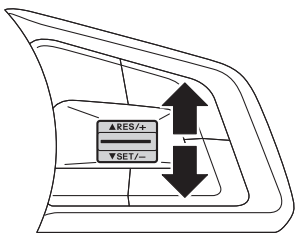

S03394

Lorsque le régulateur de vitesse classique est activé, READY (témoin READY) s'éteint, la vitesse sélectionnée du véhicule est affichée, et (indicateur de régulateur de vitesse classique) passe du blanc au vert.

S04087

DANGER

- L’avertissement “Obstacle Detected (Obstacle détecté)” ne s’active pas tant que le régulateur de vitesse classique est en marche.
- Lorsque vous utilisez le régulateur de vitesse classique, réglez toujours la vitesse en fonction des limitations de vitesse, de la circulation, des conditions de la route, et d’autres conditions.

ATTENTION

En mode de régulateur de vitesse classique, il n’y a aucune commande d’accélération et de freinage par surveillance du véhicule situé devant. Utilisez les pédales d’accélérateur et de frein si nécessaire.

REMARQUE

- En descente, le freinage automatique peut intervenir afin de maintenir la vitesse sélectionnée du véhicule.
- Lorsque vous conduisez dans un virage, le véhicule risque de ne pas accélérer, voire de ralentir même si la vitesse sélectionnée du véhicule est supérieure à la vitesse actuelle du véhicule.
- Pour revenir au régulateur de vitesse adaptatif, annulez le régulateur de vitesse classique et appuyez brièvement sur la touche / (réglage de distance de sécurité). Une notification retentit (un bip court) lors du passage au régulateur de vitesse adaptatif.

■Augmentation de la vitesse sélectionnée du véhicule

●Utilisation du groupe RES/SET

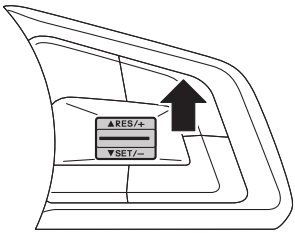

S03395

- Enfoncez brièvement le côté “RES/+”.
  Chaque pression sur la touche augmente la vitesse sélectionnée du véhicule au prochain incrément de 5 km/h.
- Appuyez continuellement sur le côté “RES/+”.
  Une pression maintenue sur la touche augmente la vitesse sélectionnée du véhicule par incréments de 1 km/h.

Lorsque vous actionnez la touche, la vitesse sélectionnée du véhicule change sur l’affichage des instruments de bord.

● Utilisation de la pédale d’accélérateur

Appuyez sur la pédale d’accélérateur pour augmenter la vitesse du véhicule. Une fois la vitesse souhaitée atteinte, appuyez sur le côté “SET/-” du groupe RES/SET. La nouvelle vitesse sélectionnée du véhicule est définie lorsque vous appuyez sur la touche. La nouvelle vitesse sélectionnée du véhicule apparaît sur la zone d’affichage EyeSight.

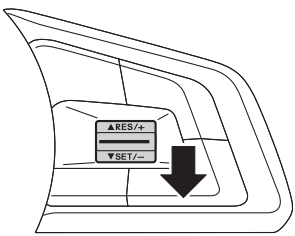

S03396

■Diminution de la vitesse sélectionnée du véhicule

●Utilisation du groupe RES/SET

- Enfoncez brièvement le côté “SET/-”.
  Chaque pression sur la touche diminue la vitesse sélectionnée du véhicule au prochain décrément de 5 km/h.
- Appuyez continuellement sur le côté “SET/-”.
  Une pression maintenue sur la touche diminue la vitesse sélectionnée du véhicule par décréments de 1 km/h.

Lorsque vous actionnez la touche, la vitesse sélectionnée du véhicule change sur l’affichage des instruments de bord.

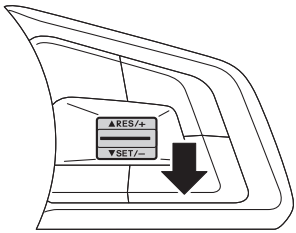

S03396

●Utilisation de la pédale de frein

1. Appuyez sur la pédale de frein pour diminuer la vitesse du véhicule. Le régulateur de vitesse classique sera annulé et (indicateur de régulateur de vitesse classique) passera du vert au blanc.
2. Une fois la vitesse de votre choix atteinte, appuyez sur le côté “SET/-” du groupe RES/SET. La vitesse au moment de la pression sur la touche sera définie comme la nouvelle vitesse sélectionnée du véhicule, et apparaîtra sur la zone d’affichage EyeSight.

■Accélération momentanée

Appuyez sur la pédale d’accélérateur pour accélérer momentanément.
Lorsque la pédale d’accélérateur est relâchée, le véhicule revient à la vitesse sélectionnée du véhicule.

■Ralentissement momentané

Pour ralentir temporairement, appuyez sur la pédale de frein. Le régulateur de vitesse classique est annulé lorsque la pédale de frein est enfoncée. Tant que la vitesse sélectionnée du véhicule reste indiquée sur la zone d'affichage EyeSight, (indicateur de régulateur de vitesse classique) passe du vert au blanc. Relâchez la pédale de frein et appuyez sur le groupe RES/SET vers le côté "RES/+" pour réinitialiser la vitesse sélectionnée du véhicule.

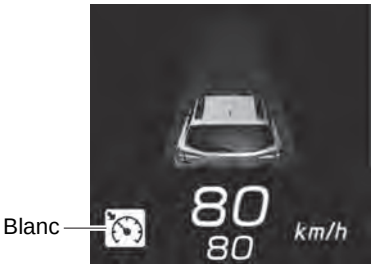

S04087

■Annulation du régulateur de vitesse classique

●Annulation commandée par le conducteur

Toutes les méthodes suivantes permettent d'annuler le régulateur de vitesse classique.

- Appuyez sur la pédale de frein.
  (indicateur de régulateur de vitesse classique) passe du vert au blanc tant que la vitesse sélectionnée du véhicule reste indiquée sur la zone d'affichage EyeSight.

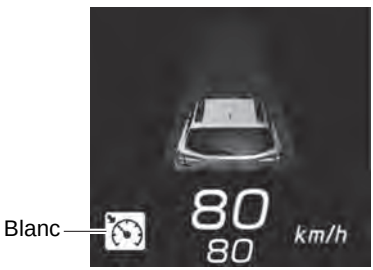

S04087

- Appuyez sur la touche (régulateur de vitesse).
  (indicateur de régulateur de vitesse classique) passe du vert au blanc tant que la vitesse sélectionnée du véhicule reste indiquée sur la zone d'affichage EyeSight.

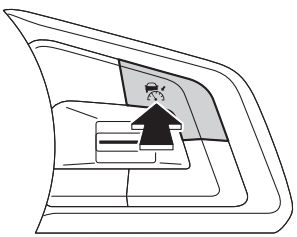

S03393

●Annulation automatique par le système

Dans les cas suivants, une notification émet un bip court et un bip long et la fonction de régulateur de vitesse est automatiquement annulée. (indicateur de régulateur de vitesse classique) passe du vert au blanc. De plus, le message d'annulation du régulateur de vitesse classique s'affiche sur l'écran.

Une fois les situations ci-dessous corrigées, recommencez la mise en service du régulateur de vitesse afin de réactiver cette fonction.

S04088

- Le levier sélecteur est mis sur une position autre que D ou M.
  - Le régulateur de vitesse classique peut être réactivé après le retour du levier sélecteur sur la position D ou M.
- Ralentissement du véhicule à 25 km/h ou moins (côte raide ou autre raison).
- Le X-MODE est activé (l'indicateur de X-MODE s'allume).
  - Le régulateur de vitesse classique peut être réactivé après la désactivation du X-MODE.
- La vitesse du véhicule augmente à environ 220 km/h ou plus.
- Le Contrôle de Dynamique du Véhicule ou la fonction de contrôle de traction est activé(e).
- Une portière (autre que le hayon) est ouverte.
- La ceinture de sécurité du conducteur est détachée.
- Le frein de stationnement électronique est serré.
- Le système EyeSight est défaillant. EyeSight (Indicateur d'avertissement EyeSight : jaune) ⇒ Page 198
- Le volant est tourné de manière significative vers la droite ou vers la gauche.
- L'inclinaison de la route est prononcée.
- Le freinage secondaire avant collision est activé.
- Le témoin avertisseur de filtre à particules essence clignote. (selon modèles)
- La pédale d'accélérateur a été enfoncée en continu pendant une longue période.
- Le régime du moteur a augmenté à un régime élevé.

DANGER

N'utilisez pas le régulateur de vitesse classique sur des routes glissantes. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.

ATTENTION

Lorsque vous mettez le levier sélecteur sur la position N, le régulateur de vitesse classique est automatiquement annulé. Ne placez pas le levier de vitesses sur la position N sauf en cas d'urgence. Autrement, le frein moteur risque de ne pas fonctionner, ce qui pourrait provoquer un accident.

REMARQUE

- En cas de dysfonctionnement du système EyeSight, l'indicateur d'avertissement EyeSight apparaît sur l'affichage des instruments de bord et le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision ainsi que le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allument. Dans ce cas, arrêtez-vous dans un endroit sûr, coupez le moteur et redémarrez-le. Si les indicateurs restent allumés après le redémarrage du moteur, le régulateur de vitesse classique est inutilisable. Cela ne gênera pas la conduite ordinaire. Toutefois, ce système doit être contrôlé par un concessionnaire SUBARU dès que possible.
  ⇒ Page 198
- Après une annulation automatique du régulateur de vitesse classique, le régulateur de vitesse peut être réactivé dès que la défaillance ayant provoqué l'annulation a été corrigée. Si le régulateur de vitesse demeure inutilisable après correction du dysfonctionnement, le système EyeSight peut être défaillant. Cela ne gênera pas la conduite ordinaire. Toutefois, ce système doit être contrôlé par un concessionnaire SUBARU dès que possible.
- Pour les modèles avec filtre à particules essence, lorsque le témoin avertisseur de bas niveau de carburant est allumé, le régulateur de vitesse classique risque de ne pas pouvoir être utilisé.

■Rétablissement de la vitesse sélectionnée précédemment du véhicule

La vitesse sélectionnée précédemment du véhicule est sauvegardée dans la mémoire. Pour rétablir cette vitesse sélectionnée, appuyez sur la touche “RES/+” du groupe RES/SET. (indicateur de régulateur de vitesse classique) passe du blanc au vert.
Vous pouvez rétablir la vitesse sélectionnée du véhicule lorsque la vitesse sélectionnée précédemment du véhicule a été sauvegardée et que la vitesse actuelle du véhicule est d’environ 30 km/h ou plus.

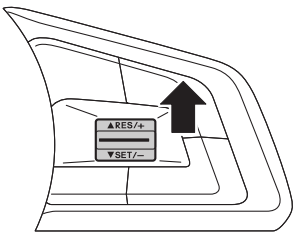

S03395

S04087

REMARQUE

- La vitesse du véhicule enregistrée en mémoire est effacée dans les cas suivants :
  - Le régulateur de vitesse est désactivé par une pression sur la touche (régulateur de vitesse).
  - Le Contrôle de Dynamique du Véhicule ou la fonction de contrôle de traction est activé(e).
  - Le mode de régulateur de vitesse classique a été changé au mode de régulateur de vitesse adaptatif.
- Le véhicule roule à la vitesse sélectionnée du véhicule de manière constante, soit entre 30 km/h et 200 km/h.
- S’il n’y a pas de vitesse du véhicule enregistrée en mémoire (vitesse précédente du véhicule), la vitesse actuelle du véhicule est réglée lorsque la touche “RES/+” du groupe RES/SET est enfoncée.
  ⇒ Page 187

■ Désactivation du régulateur de vitesse classique

Toutes les méthodes suivantes permettent de désactiver le régulateur de vitesse classique.

- Lorsque le régulateur de vitesse classique n'est pas actif, appuyez sur la touche (régulateur de vitesse).
  (indicateur de régulateur de vitesse classique) s'éteint sur la zone d'affichage EyeSight.

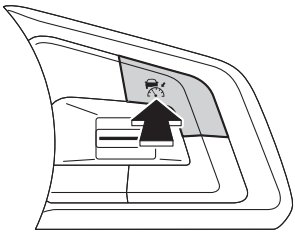

S03393

- Appuyez sur la touche LIM (limiteur de vitesse) (selon modèles).
  Le régulateur de vitesse classique est désactivé et le limiteur de vitesse manuel ou le limiteur de vitesse intelligent s'active.
  (indicateur de régulateur de vitesse classique) s'éteint sur la zone d'affichage EyeSight et (indicateur de limite de vitesse) s'allument en blanc. De plus, lorsque "Intelligent" est sélectionné sur l'écran "Speed Limiter (Limiteur de vitesse)" des réglages EyeSight, (indicateur du limiteur de vitesse intelligent) s'allume en blanc.

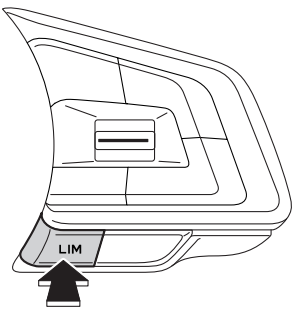

S03490

Indicateur de limite de vitesse (blanc)

S04061

Liste des sons des alertes/notifications

Son d'alerte/de notification	État	Page de référence
1 seul bip continu	Système de freinage avant collision : Le freinage secondaire est actif.	⇒ Page 47
	La correction de trajectoire automatique d'urgence est active.	⇒ Page 52
1 bip court puis 1 bip long	Le régulateur de vitesse adaptatif ou le régulateur de vitesse classique est annulé automatiquement.	⇒ Pages 90 et 192
	Le limiteur de vitesse manuel ou le limiteur de vitesse intelligent est annulé automatiquement.	⇒ Page 117
	La fonction d'arrêt total est annulée et le frein de stationnement électronique est serré automatiquement.	⇒ Page 90
	La fonction de centrage sur la voie ou la fonction de prévention de sortie de voie est annulée automatiquement.	⇒ Pages 108 et 141
1 bip court puis 1 bip long (répété)	La fonction de centrage sur la voie est automatiquement annulée parce qu'aucune manœuvre du volant n'a été détectée pendant un long moment.	⇒ Page 109
2 bips courts répétés	La fonction de prévention de sortie de voie a fonctionné pendant une longue période de temps ou a été utilisée plusieurs fois sans manœuvre du volant.	⇒ Page 137
Bips courts répétés	Système de freinage avant collision : Le freinage primaire est actif.	⇒ Page 47
	Système de freinage avant collision : L'alerte de distance de sécurité est active.	
	L'avertissement "Obstacle Detected (Obstacle détecté)" du régulateur de vitesse adaptatif est actif.	⇒ Page 95
	La gestion de l'accélérateur avant collision est active.	⇒ Page 155
2 bips courts	Le système ne détecte pas de manœuvre du volant par le conducteur pendant un certain temps lorsque la fonction de centrage sur la voie est en marche.	⇒ Page 109

Son d'alerte/de notification	État	Page de référence
3 bips courts	La fonction de centrage sur la voie est active et le véhicule semble susceptible de quitter la voie.	⇒ Page 110
	L'alerte de sortie de voie est active.	⇒ Page 162
	L'alerte de dérive sur la voie est active.	⇒ Page 167
3 bips courts répétés	L'assistance au maintien dans la voie d'urgence est active.	⇒ Page 143
1 bip court	L'un des événements suivants intervient alors que le régulateur de vitesse adaptatif est en service. - Détection d'un véhicule situé devant*. - Fin de détection d'un véhicule situé devant*.	⇒ Page 77
	Le mode du régulateur de vitesse (régulateur de vitesse adaptatif ⟷ régulateur de vitesse classique) est modifié.	⇒ Pages 186 et 188
	Le système EyeSight est défectueux.	⇒ Page 198
	Le système EyeSight est en arrêt momentané.	⇒ Page 200
5 bips intermittents, 1 bip court et 1 bip long	Activation automatique du frein de stationnement électronique après 10 minutes d'activité continue de la fonction d'arrêt total du régulateur de vitesse adaptatif.	⇒ Page 87
Bip à deux tonalités	L'alerte de démarrage du véhicule devant vous est active*.	⇒ Page 171

*: La notification signalant la détection ainsi que la fin de détection d'un véhicule devant (son de détection du véhicule devant vous) et l'alerte de démarrage du véhicule devant vous peuvent être activées ou désactivées.
⇒ Page 204

Dysfonctionnement du système EyeSight et arrêt momentané

Les indicateurs du tableau de bord ainsi que l'affichage des instruments de bord informent le conducteur de tout dysfonctionnement détecté dans le système EyeSight. Observez les éléments affichés et réagissez en conséquence.

■ Dysfonctionnement (y compris les défauts de positionnement/d'angle de la caméra stéréo)

L'alerte émet 1 bip court et l'indicateur d'avertissement EyeSight (jaune) clignote ou s'allume. Un message apparaît également sur l'affichage des instruments de bord.

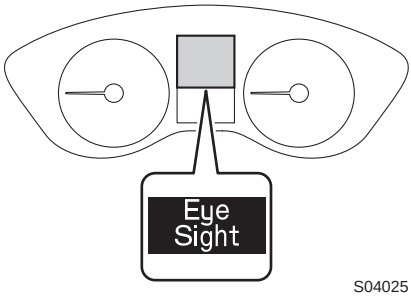

S04025

Écran affiché	Cause	Action
EyeSight Off Check Manual S03005	Dysfonctionnement du système EyeSight ou défaut de positionnement/d'angle de la caméra stéréo.	Contrôlez et réglez si nécessaire. Contactez votre concessionnaire SUBARU.

ATTENTION

Si l'indicateur d'avertissement EyeSight et le témoin avertisseur d'anomalie moteur CHECK ENGINE/témoin indicateur de dysfonctionnement s'allument en même temps lors de la conduite, faites inspecter/réparer votre véhicule par un concessionnaire SUBARU dès que possible. Le système EyeSight ne peut pas être utilisé en cas d'anomalie du moteur, etc.

REMARQUE

- Si l'indicateur d'avertissement EyeSight s'allume ou clignote, arrêtez le véhicule dans un endroit sûr, arrêtez le moteur puis redémarrez-le.
- Si l'indicateur reste allumé ou continue de clignoter même après le redémarrage du moteur, le système EyeSight est défaillant. Toutes les fonctions EyeSight sont alors arrêtées. La conduite classique reste néanmoins possible. Contactez cependant un concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.
- Si l'indicateur d'avertissement EyeSight s'allume ou clignote, le système de freinage automatique en marche arrière (RAB) ne fonctionnera pas (modèles équipés du système de freinage automatique en marche arrière (RAB)).

■ Arrêt momentané

L'alerte émet un bip court et l'indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight (blanc) s'allume.

Un message apparaît également sur l'affichage des instruments de bord.

Une fois la cause corrigée, le mode d'arrêt momentané est annulé et le système EyeSight redémarre automatiquement.

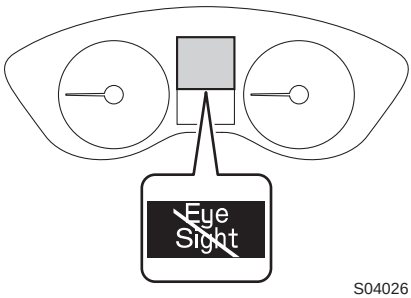

S04026

Écran affiché	Cause	Action
EyeSight Disabled No Camera View S02996	La caméra stéréo a du mal à détecter les objets situés devant. • Le pare-brise est sale ou embué. • Mauvaises conditions météorologiques • Forte luminosité venant de l'avant	• Nettoyez le pare-brise. • Par mauvais temps ou si la luminosité à l'avant est intense, le système EyeSight redémarre une fois que votre véhicule a roulé un certain temps, sous réserve que les conditions de détection se soient améliorées. Si le système ne redémarre pas alors que les conditions se sont améliorées et qu'un certain temps s'est écoulé, contactez votre concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle. • Si l'intérieur du pare-brise devant la caméra stéréo est sale, contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le véhicule.

Écran affiché	Cause	Action
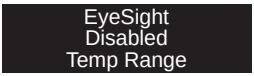 S02997	Températures basses ou élevées	Le système redémarre une fois que la température est dans la plage de fonctionnement du système EyeSight. Si le système ne redémarre pas alors que la température intérieure du véhicule est dans la plage de fonctionnement, contactez votre concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.
 S02998	• Le système EyeSight est en train de démarrer. • Le système a établi que le véhicule est très incliné. • Le freinage secondaire avant collision est intervenu 3 fois depuis le démarrage du moteur. • Le moteur s'est arrêté (à moins qu'il ne soit automatiquement arrêté par le système de démarrage et d'arrêt automatique). • Le système de direction assistée électrique est en mode de prévention de surchauffe car le volant a été manœuvré alors que le véhicule est à l'arrêt ou roule extrêmement lentement.	Le système redémarre dès que la cause a été résolue. Le redémarrage du système peut alors prendre un certain temps. Si le système ne redémarre pas alors que les conditions se sont améliorées et qu'un certain temps s'est écoulé, contactez votre concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.

REMARQUE

- Lorsque l'indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight est allumé, aucune fonction EyeSight ne peut être utilisée, sauf le limiteur de vitesse manuel (selon modèles), le limiteur de vitesse intelligent (selon modèles) ou le régulateur de vitesse classique. Cependant, les modèles équipés du limiteur de vitesse intelligent ne pourront plus détecter les panneaux de signalisation et la vitesse sélectionnée du véhicule ne sera plus mise à jour en fonction des limites de vitesse affichées.
- Si l'indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight est allumé, le système de freinage automatique en marche arrière (RAB) risque de ne pas fonctionner (modèles équipés du système de freinage automatique en marche arrière (RAB)).

Informations concernant le logiciel open source

EyeSight contient du logiciel open source (OSS).
Vous trouverez les informations de licence et / ou le code source de tels OSS à l'adresse suivante.

https://oss.veoneer.com/subaru

Modification des réglages

■ Modèles à affichage 11,6 pouces

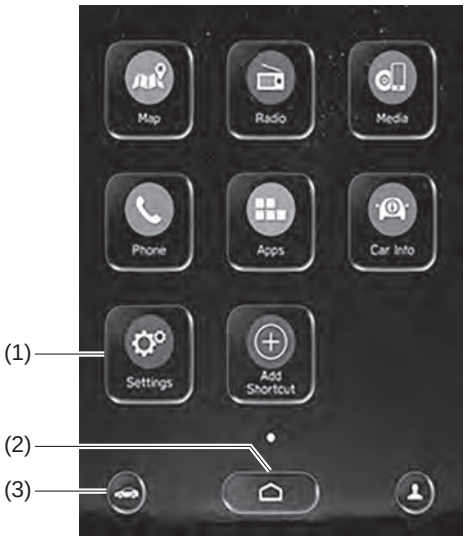

S03987

(1) Icône des réglages
(2) Icône ACCUEIL
(3) Icône des réglages du véhicule

Modifiez le réglage du système EyeSight de la façon suivante :
1. Appuyez sur (ACCUEIL).
2. → (Réglages)
3. → “Véhicule”
4. Sélectionnez le menu de votre choix.

Les réglages des options suivantes peuvent être modifiés manuellement pour répondre à vos exigences personnelles.

Élément		Réglage
EyeSight	Pre-Collision Braking (Freinage avant collision)	Setting ON (Activation)/ Setting OFF (Désactivation)
	Emergency Lane Keeping Assist (Aide d'urgence de maintien de voie)	ON (ACTIVÉ)/ OFF (DÉSACTIVÉ)
	Lane Departure Prevention Function (Fonction prév. sortie de voie)	All Functions (Toutes les fonctions)/ Lane Departure Prevention Function Only (Fonction prév. sortie de voie uniquement)/ Warning Buzzer Only (Vibreur d'alerte uniquement)/ OFF (DÉSACTIVÉ)
	Alarm Method When Lane Deviation (Méthode d'alarme de sortie de voie)	Buzzer (Vibreur)/ Steering Vibration (Vibrations volant)
	Cruise Control Acceleration Characteristics (Caract. accélération régulateur de vitesse)	Lv.1 (Eco) (Niv. 1 (Éco))/ Lv.2 (Comfort) (Niv. 2 (Confort))/ Lv.3 (Standard) (Niv. 3 (Standard))/ Lv.4 (Dynamic) (Niv. 4 (Dynamique))
	Lead Vehicle Acquisition Sound (Son acquisition véhicule de tête)	ON (ACTIVÉ)/ OFF (DÉSACTIVÉ)
	Speed Limiter (Limiteur de vitesse)	Manual (Manuel)/Intelligent
	Intelligent Speed Limiter Offset Speed (Vitesse décal. limit. vitesse intelligent)	-10 km/h à +10 km/h
	Lead Vehicle Moving Monitor (Moniteur déplac. véhicule avant)	ON (ACTIVÉ)/OFF (DÉSACTIVÉ)
	Select Drive on Left/Drive on Right (Sélect. conduite gauche/droite)	Right Lane (Voie de droite)/ Left Lane (Voie de gauche)
EyeSight Assist Monitor (Moniteur d'aide EyeSight)	Red Indicator (Voyant rouge)	ON (ACTIVÉ)/ OFF (DÉSACTIVÉ)
	Yellow Indicator (Voyant jaune)	ON (ACTIVÉ)/ OFF (DÉSACTIVÉ)
	Green Indicator (Voyant vert)	ON (ACTIVÉ)/ OFF (DÉSACTIVÉ)
Warning Volume (Volume avertissement)	—	Min (Min.)/Mid (Moyen)/Max (Max.)

Appuyez sur (icône des réglages du véhicule) pour afficher les options pouvant être modifiées pendant la conduite.

Modifiez le réglage du système EyeSight de la façon suivante :

1. Appuyez sur (icône des réglages du véhicule).
2. Sélectionnez le menu de votre choix.

Élément		Réglage
Vehicle Control (Commande véhicule)	Cruise Control Acceleration Characteristics (Caract. accélération régulateur de vitesse)	Lv.1 (Eco) (Niv. 1 (Éco))/ Lv.2 (Comfort) (Niv. 2 (Confort))/ Lv.3 (Standard) (Niv. 3 (Standard))/ Lv.4 (Dynamic) (Niv. 4 (Dynamique))
Driving Assistance (Aide à la conduite)	Pre-Collision Braking (Freinage avant collision)	Setting ON (Activation)/ Setting OFF (Désactivation)
	Emergency Lane Keeping Assist (Aide d'urgence de maintien de voie)	ON (ACTIVÉ)/ OFF (DÉSACTIVÉ)
	Lane Departure Prevention Function (Fonction prév. sortie de voie)	All Functions (Toutes les fonctions)/ Lane Departure Prevention Function Only (Fonction prév. sortie de voie uniquement)/ Warning Buzzer Only (Vibreur d'alerte uniquement)/ OFF (DÉSACTIVÉ)
Speed Assistance (Assistance vitesse)	Speed Limiter (Limiteur de vitesse)	Manual (Manuel)/Intelligent
	Intelligent Speed Limiter Offset Speed (Vitesse décal. limit. vitesse intelligent)	-10 km/h à +10 km/h
Others (Autres)	Warning Volume (Volume avertissement)	Min (Min.)/Mid (Moyen)/Max (Max.)

■ Options pouvant être réglées

●Pre-Collision Braking (Freinage avant collision)

Le système de freinage avant collision et la gestion de l'accélérateur avant collision peuvent être activés (ON) ou désactivés (OFF).

●Emergency Lane Keeping Assist (Aide d'urgence de maintien de voie)

L'assistance au maintien dans la voie d'urgence peut être activée (ON) ou désactivée (OFF).

●Lane Departure Prevention Function (Fonction prév. sortie de voie)

La fonction de prévention de sortie de voie et/ou l'avertisseur sonore (alerte de sortie de voie et alerte de dérive sur la voie) peuvent être activés (ON) ou désactivés (OFF).

- All Functions (Toutes les fonctions) : active aussi bien la fonction de prévention de sortie de voie que l'avertisseur sonore.
- Lane Departure Prevention Function Only (Fonction prév. sortie de voie uniquement) : active uniquement la fonction de prévention de sortie de voie.
- Warning Buzzer Only (Vibreur d'alerte uniquement) : active uniquement l'avertisseur sonore.
- OFF (DÉSACTIVÉ) : désactive aussi bien la fonction de prévention de sortie de voie que l'avertisseur sonore.

●Alarm Method When Lane Deviation (Méthode d'alarme de sortie de voie)

Vous pouvez spécifier la méthode d'alerte pour la fonction de centrage sur la voie, l'assistance au maintien dans la voie d'urgence et l'alerte de sortie de voie.

- Buzzer (Vibreur) : alerte sonore
- Steering Vibration (Vibrations volant) : alerte par vibration du volant

●Cruise Control Acceleration Characteristics (Caract. accélération régulateur de vitesse)

Les caractéristiques d'accélération du régulateur de vitesse du système de régulateur de vitesse adaptatif et classique peuvent être réglées sur un niveau parmi quatre.

- Lv.1 (Eco) (Niv. 1 (Éco)) : mode qui met l'accent sur des mouvements en douceur et une économie en carburant optimale.
- Lv.2 (Comfort) (Niv. 2 (Confort)) : mode qui met l'accent sur des mouvements en douceur.
- Lv.3 (Standard) (Niv. 3 (Standard)) : mode qui met l'accent sur des accélérations et ralentissements à réaction rapide.
- Lv.4 (Dynamic) (Niv. 4 (Dynamique)) : mode utilisé lors d'une forte accélération.

●Lead Vehicle Acquisition Sound (Son acquisition véhicule de tête)

Le réglage du son de détection du véhicule devant vous peut être activé (ON) ou désactivé (OFF).

●Speed Limiter (Limiteur de vitesse)

Vous pouvez permuter entre le limiteur de vitesse manuel et le limiteur de vitesse intelligent.

- Manual (Manuel) : le limiteur de vitesse manuel est activé et le limiteur de vitesse intelligent est désactivé.
- Intelligent : le limiteur de vitesse manuel est désactivé et le limiteur de vitesse intelligent est activé.

●Intelligent Speed Limiter Offset Speed (Vitesse décal. limit. vitesse intelligent)

Lorsque vous utilisez le limiteur de vitesse intelligent, vous pouvez définir le décalage de la différence entre la limite de vitesse détectée et la vitesse sélectionnée du véhicule pour le limiteur de vitesse intelligent dans une plage allant de -10 km/h à +10 km/h.

Si le réglage du limiteur de vitesse intelligent est réglé sur +10 km/h et que la limite de vitesse détectée du panneau de signalisation est de 80 km/h, la vitesse sélectionnée du véhicule sera réglée à 90 km/h.

●Lead Vehicle Moving Monitor (Moniteur déplac. véhicule avant)

Le réglage de la fonction d'alerte de démarrage du véhicule devant vous peut être activé (ON) ou désactivé (OFF).

●Select Drive on Left/Drive on Right (Sélect. conduite gauche/droite) (Personnalisation de la voie de conduite)

Il est possible de commuter entre une conduite sur le côté gauche de la route et une conduite sur le côté droit.

Les fonctions du régulateur de vitesse adaptatif (⇒ page 66) et de l'assistance au maintien dans la voie d'urgence (⇒ page 143) sont adaptées à la direction de la voie de circulation paramétrée.

⚠ DANGER

Si le réglage de la personnalisation de la voie de conduite ne correspond pas au sens de la circulation, les performances complètes du système EyeSight peuvent ne pas être disponibles.

●EyeSight Assist Monitor (Moniteur d’aide EyeSight)

La couleur pour l’activation/la désactivation de chaque indicateur LED du moniteur d’assistance EyeSight peut être paramétrée.

Affichage	État
Des indicateurs rouges clignotent simultanément (4 indicateurs)	• L’alerte de distance de sécurité, le système de freinage avant collision (freinage primaire ou secondaire), la correction de trajectoire automatique d’urgence, l’alerte “Obstacle Detected (Obstacle détecté)” ou la gestion de l’accélérateur avant collision est en marche. • La fonction de centrage sur la voie a été annulée lorsqu’il n’y avait aucune manœuvre du volant.
L’indicateur rouge clignote (d’un côté)	• Lorsque la fonction de centrage sur la voie est active et que le véhicule semble susceptible de quitter la voie. Le côté à partir duquel le véhicule a quitté sa voie clignote, et le côté opposé s’allume. • L’assistance au maintien dans la voie d’urgence est activée. (L’indicateur clignote du côté où un véhicule proche a été détecté. L’indicateur de l’autre côté s’allume.)
L’indicateur jaune clignote (d’un côté)	L’alerte de sortie de voie est en marche. Le côté à partir duquel le véhicule a quitté sa voie clignote, et le côté opposé s’allume.
Des indicateurs jaunes clignotent (en alternance)	L’alerte de dérive sur la voie est en marche.
Des indicateurs jaunes clignotent simultanément	• Aucune manœuvre du volant n’est détectée pendant un certain temps. • La fonction de centrage sur la voie a été annulée automatiquement par le système (clignotement rapide). • La fonction de prévention de sortie de voie a été annulée automatiquement par le système (clignotement rapide).
L’indicateur vert s’allume	Un véhicule est détecté à l’avant pendant le fonctionnement du régulateur de vitesse adaptatif.

●Warning Volume (Volume avertissement)

Le volume peut être réglé sur Max, Moyen, ou Min.

Liste des écrans de messages

Si une alerte ou un dysfonctionnement du système EyeSight est détecté(e), un message apparaît sur l'affichage des instruments de bord. Certains messages sont accompagnés d'une alerte/notification sonore.

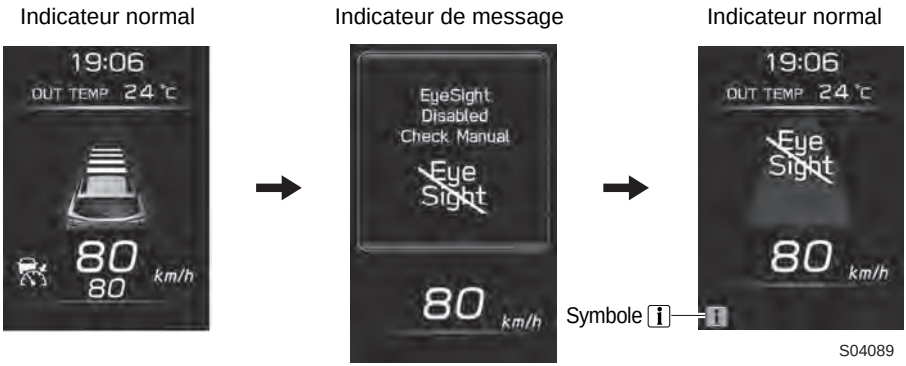

Si un message s'affiche, reportez-vous à la liste des messages et agissez en conséquence. Pendant que le symbole **i** est allumé, vous pouvez tirer la commande **i** pour afficher à nouveau le message.

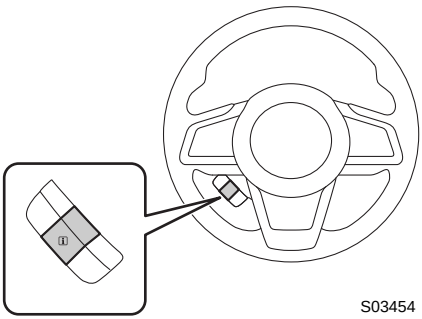

■ Liste des écrans de messages (précautions et remarques)

Élément	Écran affiché	Symbole i	Page de référence
Système de freinage avant collision	S02999	Aucun	⇒ Page 47
Correction de trajectoire automatique d'urgence		Aucun	⇒ Page 52
Avertissement "Obstacle Detected (Obstacle détecté)"		Aucun	⇒ Page 95
Gestion de l'accélérateur avant collision		Aucun	⇒ Page 155
Serrez le frein	S03000	Aucun	⇒ Page 50
Alerte de sortie de voie	S03002	Aucun	⇒ Page 162
Alerte de dérive sur la voie	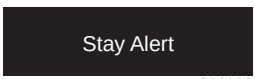 S03003	Aucun	⇒ Page 167
Alerte de démarrage du véhicule devant vous	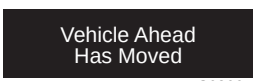 S03004	Aucun	⇒ Page 171
Les manœuvres du volant ne sont pas détectées par la fonction de centrage sur la voie ou la fonction de prévention de sortie de voie	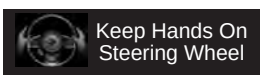 S03314	Aucun	⇒ Pages 109 et 142

Élément	Écran affiché	Symbole	Page de référence
Le volant n'a pas été manœuvré pendant un long moment avec la fonction de centrage sur la voie active. (Le volant s'allume en rouge.)	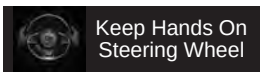 S03315	Aucun	⇒ Pages 109, 110 et 142
Lorsque la fonction de centrage sur la voie est active et que le véhicule est susceptible de quitter la voie (Le volant s'allume en rouge.)			
La fonction de prévention de sortie de voie a fonctionné pendant une longue période de temps ou a été actionnée plusieurs fois sans manœuvre du volant. (Le volant s'allume en rouge.)			
La fonction de centrage sur la voie est automatiquement annulée parce que le volant n'a pas été manœuvré pendant un long moment. (Le volant s'allume en rouge.)	 S03564	Aucun	⇒ Page 109
La fonction de centrage sur la voie est annulée car le véhicule est susceptible de quitter la voie lorsque la fonction de centrage sur la voie est active. (Le volant s'allume en rouge.)			
Annulation automatique du régulateur de vitesse adaptatif/régulateur de vitesse classique (lorsque la pente de la route est très raide)	 S03722	Aucun	⇒ Pages 90 et 192

Élément	Écran affiché	Symbole i	Page de référence
Fonctionnement du système de freinage avant collision	S03532	Aucun	⇒ Page 50
Assistance au maintien dans la voie d'urgence	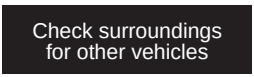 S03324	Aucun	⇒ Page 151
Annulation automatique du système EyeSight	203196	Aucun	⇒ Page 90
	S03391	Aucun	⇒ Page 108
	S03334	Aucun	⇒ Page 117
	S04092	Aucun	⇒ Page 128
	S03313	Aucun	⇒ Page 141
	203198	Aucun	⇒ Page 192

■Liste des écrans de messages (dysfonctionnement, arrêt temporaire)

Élément	Écran affiché	Symbole	Page de référence
Dysfonctionnement du système EyeSight	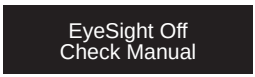 S03005	Oui (jaune)	⇒ Page 198
Arrêt momentané du système EyeSight	S02996	Oui (blanc)	⇒ Page 200
	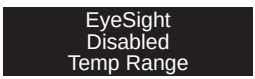 S02997	Oui (blanc)	
	S02998	Oui (blanc)	

Dépannage

	Le régulateur de vitesse adaptatif ne peut pas être activé.
	Avez-vous pensé à appuyer sur la touche (régulateur de vitesse) ? Si vous n'avez pas appuyé sur la touche (régulateur de vitesse), (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) n'apparaîtra pas.
	Le système EyeSight est-il en arrêt momentané ? Lorsque le système EyeSight est en arrêt momentané, (indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight) apparaît sur l'affichage des instruments de bord. Réactivez le régulateur de vitesse adaptatif une fois que l'origine de l'arrêt momentané a été corrigée.
	READY (témoin READY) s'affiche-t-il ? Le régulateur de vitesse adaptatif ne peut pas être activé lorsque READY (témoin READY) n'est pas affiché. Réglez le régulateur de vitesse adaptatif lorsque READY (témoin READY) est affiché.
	Le témoin avertisseur de filtre à particules essence clignote-t-il (selon modèles) ? Le régulateur de vitesse adaptatif ne peut pas être utilisé lorsque le témoin avertisseur de filtre à particules essence clignote. Pour connaître les conditions dans lesquelles le témoin avertisseur de filtre à particules essence clignote, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.
	Le témoin avertisseur de bas niveau de carburant est-il allumé ? Pour les modèles avec filtre à particules essence, le régulateur de vitesse adaptatif risque de ne pas pouvoir être utilisé lorsque le témoin avertisseur de bas niveau de carburant est allumé. Pour connaître les conditions dans lesquelles le témoin avertisseur de bas niveau de carburant est allumé, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

	Le limiteur de vitesse manuel ou le limiteur de vitesse intelligent ne peut pas être activé.
	Le témoin avertisseur de filtre à particules essence clignote-t-il (selon modèles) ? Le limiteur de vitesse manuel ou le limiteur de vitesse intelligent ne peut pas être activé lorsque le témoin avertisseur de filtre à particules essence clignote. Pour connaître les conditions dans lesquelles le témoin avertisseur de filtre à particules essence clignote, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.
	Le témoin avertisseur de bas niveau de carburant est-il allumé ? Pour les modèles avec filtre à particules essence, le limiteur de vitesse manuel ou le limiteur de vitesse intelligent risque de ne pas pouvoir être utilisé lorsque le témoin avertisseur de bas niveau de carburant est allumé. Pour connaître les conditions dans lesquelles le témoin avertisseur de bas niveau de carburant est allumé, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

	Le régulateur de vitesse classique ne peut pas être activé.
	Le témoin avertisseur de filtre à particules essence clignote-t-il (selon modèles) ? Le régulateur de vitesse classique ne peut pas être utilisé lorsque le témoin avertisseur de filtre à particules essence clignote. Pour connaître les conditions dans lesquelles le témoin avertisseur de filtre à particules essence clignote, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.
	Le témoin avertisseur de bas niveau de carburant est-il allumé ? Pour les modèles avec filtre à particules essence, le régulateur de vitesse classique risque de ne pas pouvoir être utilisé lorsque le témoin avertisseur de bas niveau de carburant est allumé. Pour connaître les conditions dans lesquelles le témoin avertisseur de bas niveau de carburant est allumé, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

	READY (témoin READY) ne s'affiche pas.
	Les conditions d'activation du régulateur de vitesse sont-elles réunies ? Pour les conditions d'allumage de READY (témoin READY), reportez-vous aux pages suivantes. ⇒ Page 75 (Régulateur de vitesse adaptatif) ⇒ Page 185 (Régulateur de vitesse classique)

	Un véhicule (situé devant votre véhicule) n'est pas détecté, la détection est retardée ou la détection est vite perdue.
	Le véhicule situé devant roule-t-il lentement ou très lentement par rapport au vôtre, ou est-il arrêté ? La détection des véhicules à l'arrêt comme celle de ceux roulant lentement ou très lentement par rapport au vôtre peut s'avérer difficile.
	Le pare-brise est-il sale ou embué ? Si l'extérieur du pare-brise devant la caméra stéréo est sale, nettoyez-le. Si l'intérieur du pare-brise devant la caméra stéréo est sale ou s'il est constamment embué, contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le véhicule.
	Le véhicule situé devant est-il éloigné ? La distance de détection maximale de la caméra stéréo d'EyeSight est d'environ 130 m. La détection est impossible si le véhicule est plus éloigné.
	Le véhicule est-il dans un virage ? Lorsque la caméra stéréo est convenablement pointée, la plage de détection est limitée dans le plan horizontal.
	La route comporte-t-elle de nombreuses montées et descentes (viaducs, etc.), ou est-elle inclinée ? La plage de détection est limitée en plan vertical.
	Le véhicule situé devant a-t-il laissé place à un autre ? La détection peut être retardée si le véhicule situé devant a laissé place à un autre.
	Le véhicule situé devant projette-t-il de l'eau, de la neige ou d'autres substances durant la conduite ? Les projections d'eau ou de neige peuvent rendre la détection du véhicule situé devant impossible.

	Le régulateur de vitesse adaptatif est activé alors qu'il n'y a aucun véhicule détecté devant.
	Y a-t-il un véhicule sur la voie adjacente ? Selon les conditions de circulation, les véhicules des voies adjacentes peuvent être détectés aussi bien qu'un véhicule roulant juste devant.
	Êtes-vous près d'un virage ou dans un virage ? Lorsque vous conduisez dans un virage, la commande de freinage peut être activée en réponse à la détection de glissières de sécurité, de l'angle du volant ou des infrastructures routières.

	L'alerte de démarrage du véhicule devant vous intervient alors qu'aucun véhicule ne roule devant.
	En fonction des objets alentour, de la circulation et des conditions météorologiques, l'alerte de démarrage du véhicule devant vous peut intervenir en réaction à des objets autres qu'un véhicule apparaissant devant le vôtre.

	Le système EyeSight ne redémarre pas après un arrêt momentané.
	Conduisez-vous sous la pluie avec des balais d'essuie-glace fonctionnant mal ou y a-t-il une trace sur le pare-brise ? Remplacez les balais d'essuie-glace par des neufs ou nettoyez la trace sur le pare-brise. Les conditions météorologiques sont-elles mauvaises (forte pluie, neige, brouillard ou poussière) ? Dans de tels cas, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané aussi longtemps que la visibilité reste réduite.
	La luminosité à l'avant est-elle intense (lever ou coucher du soleil, etc.) ? Êtes-vous ébloui par les phares des véhicules roulant en sens inverse durant la nuit ? Dans de tels cas, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané.
	Êtes-vous stationné dans un environnement extrêmement chaud ou froid ? Dans les deux cas, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané jusqu'à ce que la température augmente ou diminue jusqu'à une température à laquelle la caméra peut fonctionner.
	Le pare-brise est-il sale ou embué ? Si l'extérieur du pare-brise devant la caméra stéréo est sale, nettoyez-le. Si l'intérieur du pare-brise devant la caméra stéréo est sale ou s'il est constamment embué, contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le véhicule.

	L’avertissement “Obstacle Detected (Obstacle détecté)” intervient parfois plus tôt ou plus tard que ce qui pourrait sembler être un comportement normal.
	L’avertissement “Obstacle Detected (Obstacle détecté)” intervient lorsque le système détermine qu’un complément de freinage est nécessaire, à partir de paramètres tels que l’éloignement par rapport au véhicule situé devant et la différence de vitesse entre les deux véhicules. En conséquence, le moment d’apparition du message dépend de l’intensité du freinage vis-à-vis du véhicule situé devant ainsi que de la différence de vitesse par rapport à ce dernier.

	Lorsque le véhicule situé devant a quitté la route ou si la distance avec le véhicule situé devant a augmenté, l’accélération est parfois plus lente ou plus rapide.
	Selon le moment où le système ne détecte plus de véhicule situé devant, le système EyeSight peut réagir plus lentement, différant ainsi le début de l’accélération et allongeant le temps de freinage par rapport à une conception habituelle de la conduite.
	Quel niveau d’accélération avez-vous sélectionné pour le régulateur de vitesse* ? L’accélération peut varier car les caractéristiques du régulateur de vitesse varient selon le mode sélectionné. *: Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

	Le régulateur de vitesse est automatiquement annulé.
	Avez-vous effectué l’une des actions suivantes ? ⇒ Page 89 (Régulateur de vitesse adaptatif) ⇒ Page 191 (Régulateur de vitesse classique)
	Le système EyeSight s’est-il temporairement arrêté pendant l’utilisation de la fonction de régulateur de vitesse adaptatif ?

	La touche (centrage sur la voie) a été enfoncée, mais la fonction de centrage sur la voie ne s’active pas.
	Le régulateur de vitesse adaptatif est-il activé ? La fonction de centrage sur la voie s’active uniquement lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est mis en service.

	(indicateur de centrage sur la voie) ne s'allume pas même si la touche (centrage sur la voie) est enfoncée.
	Le régulateur de vitesse adaptatif est-il désactivé ? (indicateur de centrage sur la voie) ne s'allume pas lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est désactivé.

	La commande de freinage automatique est accompagnée d'un bruit.
	Il s'agit du bruit de fonctionnement de la commande de freinage automatique : le système comprend certains composants mécaniques qui émettent parfois un bruit pendant le freinage automatique. Ce n'est pas un signe de dysfonctionnement.

	La commande de freinage intervient souvent lors de la conduite avec le régulateur de vitesse adaptatif en circulation dense.
	Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé, le système EyeSight effectue le contrôle en fonction des mouvements des véhicules ou objets situés devant. Par conséquent, les accélérations et ralentissements peuvent être plus fréquents pendant que le système s'ajuste aux véhicules ou objets détectés par le système de la caméra. S'il est difficile de maintenir une distance de sécurité constante dans certaines conditions (telles qu'une circulation dense, un mauvais temps ou une conduite urbaine, etc.), abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif.

	Lorsque la fonction d'arrêt total est en service, le frein de stationnement électronique intervient automatiquement.
	Le frein de stationnement électronique intervient dans les cas suivants. • La fonction d'arrêt total (⇒ page 87) est active en continu depuis environ 10 minutes. • Les conditions d'annulation automatique (⇒ page 90) sont réunies.

	Le moteur est arrêté pendant l'activation de la fonction d'arrêt total du régulateur de vitesse adaptatif.
	L'indicateur de démarrage et d'arrêt automatique (vert) s'allume t-il ? Cet arrêt du moteur se produit en conséquence du fonctionnement du système de démarrage et d'arrêt automatique. Ce n'est pas un signe de dysfonctionnement.

	Le système de démarrage et d'arrêt automatique n'arrête pas le moteur lorsque la fonction d'arrêt total du régulateur de vitesse adaptatif est activée.
	Pour de plus amples informations relatives aux conditions de fonctionnement du système de démarrage et d'arrêt automatique, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

	Le moteur ne redémarre pas après avoir été automatiquement arrêté lorsque la fonction d'arrêt total du régulateur de vitesse adaptatif est activée.
	L'indicateur d'avertissement de démarrage et d'arrêt automatique s'allume-t-il ? Si l'indicateur d'avertissement s'allume, placez le levier sélecteur sur la position P et démarrez le moteur avec la pédale de frein enfoncée. Si le témoin avertisseur ne s'éteint pas après le démarrage du moteur, contactez immédiatement un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système.

	La fonction de centrage sur la voie et la fonction de prévention de sortie de voie ont soudainement été annulées.
	Avez-vous lâché le volant ? Avez-vous juste posé légèrement vos mains sur le volant en conduisant ? S'il ne détecte pas de manœuvre du volant par le conducteur, le système annulera temporairement la fonction de centrage sur la voie et la fonction de prévention de sortie de voie.
	Avez-vous effectué un virage serré ? La fonction de centrage sur la voie et la fonction de prévention de sortie de voie ne fonctionnent pas lorsque vous effectuez un virage serré.
	Avez-vous effectué l'une des actions suivantes ? ⇒ Page 108 (Fonction de centrage sur la voie) ⇒ Page 141 (Fonction de prévention de sortie de voie)

	La fonction de centrage sur la voie et la fonction de prévention de sortie de voie ne fonctionnent pas même en cas de présence de marquages de voie.
	La route est-elle trop étroite ou trop large ? Pour utiliser la fonction de centrage sur la voie et la fonction de prévention de sortie de voie, la largeur de la route doit être comprise entre environ 3 m et 4 m.

	Un véhicule roule devant le vôtre et l'indicateur de véhicule devant vous est allumé, mais la fonction de centrage sur la voie ne s'active pas.
	Le véhicule devant vous est-il trop étroit ? La fonction de centrage sur la voie ne s'active pas lorsque le véhicule devant vous est une moto, un véhicule très compact, ou tout autre véhicule étroit.
	Y a-t-il une différence de vitesse entre le véhicule devant vous et le vôtre ? Ou bien est-ce que le véhicule devant vous ne se trouve-t-il pas directement devant le vôtre ? La fonction de centrage sur la voie peut ne pas s'activer dans certaines conditions comme lorsqu'il y a une différence de vitesse entre le véhicule devant vous et le vôtre (le véhicule devant vous s'éloigne), ou lorsque le véhicule devant vous déambule ou roule au bord de la voie.

	Lorsque la fonction de centrage sur la voie est active, l'écran d'interruption "Keep Hands On Steering Wheel (Gardez les mains sur le volant)" apparaît sur l'affichage des instruments de bord malgré la prise du volant.
	Il se peut que le système ne détecte aucune manœuvre de braquage, même si vous tenez le volant. Actionnez le volant jusqu'à ce que l'écran d'interruption disparaisse. Si le système ne détecte toujours aucune manœuvre du volant, il se peut que la fonction de centrage sur la voie soit annulée.
	Si le véhicule est susceptible de quitter la voie lorsque la fonction de centrage sur la voie est active, le message "Keep Hands On Steering Wheel (Gardez les mains sur le volant)" s'affichera. Si la fonction de centrage sur la voie est annulée dans cet état, "OFF" s'affichera. (⇒ page 110)

	L’indicateur de panneau de signalisation devient “---”.
	Les panneaux de signalisation ne peuvent pas être détectés dans certaines situations. Pour plus de détails, consultez les pages suivantes. ⇒ Page 177 ⇒ Page 181

	Un panneau inattendu ou incorrect est affiché sur l’indicateur de panneau de signalisation.
	Les panneaux de signalisation peuvent ne pas être détectés ou peuvent être mal identifiés dans certaines situations. Pour plus de détails, consultez la page suivante. ⇒ Page 173

	La limite de vitesse affichée sur l’indicateur de panneau de signalisation a changé alors qu’il n’y avait pas de panneau de limitation de vitesse.
	Même si un panneau de limitation de vitesse n’a pas été détecté, si la limite de vitesse peut être déterminée sur la base d’informations telles que les données GPS et la largeur de la voie, elle est affichée sur l’indicateur de panneau de signalisation. Pour plus de détails, consultez la page suivante. ⇒ Page 177

MEMO